

# PARTIE 2 : PROGRAMME D'ACTION









# RECAPITULATIF DES 5 THEMES, 15 ENJEUX ET 43 ACTIONS DU PCET

Thème n°1 : Efficacité énergétique du bâti et politique de l'habitat

## Enjeu 1.1 – Poursuivre et renforcer le soutien technique et financier de l'Espace Info Energie (EIE)

- |            |   |      |
|------------|---|------|
| Action 111 | Suivre et évaluer les subventions délivrées par l'Espace Info Energie (EIE) en termes d'émissions de gaz à effet de serre évitées | p.23 |
| Action 112 | Diagnostiquer les déperditions énergétiques des bâtiments à l'aide d'une caméra thermique   | p.25 |
| Action 113 | Accompagner le public dans la réduction des consommations énergétiques de leur logement, notamment auprès des locataires          | p.27 |

## Enjeu 1.2 – Accompagner les communes dans la réalisation d'actions relatives à l'efficacité énergétique

- |            |  |      |
|------------|--|------|
| Action 121 | Dans le cadre du Conseil en Energie Partagé (CEP), apporter une aide financière aux communes pour la rénovation énergétique du bâti  | p.29 |
| Action 122 | Dans le cadre du Conseil en Energie Partagé (CEP), poursuivre l'optimisation de l'éclairage public des communes en lien avec le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER) | p.31 |
| Action 123 | Structurer l'accompagnement des communes par l'intermédiaire du logiciel DISPLAY®  | p.33 |

## Enjeu 1.3 – Contribuer à la lutte contre la précarité énergétique

- |            |  |      |
|------------|--|------|
| Action 131 | Diagnostiquer la précarité énergétique du territoire et évaluer les risques à moyen terme au vu de l'augmentation des prix de l'énergie  | p.35 |
| Action 132 | Intégrer le programme « Habiter mieux » dans un dispositif opérationnel optimal permettant de repérer et d'accompagner les propriétaires occupants en situation de précarité énergétique                           | p.37 |
| Action 133 | Au regard des problématiques énergie-climat, évaluer l'efficacité des travaux de rénovation engagés dans le cadre du dispositif d'accompagnement des propriétaires occupants en situation de précarité énergétique | p.39 |
| Action 134 | Lors de la réalisation du prochain Programme Local de l'Habitat (PLH), insérer des clauses en lien avec la minimisation des situations de précarité énergétique  | p.41 |

## Enjeu 1.4 – Engager la CARA dans un processus d'exemplarité

- |            |   |      |
|------------|---|------|
| Action 141 | Initier la réflexion autour de la construction d'un bâtiment témoin dont la consommation énergétique respecte au minimum la qualification « passive » et globaliser la démarche à moyen terme | p.43 |
| Action 142 | Introduire la dimension énergétique dans les marchés et achats public passés par la CARA  | p.45 |

### Enjeu 2.1 – Sensibiliser le grand public aux enjeux énergie-climat

Action 211	Engager les citoyens volontaires de la CARA dans le défi « Familles à énergie positive »	p.49
Action 212	Utiliser l'outil internet pour communiquer sur les problématiques énergie-climat	p.51
Action 213	Mettre à disposition du public des ambassadeurs des transports pour la promotion des mobilités alternatives à la voiture	p.53

### Enjeu 2.2 – Favoriser la formation à l'énergie-climat

Action 221	Favoriser la formation des maîtres-d'œuvre et des entreprises aux savoir-faire durables et à leur mise en valeur	p.55
Action 222	Engager des partenariats avec les milieux scolaires (corps enseignant et élèves) sur les thématiques de l'énergie et du climat	p.57
Action 223	Informers et sensibiliser les élus sur les opportunités énergétiques et climatiques, pour amorcer les projets communaux en ce sens	p.59

### Enjeu 2.3 – Optimiser la communication à travers les réseaux existants

Action 231	Promouvoir l'image de la CARA en mettant en avant un ou plusieurs projets énergie-climat du territoire	p.61
Action 232	S'appuyer sur les bulletins municipaux et les supports d'informations de la CARA pour communiquer autour de l'existant territorial, notamment par l'intermédiaire de portraits et de reportages	p.63
Action 233	Offrir aux nouveaux arrivants une information claire des opportunités liées à l'énergie-climat	p.65

### Enjeu 2.4 – Mobiliser les acteurs du territoire

Action 241	Engager les acteurs dans une démarche énergie-climat par la signature d'une charte d'engagement	p.67
Action 242	S'appuyer sur le Conseil de Développement pour mobiliser autour du PCET	p.69
Action 243	Engager les communes dans une démarche PCET par l'intermédiaire du logiciel Climat Pratic	p.71

### Enjeu 3.1 – Initier et accompagner le territoire dans un processus de sobriété énergétique

Action 311	Engager des partenariats avec les acteurs concernés pour l'implantation d'énergies renouvelables sur le territoire	p.75
Action 312	Evaluer les espaces disponibles pour l'implantation d'énergies propres sur le territoire, par le recensement des contraintes environnementales et réglementaires inhérentes, afin de réaliser des réserves foncières	p.77

### Enjeu 3.2 – Proposer un mix énergétique territorial équilibré

Action 321	Etablir un plan de gestion du massif forestier pour l'utilisation des ressources bois-énergie potentielles	p.79
Action 322	Engager la réflexion sur le développement des énergies marines comme ressources précieuses pour le territoire	p.81
Action 323	En lien étroit avec les partenaires, engager la réflexion sur l'évaluation du potentiel de méthanisation des déchets du territoire en tant que source d'énergie, et sur la faisabilité du projet	p.83

Action 324	Evaluer, en partenariat avec les communes, les sites favorables à l'implantation de panneaux solaires	p.85
Action 325	Dans le cadre du Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) et en partenariat avec les communes, s'appuyer sur les Zones de Développement Eolien (ZDE) pour l'implantation d'éoliennes terrestres	p.87

#### 4.1 – Favoriser une approche territoriale intégrant les principes énergétiques et climatiques

Action 411	Dans une perspective de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration continue, développer les outils urbanistiques visant à faciliter la cohérence des aménagements territoriaux et à limiter la surconsommation d'espace	p.91
Action 412	Associer aux opérations d'aménagement une approche globale type <i>Approche Environnementale de l'Urbanisme</i> (AEU®), permettant de minimiser leurs impacts sur l'environnement	p.93
Action 413	Accompagner les communes dans leurs démarches pour favoriser l'émergence de projets intégrant les problématiques énergie-climat	p.95

#### 4.2 – Anticiper les impacts du changement climatique et adapter le territoire

Action 421	En lien étroit avec l'expertise locale, analyser les impacts potentiels du territoire face au changement climatique	p.97
Action 422	Anticiper les impacts du changement climatique sur le territoire à travers l'intégration d'une stratégie d'adaptation dans les documents d'urbanisme, notamment dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	p.99

#### 5.1 – Elaborer une stratégie d'organisation des mobilités du territoire

Action 511	Favoriser l'intermodalité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre territoriales à travers la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU)	p.103
Action 512	Rendre la CARA exemplaire en termes de mobilités durables à travers la mise en place du Plan de Déplacements de l'Administration (PDA)	p.105

#### 5.2 – Réduire l'empreinte carbone des transports

Action 521	Inciter les pratiques du pédibus pour les déplacements domicile-école	p.107
Action 522	Adhérer à une plateforme de covoiturage existante et la rendre visible auprès des administrés, notamment sur le site internet de la CARA	p.109
Action 523	Engager une réflexion sur la limitation des transports liés à la collecte et au traitement des déchets du territoire	p.111

#### 5.3 – Suivre et évaluer les actions relatives aux transports et aux mobilités durables

Action 531	En lien avec le service Transports, mettre en place une stratégie d'évaluation des actions relatives aux mobilités territoriales en termes d'émissions de gaz à effet de serre évitées	p.113
Action 532	Solliciter une veille sur la qualité de l'air du territoire de la CARA et de son évolution dans le temps	p.115





# TABLE DES MATIERES

---

PREAMBULE.....	3
RECAPITULATIF DES 5 THEMES, 15 ENJEUX ET 43 ACTIONS DU PCET .....	5
MODALITES D'ELABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS PCET .....	11
<b>1 Méthode utilisée pour la construction des actions.....</b>	<b>11</b>
1.1 Une large concertation avec les acteurs du territoire .....	11
1.1.1 Les ateliers thématiques organisés en mai 2102.....	11
1.1.2 Une réunion participative organisée en octobre 2012.....	11
1.2 De 126 propositions à 43 actions opérationnelles.....	12
<b>2 Les objectifs opérationnels ayant guidé la construction des actions.....</b>	<b>12</b>
2.1 Objectifs réglementaires .....	12
2.2 Objectifs quantifiés par thèmes .....	13
2.2.1 Thème n°1 : efficacité énergétique du bâti et politique de l'habitat.....	13
2.2.2 Thème n°2 : mobilisation des acteurs du territoire .....	13
2.2.3 Thème n°3 : production et distribution d'énergie .....	13
2.2.4 Thème n°4 : urbanisme et aménagement du territoire .....	13
2.2.5 Thème n°5 : transports et mobilités durables.....	14
2.3 trois principes territoriaux guidant l'action.....	14
PRESENTATION DES 43 ACTIONS DU PCET 2013-2018 .....	15
<b>1 Programmation des actions .....</b>	<b>15</b>
1.1 Actions programmées à court terme (année 2013).....	16
1.2 Actions programmées à moyen terme (2014-2015).....	17
1.3 Actions programmées à long terme (2016-2018) .....	18
1.4 Actions de suivi et d'évaluation du PCET.....	19
1.4.1 Dispositif général de suivi et d'évaluation du PCET .....	19
1.4.2 Actions incluses dans le programme PCET 2013-2018.....	19
1.4.3 Instances de suivi du PCET tout au long de la démarche .....	19
<b>2 Contenu des 43 fiches-actions du PCET.....</b>	<b>19</b>
ANNEXES .....	117



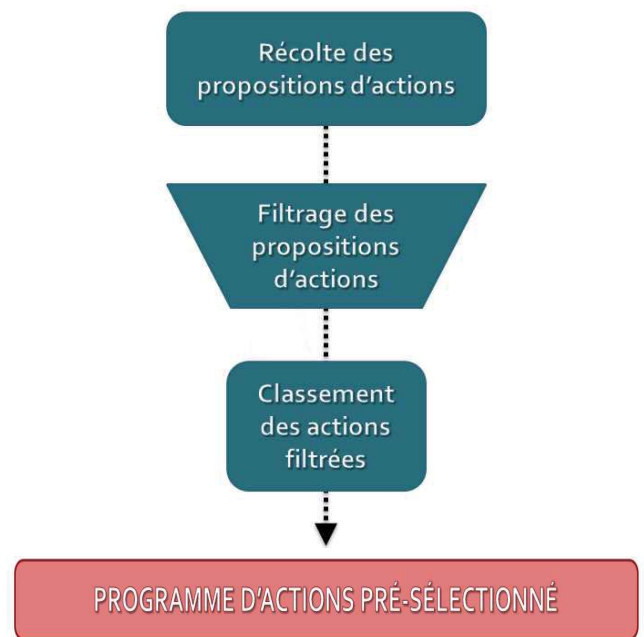


## 1.2 DE 126 PROPOSITIONS A 43 ACTIONS OPERATIONNELLES

Alimentées par les actions contenues dans le Contrat Local Initiatives Climat (CLIC) pour la période 2007-2010, les 126 propositions d'actions élaborées lors des cinq ateliers thématiques ont ainsi pu être analysées. Pour ce faire, trois « filtres » ont été utilisés et ont permis de sélectionner 43 actions potentielles pour le futur PCET.

- **Filtre « action en lien avec la problématique énergie-climat »** : toute action proposée n'ayant pas de lien direct avec l'énergie et le climat a été écartée.
- **Filtre « action à l'initiative de la CARA »** : n'ont été sélectionnées que les actions que la CARA, à travers ses services et ses compétences, peut mettre en place.
- **Filtre « action se référant à un ou plusieurs outils opérationnels »** : toute action ne présentant pas de solution concrète de mise en œuvre a été écartée.

*Principe de sélection et de tri des 126 propositions d'actions émises lors des ateliers du PCET*



## 2. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS AYANT GUIDE LA CONSTRUCTION DES ACTIONS

### 2.1 OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

Conformément à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement et au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial, les PCET ont donc des exigences réglementaires. Dans le cadre de la formulation de son PCET, la CARA est donc soumise aux cinq objectifs déterminants suivants :

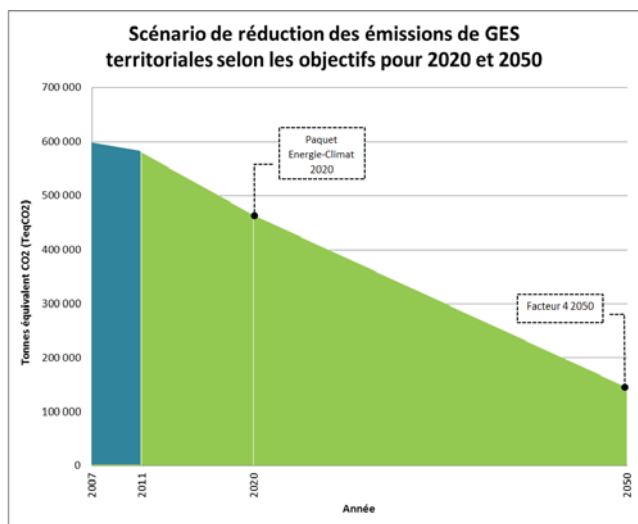
- Le PCET est un outil de lutte contre le changement climatique et doit définir un programme d'actions dont le but est notamment « d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable et de réduire l'impact des activités en termes d'émissions de gaz à effet de serre, conformément aux objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat ».
- Le PCET est un projet obligatoire pour les communautés d'agglomération de plus de 50.000 habitants, ce qui est le cas de la CARA. Par ailleurs, celui-ci doit être adopté pour le 31 décembre 2012.
- « Le programme des actions à réaliser [...] comporte un volet consacré à la politique de sensibilisation et de mobilisation de l'ensemble des personnes intéressées

à la réalisation du plan. » Le thème n°2 : *mobilisation des acteurs du territoire* entre dans le respect de ce point réglementaire.

- « Le plan met en place les conditions de l'évaluation de sa mise en œuvre et de son suivi. Il en prévoit les modalités d'organisation. » Le programme 2013-2018 présente ainsi des actions de suivi et d'évaluation des projets énergie-climat, qui sont décrites dans le paragraphe 1.4 du chapitre *PRESENTATION DES 43 FICHES-ACTIONS DU PCET 2013-2018*.
- « Le plan Climat-Energie Territorial est compatible avec le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) ». Au regard de la réglementation, la compatibilité correspond à l'obligation de non-contrariété entre la règle inférieure et la règle supérieure ; une possibilité de divergence entre les deux documents existe, à condition que les options fondamentales ne soient pas remises en cause par le document devant être compatible.

## 2.2 OBJECTIFS QUANTIFIES PAR THEMES

Le Grenelle de l'Environnement a défini en France, les orientations énergétiques et climatiques applicables aux territoires locaux, par l'intermédiaire du Paquet Energie-Climat pour l'année 2020 et le Facteur 4 pour l'année 2050. Ainsi, la CARA a intégré ces orientations dans les cinq thèmes du programme d'actions PCET comme perspectives à atteindre sur le moyen et le long termes, déclinées dans les paragraphes suivants.



### 2.2.1 THEME N°1 : EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATI ET POLITIQUE DE L'HABITAT

REFERENCE	OBJECTIF OPERATIONNEL PCET CARA
Emissions de gaz à effet de serre	Réduire de 20% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à l'année de référence 1990 <i>(conformément au Paquet Energie-Climat)</i>
	Réduire de 75% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à l'année de référence 1990 <i>(conformément au Facteur 4)</i>
Consommation des bâtiments et efficacité énergétique	Réduire de 38% les consommations énergétiques de tous les secteurs du bâtiment (publics, logement social, tertiaire) d'ici 2020 par rapport à l'année de référence 2005 <i>(conformément au Grenelle de l'Environnement)</i>
	Améliorer l'efficacité énergétique de 20% d'ici 2020 par rapport à l'année de référence 1990 <i>(conformément au Paquet Energie-Climat)</i>
	Attribuer des aides à la rénovation énergétique de l'habitat pour les travaux de rénovation permettant un gain de consommation énergétique d'au moins 25% par rapport à la consommation avant travaux.

### 2.2.2 THEME N°2 : MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Par la dimension sociale du thème, aucun objectif quantifié n'a été attribué aux actions incluses dans la « mobilisation des acteurs du territoire ». Les objectifs opérationnels s'articulent cependant avec l'amélioration de l'efficacité énergétique, la production d'énergie renouvelable, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, parties intégrantes des modes de vie des citoyens du territoire.

### 2.2.3 THEME N°3 : PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ENERGIE

REFERENCE	OBJECTIF OPERATIONNEL PCET CARA
Emissions de gaz à effet de serre	Réduire de 20% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à l'année de référence 1990 <i>(conformément au Paquet Energie-Climat)</i>
	Réduire de 75% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à l'année de référence 1990 <i>(conformément au Facteur 4)</i>
Energies renouvelables	Intégrer 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2020 par rapport à l'année de référence 1990 <i>(conformément au Paquet Energie-Climat)</i> Cependant, cet objectif des 23% doit être considéré comme un « objectif plancher », tendant vers les 26% préconisés par le SRCAE Poitou-Charentes.

### 2.2.4 THEME N°4 : URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

REFERENCE	OBJECTIF OPERATIONNEL PCET CARA
Emissions de gaz à effet de serre	Réduire de 20% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à l'année de référence 1990 <i>(conformément au Paquet Energie-Climat)</i>
	Réduire de 75% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à l'année de référence 1990 <i>(conformément au Facteur 4)</i>
Consommation foncière	Engager une politique urbanistique permettant de diminuer la consommation foncière de 30% par rapport à la période précédente <i>(conformément aux orientations inscrites dans le Schéma de Cohérence Territoriale – Projet d'Aménagement et de Développement Durable)</i>

## 2.2.5 THEME N°5 : TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES

REFERENCE	OBJECTIF OPERATIONNEL PCET CARA
Emissions de gaz à effet de serre	Réduire de 20% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à l'année de référence 1990 <i>(conformément au Paquet Energie-Climat)</i>
	Réduire de 75% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à l'année de référence 1990 <i>(conformément au Facteur 4)</i>

## 2.3 TROIS PRINCIPES TERRITORIAUX GUIDANT L'ACTION

Pour rappel, la CARA a souhaité s'appuyer sur trois principes directeurs en réponse aux enjeux européens et nationaux ambitieux en matière d'énergie et de climat. Ces trois principes permettent ainsi à l'Agglomération d'articuler dès maintenant les futurs projets et actions autour de cette politique énergie-climat :

- ❖ **Rendre la CARA exemplaire en termes d'efficacité énergétique et d'éco-responsabilité**
- ❖ **Intégrer les questions climatiques et énergétiques dans l'ensemble des projets de la CARA**
- ❖ **Rencontrer les acteurs du territoire pour les sensibiliser et les accompagner dans leur démarche**

# PRESENTATION DES 43 FICHES- ACTIONS DU PCET 2013-2018

---

## 1 PROGRAMMATION DES ACTIONS

Conformément à la loi Grenelle 2, le PCET est à mettre en œuvre sur une période de 5 ans avant son évaluation générale. Par conséquent, le présent programme d'actions du PCET de la CARA se décline sur la période 2013-2018.

Pour une meilleure lisibilité des 43 actions et une organisation optimale de leur mise en œuvre, le programme a ainsi été décomposé en trois phases :

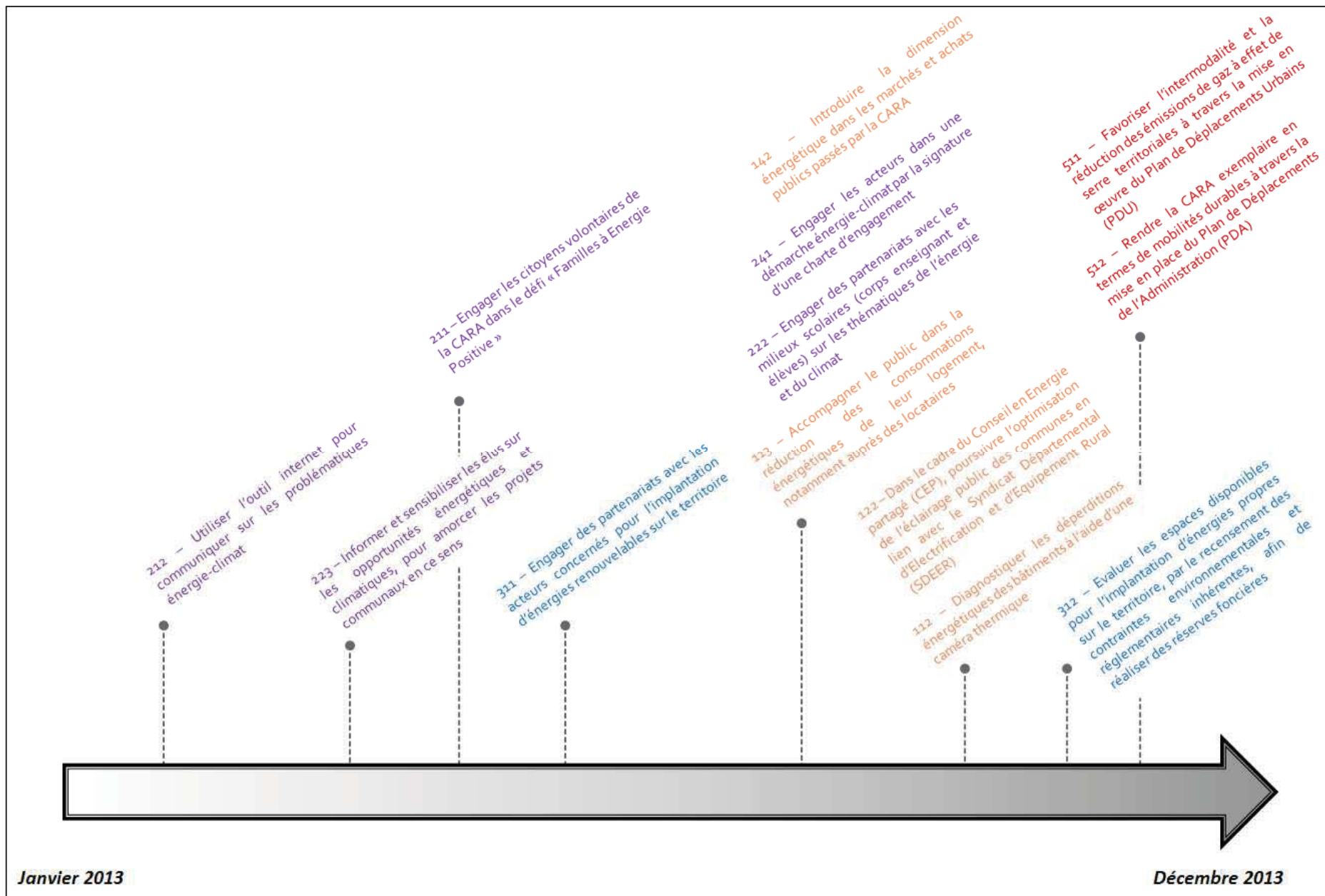
- le court terme, représentant l'année 2013 ;
- le moyen terme, représentant la tranche 2014-2015 ;
- le long terme, représentant la tranche 2016-2018.

Ces trois phases permettent donc de hiérarchiser les actions entre elles et d'évaluer les priorités territoriales. Cependant non exhaustif, ce classement à court, moyen et long termes a pour objectif de guider les parties prenantes territoriales dans la planification de la politique énergétique à l'échéance de cinq années.

Les actions à court terme ont par ailleurs été présentées et validées par le Comité de Pilotage du PCET le 11 décembre 2012.

Enfin, le programme présente trois actions concernant le suivi et l'évaluation du PCET.

## 1.1 ACTIONS PROGRAMMEES A COURT TERME (ANNEE 2013)

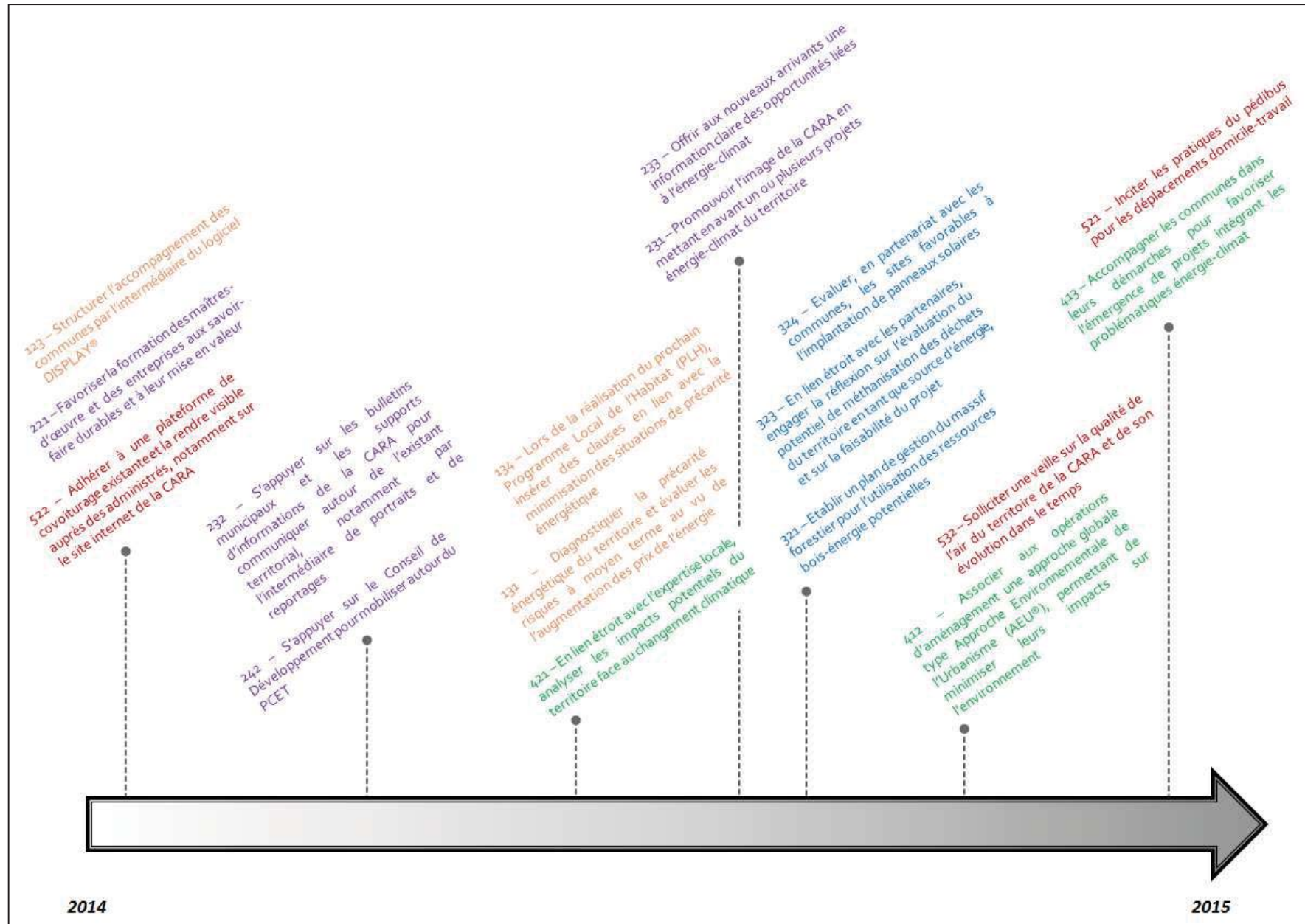


Janvier 2013

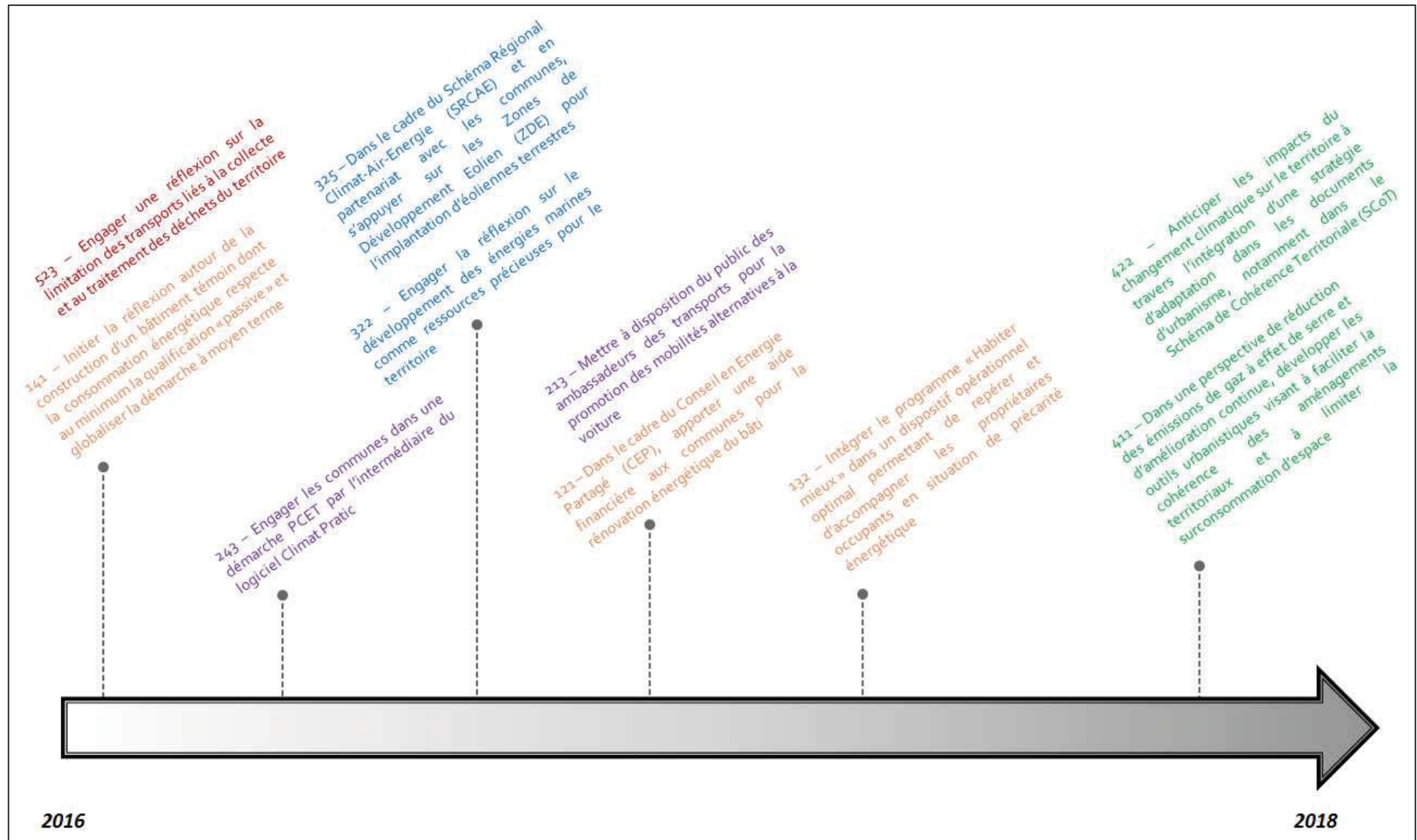
Décembre 2013



## 1.2 ACTIONS PROGRAMMEES A MOYEN TERME (2014-2015)



### 1.3 ACTIONS PROGRAMMEES A LONG TERME (2016-2018)



## 1.4 ACTIONS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PCET

### 1.4.1 DISPOSITIF GENERAL DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PCET

Afin d'engager une démarche PCET cohérente permettant de fournir une amélioration continue dans le processus énergie-climat de l'Agglomération et afin de répondre aux exigences réglementaires de la loi « Grenelle II », la CARA a articulé la mise en œuvre de son PCET avec un outil d'évaluation général proposé par l'ADEME et la Région, en collaboration avec l'Agence Régionale pour l'Évaluation environnement et Climat (AREC) Poitou-Charentes. Initié en Poitou-Charentes, cet outil novateur nommé **CLIMARECORD** est un logiciel permettant d'accompagner la CARA dans le pilotage et le suivi de ses actions PCET en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Les principaux objectifs de CLIMARECORD sont :

- de procéder au suivi opérationnel des actions du PCET ;
- de calculer, à l'aide d'indicateurs opérationnels, les impacts qualitatif et quantitatif des actions du PCET de la CARA.

### 1.4.2 ACTIONS INCLUSES DANS LE PROGRAMME PCET 2013-2018

Le programme d'actions 2013-2018 prévoit, en application du décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial, trois actions de suivi et d'évaluation de l'efficacité énergie-climat en termes d'émissions de gaz à effet de serre évitées :

- Action °111 – Suivre et évaluer les subventions délivrées par l'Espace Info Energie (EIE) en termes d'émissions de gaz à effet de serre évitées
- Action °133 – Au regard des problématiques énergie-climat, évaluer l'efficacité des travaux de rénovation engagés dans le cadre du dispositif d'accompagnement des propriétaires occupants en situation de précarité énergétique
- Action n°531 – En lien avec le service Transports, mettre en place une stratégie d'évaluation des actions relatives aux mobilités territoriales en termes d'émissions de gaz à effet de serre évitées

### 1.4.3 INSTANCES DE SUIVI DU PCET TOUT AU LONG DE LA DEMARCHE

Afin d'engager les discussions entre acteurs du territoire et de procéder aux réajustements nécessaires tout à long de la démarche PCET, deux instances principales de suivi ont été mises en place :

- **Le Comité Technique**, regroupant le service référent du PCET (à la CARA : service Environnement, Énergie et Gestion Intégrée des Zones Côtières) ainsi que l'élu délégué au soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie. Réuni toutes les deux à trois semaines, ce comité permet d'apporter une structuration progressive des actions du PCET pour une mise en œuvre opérationnelle ;
- **Le Comité de Pilotage**, constitué par les institutions supérieures (Etat, Conseil Régional, Conseil Général, ADEME), les Vices-présidents de la CARA ainsi que les membres de la Commission Environnement, Énergie et Développement Durable. Réuni tous les 6 mois, ce comité permet d'apporter une vision politique au projet et de procéder à des réajustements si nécessaire.

## 2 CONTENU DES 43 FICHES-ACTIONS DU PCET

Les pages suivantes déclinent les 43 fiches-actions du Plan Climat-Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, qui ont été validées définitivement par le Conseil Communautaire le 24 mai 2013.

Le contenu des fiches-actions se base sur un modèle de présentation similaire, qui décline :

- un chapeau présentant l'intitulé de l'action et sa couleur de thème référente, l'enjeu auquel l'action appartient, le(s) service(s) et l'élu(s) référents, ainsi que les cibles de l'action ;

- le contexte dans lequel l'action est située ;
- un paragraphe dédié à l'action en elle-même, avec un rappel de ses objectifs, son descriptif et les indicateurs de suivi et d'évaluation associés ;
- les moyens financiers estimés pour la mise en œuvre de l'action ;
- les partenaires potentiels dans l'action ;
- un échéancier résumant les grandes étapes de l'action.



**Thème n°1 :**

# **Efficacité énergétique du bâti et politique de l'habitat**







### **Enjeu 1.1 – Poursuivre et renforcer le soutien technique et financier de l'EIE**

**SERVICE REFERENT :**  
Service Environnement,  
Energie et Gestion Intégrée  
des zones Côtières

**ÉLU REFERENT :**  
M. Yves PEROCHAIN

**CIBLES :**  
--

#### **ACTION 111 :**

**Suivre et évaluer les subventions délivrées par l'Espace Info Energie en termes d'émissions de gaz à effet de serre évitées**

#### **CONTEXTE :**

L'Espace Info Energie (EIE) a été créé en 2009 en partenariat avec la Région Poitou-Charentes et l'ADEME. L'énergéticien se met à la disposition du public pour le sensibiliser et l'informer à l'utilisation rationnelle de l'énergie lors de manifestations et par rendez-vous au siège de la CARA. Par ailleurs, l'EIE attribue aux administrés des aides financières sous conditions de ressources.



D'une part pour la rénovation thermique du logement, des subventions concernant l'isolation des toitures, l'isolation des murs et le remplacement des fenêtres sont proposées.

D'autre part, pour les énergies renouvelables, des subventions concernant l'installation de Chauffe-Eau Solaires Individuels (CESI), de systèmes solaires combinés et de chaudières bois sont proposées.



**Aujourd'hui, et dans un souci d'évaluation du PCET, il est nécessaire de réaliser un suivi des subventions attribuées et de les traduire en émissions de gaz à effet de serre évitées pour le territoire.**

#### **L'ACTION :**

##### **OBJECTIFS :**


-  **Quantifier les actions de l'EIE et les inclure dans le processus de réduction des émissions de GES du territoire**
-  **Evaluer l'efficacité du PCET au regard des objectifs énergie-climat régionaux, nationaux et européens**

##### **INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION**

-  → Nombre de subventions attribuées par an
-  → Tonnes équivalent CO<sub>2</sub> évitées

##### **DESCRIPTIF :**

1. Recensement des besoins de l'EIE et du PCET
2. Recherche des facteurs d'émissions pour tous travaux effectués par les particuliers, pour une traduction en gaz à effet de serre évités
3. Inclusion, dans l'outil de suivi des subventions utilisé par l'énergéticien, d'une colonne mesurant les émissions de gaz évitées pour chaque aide financière délivrée
4. Insertion des résultats dans l'outil de suivi et d'évaluation globale du PCET

 **Proposer un outil de suivi et d'évaluation pérenne et facile d'utilisation, dans le sens où il doit être complété de manière constante et naturelle par les agents concernés.**

## MOYENS FINANCIERS ESTIMES :

L'outil de suivi et d'évaluation des subventions serait réalisé en interne, par les agents de la CARA eux-mêmes et en partenariat avec certains acteurs du territoire.

Aucun coût n'est donc associé à la mise en place de cet outil, en dehors des charges salariales des agents.

## PARTENAIRES DANS L'ACTION :

### POUR LA CONSTRUCTION DE L'OUTIL :

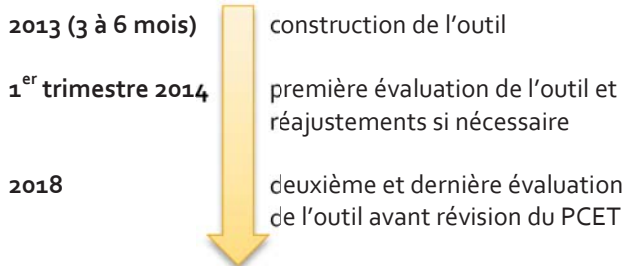
Services de la CARA notamment Direction des Systèmes d'Information, Espace Info Energie, Conseil en Energie Partagé

Retours d'expérience d'autres structures

### POUR LA RECOLTE DES FACTEURS D'EMISSIONS ASSOCIEES AUX TRAVAUX EFFECTUES PAR LES PARTICULIERS :

AREC (Agence Régional de d'évaluation Environnement et Climat), ADEME, ...

## ECHEANCIER :







## Enjeu 1.1 – Poursuivre et renforcer le soutien technique et financier de l'EIE

**SERVICE REFERENT :**  
Service Environnement,  
Energie et Gestion Intégrée  
des zones Côtières (EIE, CEP)

**ELU REFERENT :**  
M. Yves PEROCHAIN

**CIBLES :**  
Population CARA,  
communes, CARA

### ACTION 112 :

## Diagnostiquer les déperditions énergétiques des bâtiments à l'aide d'une caméra thermique

### CONTEXTE :




A travers le Conseil en Energie Partagé (CEP) et l'Espace Info Energie (EIE), la CARA a un rôle d'information et de sensibilisation déterminant auprès des communes et du grand public, sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et sur son optimisation sur le territoire. Cette forme de communication s'inscrit dans le champ plus global de la mobilisation des acteurs du territoire, moteur indispensable à l'atteinte progressive des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (-20% d'émissions de GES pour 2020 par rapport à 1990) et d'efficacité énergétique (-38% des consommations du bâti pour 2020 par rapport à 2005). Le déploiement d'outils opérationnels et ludiques tels que la caméra thermique est donc un atout supplémentaire à l'assimilation des problématiques énergie-climat par les acteurs du territoire.

Dans le cadre de l'EIE, l'énergéticien reçoit le grand public au siège de la CARA (107 Avenue de Rochefort – 17201 ROYAN cedex) et le conseille selon les demandes établies par les usagers. A l'heure actuelle, la démarche d'information est majoritairement axée de l'utilisateur vers l'énergéticien.

**L'objectif de cette action est donc notamment de développer l'axe énergétique → usagers.**

### L'ACTION :

#### OBJECTIFS :

-  Visualiser les pertes énergétiques et thermiques des bâtiments
-  Pour le bâti, réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à 1990, et réduire de 38% les consommations énergétiques d'ici 2020 par rapport à 2005
-  Rendre la politique énergétique de la CARA visible par les usagers du territoire

- 4. Déplacement sur place de l'énergéticien pour sensibiliser les communes aux économies d'énergie dans le bâti (dans le cadre du CEP)
- 5. Suivi des communes et du grand public dans la rénovation du bâti par l'intermédiaire de l'EIE (pour le grand public) et du CEP (pour les communes)



Veiller à ce que l'action s'inscrive dans la logique globale des missions de l'EIE et du CEP, et à ce qu'elle soit considérée comme un élément solide de diagnostic énergétique.

#### DESCRIPTIF :

1. Acquisition d'une caméra thermique
2. Formation de l'énergéticien sur l'analyse et la synthèse des résultats associés aux visuels fournis par la caméra thermique
3. Organisation de balades thermographiques en ville pour informer et sensibiliser les intéressés sur les économies d'énergie dans le bâti. Ces balades pourront être à destination des élus des communes et du grand public.

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION



Nombre de communes sensibilisées



Nombre de personnes présentes aux balades thermographiques



Nombre de visuels analysés par l'énergéticien



Evolution de la fréquentation de l'EIE suite aux balades thermographiques

## MOYENS FINANCIERS ESTIMES :

Pour 2013, une ligne budgétaire (en cours de validation) a été attribuée pour :

- l'acquisition d'une caméra thermique : 10 000€ TTC
- la formation de l'énergéticien pour l'utilisation de la caméra et l'analyse des résultats : 600€ TTC

## PARTENAIRES DANS L'ACTION :

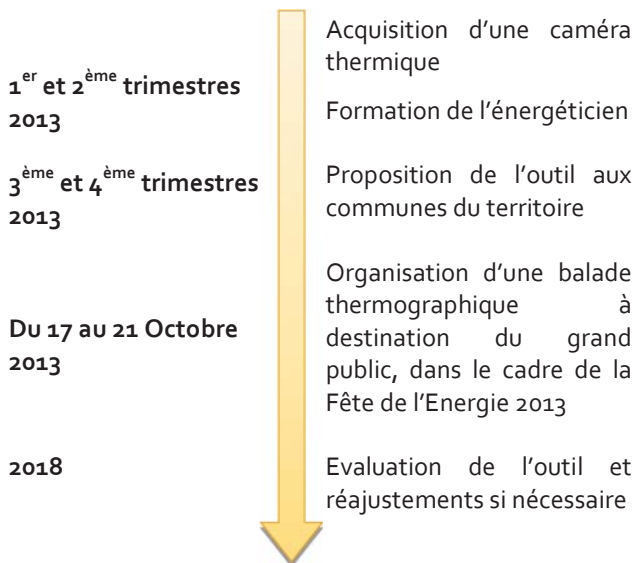
### POUR LES BALADES THERMOGRAPHIQUES :

ANPCEN (Association Nationale pour le Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne), Association Agir pour l'Environnement, pilote de l'événement « *le Jour de la Nuit* », ADEME

### POUR L'UTILISATION DE LA CAMERA :

Région Poitou-Charentes, ADEME, ...

## ECHEANCIER :





## **Enjeu 1.1 – Poursuivre et renforcer le soutien technique et financier de l'EIE**

**SERVICE REFERENT :**  
Environnement, Energie et  
Gestion Intégrée des zones  
Côtières (EIE)

**ÉLU REFERENT :**  
M. Yves PEROCHAIN

**CIBLES :**  
Population CARA

### **ACTION 113 :**

#### **Accompagner le public dans la réduction des consommations énergétiques de leur logement, notamment auprès des locataires**

#### **CONTEXTE :**

La CARA accompagne depuis 2008 les particuliers dans la rénovation énergétique et l'installation d'énergies renouvelables pour les logements, notamment avec :

- la délibération du 3 mars 2008 par laquelle le Conseil Communautaire a adopté le dispositif d'aides à la réalisation d'équipements de chauffage utilisant des énergies renouvelables, au bénéfice des particuliers et des collectivités ;
- la délibération du 27 mars 2009 par laquelle le Conseil Communautaire a validé le programme d'actions du Contrat Local Initiatives Climat (CLIC), précurseur du PCET et induisant la création de l'Espace Info Energie (EIE) ;
- la délibération du 20 juillet 2012 par laquelle le Conseil Communautaire a validé la révision du dispositif, pour son harmonisation avec le programme « Habiter mieux » porté par le service Habitat, Aménagement et Urbanisme.

A l'heure actuelle, l'EIE accompagne donc essentiellement les propriétaires occupants, par l'intermédiaire de l'information et de l'attribution d'aides financières à la rénovation énergétique du logement.

Or sur le territoire de la CARA, les locataires représentaient 26,7% des ménages en 2008 (source Insee 2008, bilan Programme Local de l'Habitat 2008-2010). Une étude de l'Observatoire Régional des Emissions de Gaz à Effet de Serre (OREGES) précise par ailleurs qu'en Poitou-Charentes, « 15 % des ménages, soit 113 000 ménages, seraient exposés à la précarité énergétique. Deux profils bien identifiables regroupent à eux seuls le quart des ménages concernés : les retraités vivant seuls, propriétaires d'une grande maison chauffée au fioul, et les personnes seules de moins de 35 ans, sans activité professionnelle et locataires d'un petit logement chauffé à l'électricité ou au gaz de ville. » (Source Insee-AREC, Décimal n°321-October 2012)

La problématique de l'énergie dans le logement est donc une composante devant être considérée pour tous les usagers du territoire, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

Les ménages locataires sont cependant soumis à une réalité à deux vitesses : celle du désir de s'engager dans une démarche de réduction de leur facture énergétique, et celle d'être soumis à l'approbation et à l'engagement du propriétaire bailleur dans des travaux de rénovation efficaces.

**En ce sens, l'objectif de l'action est d'inscrire les locataires dans une dynamique de réduction des consommations énergétiques en tenant compte de leurs champs d'actions vis-à-vis de leur logement : mieux gérer les équipements électriques, réduire ses déchets, se déplacer autrement, ... L'entrée « éco-gestes » semble donc être la solution efficace.**

#### **L'ACTION :**

##### **OBJECTIFS :**



**Répondre à l'objectif Grenelle 2 de réduction de 38% des consommations énergétiques du bâti pour 2020 par rapport à 2005**



**Répondre aux objectifs du Paquet Energie-Climat 2020 et du Facteur 4 2050**



**Sensibiliser les administrés aux éco-gestes**



**Réduire la facture énergétique des consommateurs**








#### DESCRIPTIF :

1. Elargissement des missions de l'Espace Info Energie (EIE) vers la sensibilisation des citoyens locataires aux économies d'énergie
2. Mise en place d'une campagne de sensibilisation aux éco-gestes par le déploiement du concours « Familles à Energie Positive » (voir action n°211)
3. Mise en place d'un plan de communication plus global sur les éco-gestes dans le logement : visibilité du concours « Familles à Energie Positive », expositions autour des éco-gestes dans des lieux appropriés, présence de l'EIE à des manifestations, mutualisation des missions des autres services de la CARA sur les éco-gestes pour la réalisation d'un fascicule, ...



**Assurer aux locataires des outils efficaces et adaptés au contexte de chaque logement**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

-  → Nombre de boîtes énergie achetées, nombre de boîtes énergie distribuées
-  → Satisfaction des usagers sur les outils et informations délivrés
-  → Evolution des contacts EIE et demande associée (dans l'outil de contacts utilisé par l'énergéticien, distinguer les locataires et les propriétaires)
-  → Nombre de kWh économisés
-  → Réduction de la facture énergétique
-  → Nombre de TeqCO<sub>2</sub> économisées
-  → Dans le cadre du concours « Familles à Energie Positive », se reporter à l'action n°211 pour les indicateurs associés

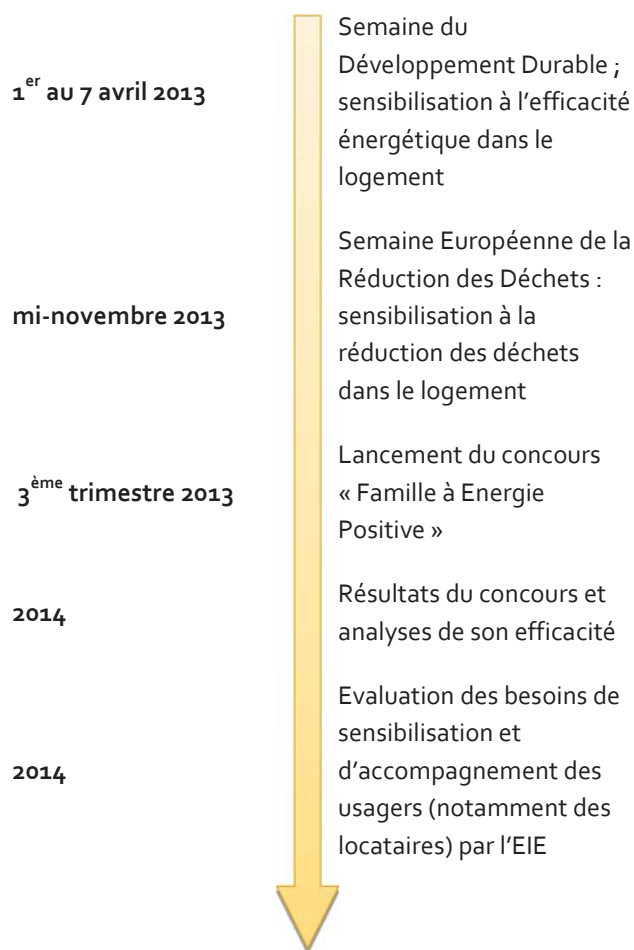
#### MOYENS FINANCIERS ESTIMES :

Le travail étant effectué en interne, aucun coût n'est associé à l'action n°113 en dehors des charges salariales des agents

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Services de la CARA, ADEME, Région Poitou-Charentes, Conseil Général 17, milieux associatifs

#### ECHEANCIER :





**Enjeu 1.2 – Accompagner les communes dans la réalisation d'actions relatives à l'efficacité énergétique**

**SERVICE REFERENT :**  
Environnement, Energie et Gestion Intégrée des Zones Côtières

**ELU REFERENT :**  
M. Yves PEROCHAIN

**CIBLES :**  
Communes

**ACTION 121 :**

**Dans le cadre du Conseil en Energie Partagé (CEP), apporter une aide financière aux communes pour la rénovation énergétique du bâti**

**CONTEXTE :**

Par l'intermédiaire de l'Espace Info Energie (EIE), les particuliers de la CARA peuvent recevoir des aides à la rénovation énergétique et aux énergies renouvelables des logements individuels.

Le dispositif d'aides revu et adopté par le Conseil Communautaire du 20 juillet 2012 est décliné de la manière suivante :

- Les aides concerneront les résidences principales de plus de 15 ans d'ancienneté
- L'audit thermique des bâtiments devra montrer un gain de consommation énergétique après travaux d'au moins 25%
- Dans ce cas, la CARA prendra en charge l'audit thermique à hauteur de 100% plafonné à 550€ si les travaux sont réalisés dans les 3 ans (sur justificatifs), et 50% s'ils ne le sont pas.
- L'ensemble des matériaux d'isolation thermique seront pris en compte, sous réserve du respect des critères thermiques réglementaires
- Un bonus complémentaire de 500€ sera apporté si des éco-matériaux sont utilisés
- Les travaux devront être réalisés par des professionnels du bâtiment
- Les niveaux d'aides sont :

	Aide propriétaire occupant	Plafonds
<b>Audit énergétique</b>	--	550€
<b>Isolation toiture</b>	10€/m <sup>2</sup>	1 500€
<b>Isolation mur</b>	12€/m <sup>2</sup>	1 500€
<b>Remplacement fenêtre</b>	50€/m <sup>2</sup>	1 500€

Par ailleurs pour les dossiers reçus, les conditions de ressources, qui se basent sur les revenus fiscaux de référence à l'année N-2, auront les plafonds suivants :




Nombre de personnes composant le ménage	Plafond minimal de ressources	Plafond maximal de ressources
1	11 614€	26 500€
2	16 985€	37 100€
3	20 428€	45 050€
4	23 864€	53 000€
5	27 316€	60 950€
5 et plus	+ 3 441€	60 950€

De la même manière, par l'intermédiaire du Conseil en Energie Partagé (CEP), l'énergéticien se tient à disposition des communes pour leur assurer un accompagnement dans leur projet de rénovation énergétique de leurs bâtiments communaux et dans l'utilisation d'énergies renouvelables. Cependant à l'heure actuelle, seul un accompagnement technique et administratif est en place.

**Cette action a donc pour objectif d'élargir le champ d'accompagnement des communes vers un aspect financier.**


## L'ACTION :

### OBJECTIFS :





-  **Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics**
-  **Engager les communes dans une démarche exemplaire d'efficacité énergétique**
-  **Déployer les missions du CEP**

### DESCRIPTIF :

1. S'intégrer dans le contexte territorial financier du gouvernement et par conséquent de la CARA
2. Recenser les aides financières auxquelles les communes peuvent être éligibles, notamment le fonds de concours actuellement effectifs à la CARA
3. Repérer les éléments juridiques et réglementaires relatifs à l'attribution de subventions en place
4. Réaliser une synthèse des travaux potentiels des communes du territoire
5. Construire un dispositif d'aides permettant d'assurer à minima trois travaux de rénovation énergétique sur 5 ans.

 **S'assurer que le futur dispositif d'aides permettra de répondre à un niveau d'efficacité énergétique pérenne et s'approchant au mieux des réglementations thermiques en vigueur**

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

-  → Nombre de kWh consommés avant et après travaux → nombre de kWh économisés
-  → Nombre de TeqCO<sub>2</sub> économisés
-  → Investissement financier total réalisé par la commune
-  → Taux d'aides publiques finales apportées, dont celui de la CARA
-  → Nombre de dossiers traités par an
-  → Nombre de dossiers attribués par an
-  → Type de travaux réalisés
-  → Visibilité de l'action : articles de journaux et magazines, visites, médias

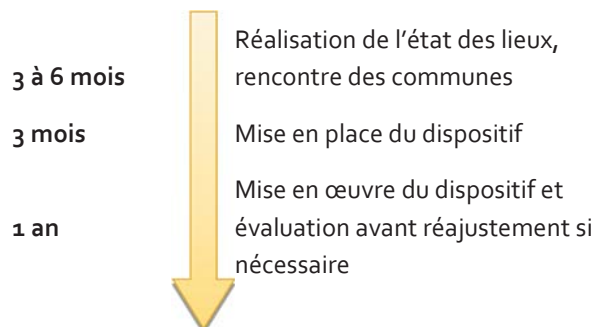
### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

A définir lors de la réalisation de l'état des lieux et de la mise en œuvre de l'action

### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Communes, retours d'expérience extérieurs, services de la CARA

### ECHEANCIER :





## Enjeu 1.2 – Accompagner les communes dans la réalisation d'actions relatives à l'efficacité énergétique

SERVICE REFERENT :  
Environnement, Energie et  
Gestion Intégrée des Zones  
Côtières

ÉLU REFERENT :  
M. Yves PEROCHAIN

CIBLES :  
Communes

### ACTION 122 :

**Dans le cadre du Conseil en Energie Partagé (CEP), poursuivre l'optimisation de l'éclairage public des communes en lien avec le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER)**

### CONTEXTE :

*Le Conseil en Energie Partagé (CEP) est une mission d'animation dédiée à l'accompagnement technique et administratif des communes du territoire. Mis en place depuis 2009 en partenariat avec l'ADEME et la Région Poitou-Charentes, il est assuré par l'énergéticien qui a également en charge l'Espace Info Energie (EIE).*



*En Charente-Maritime, le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER) accompagne 468 communes membres, notamment sur l'éclairage public. Le Syndicat propose aux communes les compétences en matière de travaux neufs et d'entretien des réseaux d'éclairage public, des illuminations et des équipements sportifs. Il gère aujourd'hui plus de 100 000 points lumineux sur la presque totalité du territoire du département. Son service technique spécialisé est à la disposition permanente des responsables communaux pour les conseiller et étudier leurs projets de création ou d'amélioration des éclairages publics. Sur le territoire de la CARA, il a en charge toutes les communes à l'exception de Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer et Royan.*

*Le CLER (Comité de Liaison Energies Renouvelables) précise qu'en moyenne, les éclairages publics représentent 38% de la facture d'électricité des communes, et près de la moitié des kWh consommés. Par ailleurs, les territoires doivent faire face à l'extension progressive des réseaux, le nombre de points lumineux par habitant ayant augmenté de 30% en dix ans.*

**Par conséquent, et pour répondre au mieux au déploiement de l'efficacité énergétique à l'échelon local, il est déterminant d'engager dès à présent la réflexion sur l'optimisation de l'éclairage public en partenariat étroit avec les communes et le SDEER.**

### L'ACTION :

#### OBJECTIFS :

-  **Réduire les consommations et la facture énergétiques des communes**
-  **Rendre le territoire exemplaire en terme d'optimisation énergétique**



**Assurer la pérennité de l'action et les bases du partenariat entre le triptyque communes-SDEER-CEP**

#### DESCRIPTIF :

1. Prise de contact avec les communes du territoire
2. Mutualisation des compétences entre la CARA (par l'intermédiaire du CEP) et le SDEER
3. Accompagnement des communes intéressées sur le volet technique et administratif
4. Suivi des consommations des communes, dans le but de mesurer l'efficacité des travaux réalisés par rapport à l'investissement de base

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



→ Nombre de communes accompagnées



→ Consommations énergétiques du poste « éclairage public » avant et après travaux



→ Budget de la commune attribué aux travaux pour l'éclairage public



→ Taux de subventions attribué aux communes pour les travaux réalisés



→ Satisfaction des communes accompagnées

## MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

L'accompagnement du CEP étant essentiellement technique et administratif, aucun coût n'est associé à la mise en œuvre de l'action en dehors des charges salariales liées à la mission.

## PARTENAIRES DANS L'ACTION :

SDEER, communes, ADEME, ANPCEN (Association Nationale pour le Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne), Association Agir pour l'Environnement, pilote de l'événement « *le Jour de la Nuit* »

## ECHEANCIER :

**Action déjà en cours.**

Fin 2013 : évaluation de l'accompagnement des communes, évaluation de la mutualisation des données avec le SDEER, et ajustements si nécessaire.





## Enjeu 1.2 – Accompagner les communes dans la réalisation d'actions relatives à l'efficacité énergétique

**SERVICE REFERENT :**  
Environnement, Energie et Gestion intégrée des Zones Côtières (CEP)

**ELU REFERENT :**  
M. Yves PEROCHAIN

**CIBLES :**  
Communes, CARA

### ACTION 123 :

**Structurer l'accompagnement régulier des consommations des communes par l'intermédiaire du logiciel DISPLAY®**

#### CONTEXTE :

Depuis 2006, la Directive Européenne sur la Performance Energétique des Bâtiments (DPEB) a fixé des exigences pour les municipalités, notamment quant à l'évaluation de l'affichage public des performances énergétiques des bâtiments publics. Pour anticiper cette directive, la Campagne DISPLAY® a été lancée en 2004 pour développer une stratégie participative permettant une meilleure gestion environnementale des bâtiments. De ce fait, elle met à disposition des parties intéressées, par l'intermédiaire d'une charte, un mode d'affichage des performances du bâtiment calculées à partir du logiciel qu'elle fournit : consommation énergétique (en kWh/m<sup>2</sup>/an), consommation d'eau (L/m<sup>2</sup>/an), émissions de gaz à effet de serre (en kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an).

Par la signature de la charte DISPLAY® le 10 Janvier 2008 et le versement de cotisation de 1000€ à la structure Energy cities, la CARA s'est volontairement engagée dans la Campagne DISPLAY®. La même année, 18 affiches ont été préparées (dont 3 pour les bâtiments communautaires CARA, le reste concernant les communes). Malheureusement, aucune campagne de communication n'a été engagée jusqu'à maintenant.

A ce titre, il est proposé d'actualiser la campagne DISPLAY® et de l'insérer dans une véritable dynamique de communication autour de l'énergie-climat, en cours de réalisation notamment par l'intermédiaire du Conseil en Energie Partagé et du Plan Climat-Energie Territorial.



#### L'ACTION :

##### OBJECTIFS :

- 1. **Connaître l'empreinte environnementale de la structure concernée (consommations et émissions de GES)**
- 2. **Rendre l'information transparente, par son affichage visible par tous**
- 3. **Sensibiliser à l'éco-responsabilité**
- 4. **Appuyer la mise en œuvre de travaux pour réduire les consommations et les émissions de GES**
- 5. **Rendre la structure exemplaire**

##### DESCRIPTIF :

1. Réalisation d'une campagne de communication sur le logiciel DISPLAY® : information en Commission Environnement, Energie et Développement Durable, réalisation d'une

affiche de présentation de l'outil et des garanties d'accompagnement par le CEP à destination des communes

2. Prise de contact avec les communes du territoire
3. Pour les communes intéressées, récolte des données des bâtiments et de consommations nécessaires à la réalisation de l'affiche souhaitée
4. Accompagnement logistique des communes (impression et pose des affiches)
5. Accompagnement des communes sur la communication relative à DISPLAY® : articles dans le CARAmag et dans les bulletins municipaux, relais d'information à Energy Cities, initiateur de la campagne.

6. Suivi annuel des consommations des communes et des travaux engagés pour une réactualisation des affiches si besoin : réalisation d'un tableur Excel® pour permettre à l'énergéticien de faciliter le travail de recensement et de suivi.
7. Soutien technique et information par le CEP, sur les travaux communaux potentiels à engager pour favoriser un affichage en catégories A à C dans tous les domaines.



**Pour une meilleure efficacité de l'action, repérer les personnes ressources dans les communes possédant les données de consommations. Eviter l'essoufflement de l'action par la communication transversale et concise.**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



Nombre de communes accompagnées



Nombre d'affiches réalisées



Nombre de travaux souhaités et/ou réalisés suite à la réalisation de l'affiche



Coût des travaux réalisés



Evolution des consommations des bâtiments

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

La signature de la charte DISPLAY® permet à la CARA d'avoir accès au logiciel en ligne pour une durée actuellement indéterminée.

Par ailleurs, la récolte des données sera effectuée par l'énergéticien et dans le cadre du CEP. Aucun coût n'est donc associé à la mise en place de cet outil, en dehors des charges salariales de l'agent.

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Energy Cities, ADEME, Région Poitou-Charentes

#### ECHEANCIER :

4 mois

1<sup>ère</sup> campagne de communication (étapes 1. et 2.)

2 mois

1<sup>er</sup> état des lieux et affichages

L'année suivante

Evaluation des évolutions des consommations

Année suivante + 1 mois

Communication sur les réductions des consommations dans le bâtiment, actualisation de l'affichage





### Enjeu 1.3 – Contribuer à la lutte contre le changement climatique

SERVICE REFERENT :  
Habitat, Aménagement et  
Urbanisme

ELU REFERENT :  
Mme Danielle CROCHET

CIBLES :  
--

#### ACTION 131 :

**Diagnostiquer la précarité énergétique du territoire et évaluer les risques à moyen terme au vu de l'augmentation des prix de l'énergie**

#### CONTEXTE :

Suite à l'approbation du Grenelle de l'Environnement et notamment de la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite loi « Grenelle 2 », de nouvelles notions sont établies pour la problématique du bâtiment. La précarité énergétique trouve ainsi sa définition, par le recoupement des données financières et énergétiques : est ainsi en situation de précarité énergétique, un ménage qui « éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources et de ses conditions d'habitat ».

Pour repérer de manière quantifiée les situations de précarité énergétique, on utilise le Taux d'Effort Energétique (TEE). Le TEE correspond à la part du revenu disponible consacrée par un ménage à ses dépenses d'énergie pour un usage domestique. **L'exposition à la précarité énergétique commence lorsque le TEE d'un ménage dépasse le seuil des 10%.**




Le diagnostic du PCET n'a pas fait un état des lieux exhaustif de la précarité énergétique du territoire. Il précise cependant que les émissions de gaz à effet de serre pour le bâti correspondent au premier poste d'émission du territoire (21% dans le résidentiel et 10% dans le tertiaire, soit 31%). Par ailleurs, une étude récente de l'Observatoire Régional des Emissions de Gaz à Effet de Serre (OREGES) a permis de caractériser les personnes exposées à la précarité énergétique. Ainsi, « en Poitou-Charentes, 15 % des ménages, soit 113 000 ménages, seraient exposés à la précarité énergétique. Deux profils bien identifiables regroupent à eux seuls le quart des ménages concernés : les retraités vivant seuls, propriétaires d'une grande maison chauffée au fioul, et les personnes seules de moins de 35 ans, sans activité professionnelle et locataires d'un petit logement chauffé à l'électricité ou au gaz de ville. » (source INSEE-AREC, Décimal n°321-October 2012)

L'état des lieux des ménages exposés à la précarité énergétique présentement et à moyen terme est indispensable à la mise en œuvre de politiques de prévention, permettant de prendre en compte des données indépendantes du territoire telle que l'augmentation du coût de l'énergie, et de minimiser les risques de croissance de la précarité énergétique chez les administrés.

**L'action doit donc permettre de posséder une vision globale et une base territoriale, pour s'inscrire dans cette politique de prévention des situations de précarité énergétique.**

#### L'ACTION :

##### OBJECTIFS :

-  **Posséder une vision objective et partagée de la précarité énergétique du territoire et des risques associés**
-  **Intégrer les résultats de l'étude dans les projets en relation avec la précarité énergétique**
-  **Engager la CARA dans un processus de minimisation des situations de précarité énergétique du territoire**

##### DESCRIPTIF :

1. Analyse des besoins : réunions avec les services en lien avec le thème de la précarité énergétique, synthèse de retours d'expériences de collectivités ayant réalisé ce type d'études, repérage des prestataires potentiels
2. Réalisation d'un cahier des charges répondant à la synthèse des besoins recensés en phase 1 et aux résultats associés

3. Réalisation de l'étude et analyse des résultats associés
4. Réflexion sur les politiques de prévention et de minimisation des situations de précarité énergétique à engager



**S'assurer que l'action serve de base aux politiques de minimisation de la précarité énergétique, en transversalité avec les services concernés par le sujet**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION



→ Nombre de réunions effectuées



→ Nombre de personnes/structures engagées dans l'étude



→ Nombre et type d'actions mises en œuvre suite aux résultats de l'étude

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMES :

Coût d'une étude spatialisée à t=0 et à moyen terme prenant en compte l'hypothèse d'augmentation des coûts de l'énergie :

**10 000 € à 20 000 € selon l'étendue de l'étude**

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Services de la CARA, AREC Poitou-Charentes, Insee, Région Poitou-Charentes, Conseil Général 17, CCAS,

...

#### ECHEANCIER :

2 mois

Analyse des besoins amont

6 mois

Réalisation de l'étude

1 mois

Interprétation pour une intégration progressive dans les politiques publiques





### Enjeu 1.3 – Contribuer à la lutte contre le changement climatique

SERVICE REFERENT :  
Habitat, Aménagement et  
Urbanisme

ELU REFERENT :  
Mme Danielle CROCHET

CIBLES :  
Population CARA

#### ACTION 132 :

**Intégrer le programme « Habiter mieux » dans un dispositif opérationnel optimal permettant de repérer et d'accompagner les propriétaires occupants en situation de précarité énergétique**

#### CONTEXTE :

« Habiter mieux » est un programme national proposé par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), dont l'objectif est la lutte contre la précarité énergétique. Il se base sur deux principes :

- la délivrance d'une aide financière aux propriétaires à revenus modestes réalisant des travaux sur leur résidence principale, permettant une baisse de la consommation énergétique d'au moins 25% ;
- une majoration de cette aide lorsque qu'une collectivité intervient dans le cadre d'un protocole d'aide à la rénovation thermique des logements privés.

Les propriétaires occupants répondant à des conditions de ressources précises et dont le logement correspond aux critères du programme peuvent ainsi bénéficier d'une subvention dans le cadre de la rénovation thermique de leur logement et de l'amélioration de leur confort.

En date du 20 juillet 2012, le Conseil Communautaire de la CARA a adopté le protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés, lui permettant de mettre en œuvre le programme « Habiter mieux » sur l'agglomération.

Sur le territoire de la CARA, 70,4% des ménages sont des propriétaires occupants. Parmi ceux-ci, 27,8% sont éligibles aux aides de l'ANAH (source Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – DREAL) et sont à 43,2 % des personnes âgées de plus de 75 ans.

**La présente action a donc pour objectif d'inscrire les aides financières du programme « Habiter mieux » dans une dynamique plus générale d'accompagnement.**

#### L'ACTION :

##### OBJECTIFS :


- ➔ Réduire les situations de précarité énergétique du territoire
- ➔ Réduire les consommations énergétiques du logement de 38% pour 2020 par rapport à 2005
- ➔ Faciliter les démarches de rénovation énergétique par un accompagnement complet dans la démarche

##### DESCRIPTIF :

Pour chaque propriétaire occupant répondant aux conditions du programme « Habiter mieux »,

1. Réalisation d'un diagnostic thermique
2. Aide à l'élaboration du projet :
  - ➔ Aide à la décision

- ➔ Aide à l'élaboration du montage des dossiers de financement
- ➔ Dépôt de dossiers
- ➔ Aide au montage des dossiers de paiement des subventions

 Le dispositif d'accompagnement des propriétaires occupants en situation de précarité énergétique est déjà assuré par le PACT Charente-Maritime à l'heure actuelle. L'action ne présente donc volontairement aucun moyen financier en dehors des subventions attribuées par la CARA, et aucun échancier.

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



→ Nombre de dossiers attribués



→ Montant des subventions attribuées



→ Evolution du niveau de performance énergétique des logements réhabilités



→ Nombre de kWh économisés



→ Tonnes équivalent CO<sub>2</sub> évitées

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

Aucun (accompagné effectué en régie par le PACT Charente-Maritime)

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

ANAH, Conseil Général 17, PACT Charente-Maritime, CCAS, communes, ADIL, autres acteurs de l'habitat

#### ECHEANCIER :

Aucun (accompagné effectué en régie par le PACT Charente-Maritime)



### Enjeu 1.3 – Contribuer à la lutte contre le changement climatique

SERVICE REFERENT :  
Environnement, Energie et  
Gestion intégrée des Zones  
Côtières

ÉLU REFERENT :  
M. Yves PEROCHAIN

CIBLES :  
--

#### ACTION 133 :

**Au regard des problématiques énergie-climat, évaluer l'efficacité des travaux de rénovation engagés dans le cadre du dispositif d'accompagnement des propriétaires occupants en situation de précarité énergétique**

#### CONTEXTE :

*La lutte contre le changement climatique est une problématique dont la prise de conscience est mondiale. Les différentes négociations internationales, européennes et nationales engagées ont ainsi permis de mettre en lumière des objectifs partagés de réduction de gaz à effet de serre, renforcés en France par l'adoption et l'application du Grenelle de l'Environnement.*

*Le secteur de l'habitat présente ainsi deux objectifs majeurs liés à la lutte contre le changement climatique :*




- *la réduction de 38% des consommations énergétiques du parc résidentiel pour 2020 et par rapport à 2005, dont l'outil d'application concret est la Réglementation Thermique 2012 (RT 2012) ;*
- *l'application des objectifs du Paquet Energie-Climat européen, rappelant l'importance de la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le bâti et de l'intégration systématique d'énergies renouvelables dans les projets.*

*A l'échelle de la CARA, l'appréciation de ces objectifs nécessite dès le départ la mise en place d'une stratégie d'évaluation des actions relatives à l'habitat et exercées à la CARA dans le cadre de la compétence obligatoire « équilibre social de l'habitat ».*

*Par conséquent, l'action propose de suivre et d'évaluer les politiques engagées dans le cadre de la minimisation des situations de précarité énergétique chez les propriétaires occupants, de manière à répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement à moyen et long termes.*

#### L'ACTION :

##### OBJECTIFS :

-  **Répondre aux objectifs nationaux, européens et internationaux de lutte contre le changement climatique**
-  **Evaluer l'efficacité des actions engagées par la CARA par l'entrée énergie-climat**
-  **Réajuster les actions en cas de non atteinte des objectifs fixés**

##### DESCRIPTIF :

1. Réalisation d'un référentiel présentant l'impact CO<sub>2</sub> des actions entreprises dans le cadre de la précarité énergétique du territoire :  
➔ Se référer aux travaux de l'ANAH sur le programme « Habiter mieux », de l'AREC, de l'ADEME notamment
2. Insertion des résultats du référentiel dans l'outil de suivi et d'évaluation globale du PCET





**Organiser dès le départ les principes de la transversalité de l'évaluation, pour une optimisation du travail effectué**

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION :**

 → Temps passé lors de l'entrée des données dans le référentiel

 → Tonnes équivalent CO2 évitées

 → Nombre et coût des travaux effectués

 → Evolution du niveau de performance énergétique des logements réhabilités

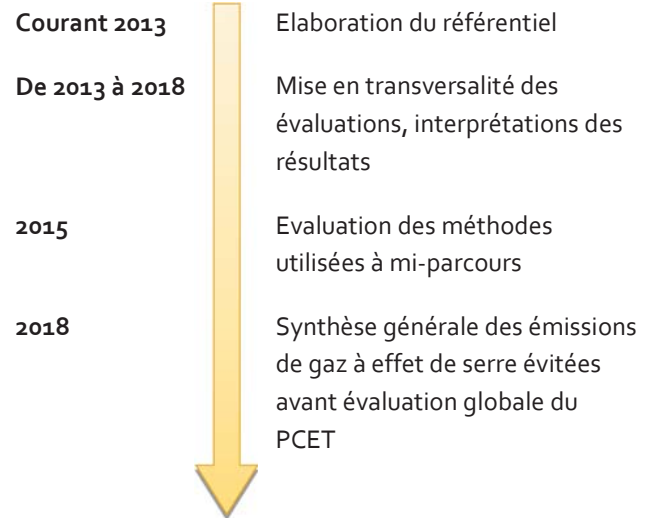
**MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :**

L'action étant réalisée en interne, aucun coût n'est associé à l'action n°133.

**PARTENAIRES DANS L'ACTION :**

Service Habitat, Aménagement et Urbanisme, Direction des Systèmes d'Information, AREC Poitou-Charentes

**ECHEANCIER :**







### **Enjeu 1.3 – Contribuer à la lutte contre le changement climatique**

**SERVICE REFERENT :**  
Habitat, Aménagement et Urbanisme

**ELU REFERENT :**  
Mme Danielle CROCHET

**CIBLES :**  
Population CARA

#### **ACTION 134 :**

**Lors de la réalisation du prochain Programme Local de l'Habitat (PLH), insérer des clauses en lien avec la minimisation des situations de précarité énergétique**

#### **CONTEXTE :**

Créé par la loi du 7 décembre 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un projet qui doit définir pour une durée de 5 ans minimum les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins de logements et à favoriser la mixité sociale en assurant entre les communes et les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. En s'appuyant sur les caractéristiques de développement territorial récentes, il indique également les moyens, notamment fonciers, qui seront mis en œuvre par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'urbanisme permettant de parvenir à ces objectifs et principes fixés.

Le premier PLH de la CARA a été adopté par le Conseil Communautaire le 4 février 2008 et a permis d'organiser les actions en matière d'habitat selon 5 orientations :

- se positionner en tant qu'interlocuteur clé,
- agir sur le foncier,
- organiser la mixité sociale en diversifiant l'offre,
- traiter les besoins particuliers en logements,
- développer un habitat durable.

Pour poursuivre les actions engagées jusqu'à présent, la réalisation d'un second PLH est prévu courant 2013 de manière à actualiser les stratégies d'actions sur la base d'une évaluation de l'efficacité du programme par rapport aux objectifs fixés.

Sur le volet énergétique et climatique, le diagnostic du Plan Climat-Energie Territorial (PCET) de la CARA a mis en exergue que 21% des émissions du territoire sont dûes au poste « résidentiel ». Par ailleurs parmi ces émissions, 81% sont liées à la consommation de chauffage.

**Pour poursuivre la dynamique volontaire du PLH en matière de développement durable, il est donc proposé d'intégrer la problématique énergétique et climatique amorcée par le PCET dans le prochain Programme Local de l'Habitat.**

#### **L'ACTION :**

##### **OBJECTIFS :**

- ➊ **Construire un territoire intégrant les objectifs énergétiques et climatiques nationaux et internationaux**
- ➋ **Répondre à l'objectif de réduction des consommations énergétiques du parc résidentiel de 38% en 2020 par rapport à 2005**
- ➌ **Améliorer la performance énergétique des bâtiments notamment sur la base de la Réglementation thermique 2012**
- ➍ **Mettre en cohérence les objectifs énergétiques et climatiques globaux avec les projets de la CARA**

### DESCRIPTIF :

1. Réalisation du nouveau PLH :
  - Etat des lieux axé sur l'entrée « énergie » du territoire : voir notamment l'action n°131 pour son inclusion dans l'état des lieux plus global du PLH
  - Synthèse des résultats, définition d'orientations dans le domaine énergétique, définition de fiches-actions incluant le volet énergétique
2. Suivi du PLH :
  - Suivi des préconisations dans le logement
  - Bilan à mi-parcours et bilan général



**Assurer une transversalité de l'action en interne pour une bonne compréhension des enjeux par les parties prenantes**

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION



→ Degré d'intégration des objectifs énergétiques et climatiques dans les actions du PLH



→ Estimation des tonnes équivalent CO<sub>2</sub> évitées



→ Evolution du niveau de performance énergétique des logements réhabilités

### MOYENS FINANCIERS ESTIMES :

Le coût associé à l'action n°134 est essentiellement dû à la réalisation du PLH. Dans le cas d'une réalisation externalisée, l'estimation des moyens financiers sera à évaluer par le service Habitat, Aménagement et Urbanisme.

### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Services de la CARA, communes, ADIL, ANAH, AROSH Poitou-Charentes, ADEME, AREC, Observatoire de l'Habitat, Conseil Général, Région Poitou-Charentes, Etat, ...

### ECHÉANCIER :

L'échéancier sera à définir dans le détail lors de la réalisation du prochain PLH.

Courant 2013

Courant 2014



Réalisation du 2<sup>ème</sup> PLH

Mise en œuvre du PLH



## Enjeu 1.4 – Engager la CARA dans un processus d'exemplarité

SERVICE REFERENT :

Travaux, Bâtiments et Logistique

ELU REFERENT :

M. Martial de VILLELUME

CIBLES :

CARA

### ACTION 141 :

**Initier la réflexion autour de la construction d'un bâtiment témoin dont la consommation énergétique respecte au minimum la qualification « passive » et globaliser la démarche à moyen terme**

### CONTEXTE :

Depuis la création de la certification BBC-Effinergie (Bâtiment Basse Consommation) en 2007 et dans le cadre de l'application du Grenelle de l'Environnement, la France s'est engagée dans des procédés de construction plus performants et respectueux de l'environnement. Cet engagement a notamment abouti à la création de la Réglementation Thermique 2012 (RT 2012) plus ambitieuse, effective depuis le 28 octobre 2011 pour les bureaux, les bâtiments d'enseignement, les logements ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), et appliquée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 à tous les autres bâtiments neufs.

La RT 2012 se base ainsi sur trois principes fondamentaux :

- Le besoin bioclimatique : l'indice Bbio, permettant de caractériser l'impact de la conception bioclimatique sur la performance énergétique du bâti. Il vise à limiter les besoins liés au chauffage, à la climatisation et à l'éclairage.
- Le confort d'été : l'indice Tic (température intérieure conventionnelle) correspond à l'exigence de confort d'été dans les bâtiments. Il vise à assurer en été un bon niveau de confort et à éviter les surchauffes sans le recours à un système actif de climatisation. Cette exigence doit encourager le concepteur à se pencher avec attention sur l'inertie thermique, le choix d'isolation, la mise en place de protections solaires, la disposition des ouvertures, etc.
- La consommation d'énergie primaire : l'indice Cep porte sur les consommations de chauffage, de refroidissement, d'éclairage, de production d'eau chaude sanitaire et des auxiliaires (pompes et ventilations), sauf celles liées à l'électricité spécifique (électroménager, appareils électroniques et de cuisson,...). Elle se calcule sur l'énergie primaire et s'exprime en kWh/m<sup>2</sup>.an et doit être inférieure à 50 kWh/m<sup>2</sup>.an. Par rapport à la RT 2005, elle permet de diviser par 3 la consommation énergétique.

Par ailleurs, les perspectives nationales amèneront à repenser la Réglementation Thermique 2012 en vigueur, pour une RT à l'échéance 2020 plus ambitieuse.

La notion de construction « passive » provient du label allemand « PassivHaus » et désigne un bâtiment dont la consommation énergétique au m<sup>2</sup> est compensée par les apports solaires ou par les calories émises par les apports internes (matériel électrique et habitants).

**Dans le cadre de l'évolution des réglementations et avec l'objectif d'adapter les futurs bâtiments aux contextes énergétiques et climatiques, il est nécessaire d'engager dès aujourd'hui la réflexion sur des perspectives énergétiques innovantes pour la CARA.**

### L'ACTION :

#### OBJECTIFS :

- **Rendre la CARA exemplaire en terme d'efficacité énergétique et de lutte contre le changement climatique**
- **Anticiper les évolutions de la Réglementation Thermique et des politiques d'efficacité énergétique dans le bâti**

#### DESRIPTIF :

1. Définition du projet et en particulier du bâtiment témoin à mettre en avant
2. Installation d'un Comité Technique de réflexion, représenté par les services de la CARA en lien direct avec le sujet

3. Evaluation du besoin, des atouts et des faiblesses
4. Déploiement d'une stratégie à partir des conclusions amenées



**Eviter l'essoufflement et le désintérêt de l'action par une communication adéquat autour de la construction d'un bâtiment passif.**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION



→ Nombre de personnes engagées dans la concertation



→ Temps consacré à la réflexion (nombre de réunions en interne et de terrain, compte-rendus, documentation)



→ Temps consacré à la rédaction du cahier des charges (nombre de réunions en interne et de terrain, compte-rendus, documentation)



→ Etat d'avancement du projet (phases du CCTP)



→ Réalisation du bâtiment témoin

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMES :

A définir

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Retours d'expériences extérieures, institutionnels (Etat, ADEME, Région, Département), artisans du bâtiment, CCI, CMA, CAPEB, FFB, ...

#### ECHÉANCIER :

A définir



## Enjeu 1.4 – Engager la CARA dans un processus d'exemplarité

SERVICE REFERENT :  
Commande Publique

ELU REFERENT :  
M. Jean-Paul CORDONNIER

CIBLES :  
Prestataires

### ACTION 142 :

## Introduire la dimension énergétique dans les marchés et achats publics passés par la CARA

### CONTEXTE :

L'achat public obéit à des règles de publicité et de mise en concurrence précises. Le respect des principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, et de transparence des procédures permet d'assurer l'efficacité des actes d'achat et la bonne utilisation des fonds publics.

A la CARA, la direction de la Commande Publique est ainsi chargée de la mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics pour l'ensemble des achats de la collectivité, quel qu'en soit l'objet : travaux, fournitures ou services.

Pour les constructions neuves, les marchés sont soumis à la Réglementation Thermique 2012 (RT 2012) applicable à partir du 28 octobre 2011 pour les bureaux, bâtiments d'enseignement et les logements ANRU et à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 pour tout autre bâtiment neuf. Pour les autres achats de la collectivité, la dimension énergétique et climatique peut être considérée selon les volontés de chaque structure.

Pour pallier à ce manque, la Région Poitou-Charentes fait partie du Réseau Grand Ouest (RGO), association regroupant à l'heure actuelle 95 collectivités et EPCI travaillant d'une voie commune sur l'animation d'une dynamique inter-régionale pour l'intégration de critères environnementaux, sociaux, éthiques et équitables dans la commande publique. Ce réseau a pour objectif global de créer un contexte favorable à l'intégration du développement durable dans la commande publique et pourrait aider la CARA à poser des bases solides pour les achats publics durables.

Conformément au Grenelle de l'Environnement, la CARA s'engage dans la lutte contre le changement climatique sur son patrimoine, au sein de ses services et à travers ses compétences.

Cette action s'inscrit dans deux des trois grands principes directeurs du PCET de la CARA :

- **Rendre la CARA exemplaire en termes d'efficacité énergétique et d'éco-responsabilité**
- **Intégrer les questions climatiques et énergétiques dans l'ensemble des projets de la CARA**

### L'ACTION :


#### OBJECTIFS :

- ➔ **S'appuyer sur un réseau existant pour le partage d'expériences sur la commande publique**
- ➔ **Développer l'information et optimiser les compétences de la CARA**
- ➔ **Inscrire la CARA dans un processus d'exemplarité**
- ➔ **Répondre aux objectifs du Paquet Energie-Climat pour 2020 et du Facteur 4 pour 2050 par rapport à 1990**



#### DESCRIPTIF :

- Etat des lieux :
  - ➔ Veille réglementaire et juridique sur l'inclusion potentielle de la problématique énergie-climat dans les marchés et achats publics
  - ➔ Retours d'expériences de structures ayant déjà mis en place ce type d'actions
  - ➔ Mise en place d'un groupe de travail en interne pour le recensement des besoins et la formulation des objectifs de l'action
- Réunion d'information en Commission Environnement, Energie et Développement Durable

3. Introduction de la dimension énergie-climat dans les appels d'offres :
  - Détermination d'objectifs quantitatifs et qualitatifs dans les cahiers des charges
  - Intégration de critères énergétiques et climatiques objectifs pour la sélection du prestataire final
4. Adhésion de la CARA au Réseau Grand Ouest :
  - Partages d'expériences avec les partenaires extérieurs
  - Evaluation des partenariats potentiels pour la commande publique

 **Proposer des outils facilitant le travail d'intégration systématique (ou du moins lorsque cela est possible) de la dimension énergétique dans les marchés et achats publics de la CARA**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

-  → Nombre de cahiers des charges intégrant la dimension énergie-climat par rapport au nombre de cahiers des charges rédigés
-  → Tonnes équivalent CO<sub>2</sub> évitées pour les marchés publics d'une part et la commande publique d'autre part

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMES :

Pour l'insertion de la dimension énergétique dans les achats de la collectivité, cette action est réalisée en interne ; par conséquent, aucun coût n'est associé en dehors des charges salariales des agents.

Adhésion au Réseau Grand Ouest : environ 1 500€ pour la CARA (EPCI de plus de 50 000 habitants)

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Services de la CARA, RGO, retours d'expériences de structures extérieures

#### ECHEANCIER :

3<sup>ème</sup> trimestre 2013

Mise en place du groupe de travail « marchés et achats publics »

1<sup>er</sup> trimestre 2014

Introduction de la dimension énergie-climat dans les marchés publics



## Thème n°2 :

# Mobilisation des acteurs du territoire









## Enjeu 2.1 – Sensibiliser le grand public aux enjeux énergie-climat

SERVICE REFERENT :  
Environnement, Energie et  
Gestion Intégrée des Zones  
Côtières

ÉLU REFERENT :  
M. Yves PEROCHAIN

CIBLES :  
Population CARA

### ACTION 211 :

## Engager les citoyens volontaires de la CARA dans le défi « Familles à énergie positive »

### CONTEXTE :



Par l'intermédiaire de l'Espace Info Energie (EIE), les particuliers peuvent recevoir une information objective sur le développement de l'efficacité énergétique dans leur logement. Dans le cadre de la Fête de l'Energie, l'EIE s'est rendu visible auprès du grand public par son intervention sur trois marchés de la CARA : Cozes, Etaules et Royan. Par ailleurs, l'augmentation de la fréquentation de l'EIE atteste d'un intérêt accru du grand public sur les problématiques énergétiques dans le logement. ; en effet, on comptait 323 contacts en novembre 2012 contre 239 en novembre 2011.

Le défi « Familles à Energie Positive » est une initiative organisée par l'association Prioriterre et est soutenu par l'ADEME en Région Poitou-Charentes sur cinq territoires. Il a pour objectif de regrouper des familles s'engageant dans la réalisation minimum de 8% d'économies d'énergie par rapport à l'hiver précédant le concours. Basé sur le progrès global des comportements des concurrents, le défi permet de motiver la réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire par une approche ludique et partagée par le grand public, permettant notamment les retours d'expérience entre participants.




Le bilan des 3 premières éditions a été convaincant : en moyenne les participants ont économisé 200€ sur leur facture d'énergie.

De manière plus générale, la mobilisation de la population autour de la problématique énergie-climat est déterminante pour l'assimilation progressive d'usages plus respectueux de l'environnement et plus économes. C'est par cette entrée ludique que le PCET peut permettre la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le secteur du bâti. En effet, la synthèse du Bilan Carbone® du PCET a mis en exergue que le poste le plus émetteur est effectivement le bâti (respectivement 21% dans le résidentiel et 10% dans le tertiaire) et est exclusivement lié à l'usage du chauffage et de la climatisation.

**L'engagement de la CARA dans le défi « Familles à énergie positive » doit être ainsi un bon moyen de développer les missions d'accompagnement du grand public sur les éco-gestes dans le logement, et doit permettre à terme de faire évoluer les usages vers des modes plus économes.**

### L'ACTION :

#### OBJECTIFS :

-  Répondre aux objectifs de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre pour 2020 et de 38% des consommations énergétiques pour 2020, par rapport à 1990
-  Mutualiser et accompagner les citoyens sur la problématique énergie-climat
-  Poursuivre les missions de l'Espace Info Energie par l'information et la sensibilisation auprès des particuliers

#### DESRIPTIF :

1. Formation du conseiller info énergie à l'animation et au suivi des familles à énergie positive :  
➔ Mise en réseau avec l'ADEME et Prioriterre pour connaître les échéances et les objectifs de la formation
2. Recrutement des familles à énergie positive :  
➔ Plan de communication pour un rayonnement conséquent sur le territoire

(médias, magazines, étuis de baguette, spot radio)

- Recrutement d'un panel représentatif de familles et / ou de groupes d'utilisateurs
  - Réunion de présentation du défi et des objectifs attendus par les participants
3. Suivi des consommations et accompagnement des familles sur les éco-gestes :
- Suivi par le conseiller info énergie des consommations des usagers
  - Réunion intermédiaire de suivi des usagers recrutés pour connaître leur point d'avancement et savoir si des réajustements sont nécessaires
4. Synthèse du défi « Familles à énergie positive » et perspectives :
- Synthèse par le conseiller info énergie des évolutions des consommations de chacun des groupes représentés
  - Réunion de synthèse avec les usagers engagés dans le défi pour obtenir les résultats associés, attribuer une récompense aux gagnants, connaître les points de vue des participants sur le défi, connaître si des réajustements sont nécessaires dans le cas où le défi serait reconduit.



**Veiller au bon accompagnement des usagers pour éviter les désengagements et assurer la pérennité de l'action**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



→ Nombre de familles intéressées, nombre de familles inscrites, nombre de familles effectivement participantes



→ Satisfaction des familles participantes



→ Consommation d'énergie avant et après éco-gestes



→ Facture énergétique avant et après éco-gestes



→ Nombre de TeqCO<sub>2</sub> évitées

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

Pour l'année 2013, une ligne budgétaire (en cours de validation) totale de 22 300€ TTC est prévue, intégrant notamment un accompagnement extérieur sur la mise en place du défi, ainsi que la réalisation d'un plan de communication globale.

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

ONG Prioriterre, ADEME, Espace Info Energie

#### ECHEANCIER :

Définir avec les partenaires. L'action serait cependant à engager avant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2013.



## Enjeu 2.1 – Sensibiliser le grand public aux enjeux énergie-climat

SERVICE REFERENT :

Direction de la  
Communication

ELU REFERENT :

M. Jean-Pierre TALLIEU

CIBLES :

Utilisateurs internet

### ACTION 212 :

## Utiliser l'outil internet pour communiquer sur les problématiques énergie-climat

### CONTEXTE :

La lutte contre le changement climatique et la maîtrise de l'énergie sont des notions que la population humaine doit intégrer dès à présent dans ses comportements à court, moyen et long termes pour minimiser les effets néfastes de l'évolution climatique.

En ce sens, la mobilisation de tous les acteurs du territoire est une entrée permettant la réduction indirecte des émissions de gaz à effet de serre, par des usages plus respectueux de l'environnement. Elle passe notamment par la communication à travers les médias et magazines existants, dont les informations doivent être avant tout adaptées aux types de lecteurs. Parmi ces médias, l'outil Internet est aujourd'hui déterminant pour une communication optimale auprès des usagers du territoire.





La CARA met à disposition des internautes (citoyens du territoire et au-delà) son site internet institutionnel : [www.agglo-royan.fr](http://www.agglo-royan.fr) et permet aux citoyens de s'informer sur l'organisation de la CARA et des avancées des projets territoriaux.

Certaines données énergie-climat sont disponibles sur ce site internet mais la structuration est incomplète, dans le sens où les niveaux d'informations manquent de visibilité. Ainsi, dans un objectif de restructuration de l'information, le site internet est à l'heure actuelle en cours de révision.

**Apporter dès à présent une information transparente et complète sur le site internet de la CARA permettra à terme aux internautes de s'approprier les notions liées au PCET et les éléments permettant de considérer la problématique énergie-climat dans sa globalité.**

### L'ACTION :

#### OBJECTIFS :

-  **Assurer la transparence du PCET en fournissant une information de l'avancée des actions du PCET auprès des internautes**
-  **Vulgariser l'information énergie-climat**
-  **Faire rayonner l'actualité énergie-climat de la CARA au-delà du territoire**
-  **Fournir aux internautes des apports documentaires et ludiques leur permettant d'agir à leur échelle sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre**

#### DESCRIPTIF :

1. Récolte, analyse et synthèse de sites internet existants pour un retour d'expérience en la matière
2. Mise en place d'un Comité Technique interne à la CARA, pour la définition commune du besoin

3. Construction d'une page sur le futur site internet institutionnel de la CARA :

- ➔ Actualités du PCET : les actions en cours.
- ➔ Actualités de l'Espace Info Energie (EIE) et du Conseil en Energie Partagé (CEP)
- ➔ Autres actions en cours : actions des services de la CARA, actions des communes, actions des particuliers, actions des partenaires
- ➔ Mise à disposition pour les internautes de fiches et d'outils permettant de réduire leur impact sur le territoire (outil *Coach Carbone* de l'ADEME par exemple, fiches synthétiques, autres outils ludiques)
- ➔ Mise à disposition d'un forum énergie-climat permettant aux internautes d'échanger sur leurs expériences et questionnements
- ➔ Possibilité d'interpeller l'EIE et le CEP sur des questions prédéfinies

4. Communication autour de la mise à disposition de la page internet pour les citoyens



**Construire en amont tous les principes et les objectifs de l'outil (qui, quoi, comment, pourquoi, quand, où) pour une optimisation de sa construction**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION



→ Nombre de réunions nécessaires à la formulation des besoins



→ Nombre d'expériences énergie-climat recensées sur le territoire



→ Si possible, quantification de ces expériences en TeqCO<sub>2</sub> évitées



→ Rayonnement territorial et au-delà : nombre de visiteurs de la page internet



→ Si mise à disposition d'un forum énergie-climat, évolution du nombre d'inscrits

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMES :

L'outil internet serait réalisé en interne, par les agents de la Direction de la Communication eux-mêmes.

Aucun coût n'est donc associé à la mise en place de cet outil, en dehors des charges salariales des agents.

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Services de la CARA notamment la Direction de la Communication, communes de la CARA, Conseil de Développement (représentant des parties civiles du territoire), retours d'expériences extérieurs

#### ECHÉANCIER :

La mise à disposition du nouveau site internet serait prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2013. L'échéance pour l'insertion d'une page spécifique énergie-climat est donc à définir en lien avec la Direction de la Communication.



## Enjeu 2.1 – Sensibiliser le grand public aux enjeux énergie-climat

SERVICE REFERENT :

Transports

ELU REFERENT :

M. Claude BAUDIN

CIBLES :

Population CARA, agents CARA

### ACTION 213 :

**Mettre à disposition du public des ambassadeurs des transports pour la promotion des mobilités alternatives à la voiture**

#### CONTEXTE :

*L'intégration progressive par les usagers de modes de déplacements plus respectueux de l'environnement passe par des changements de comportements qui ne sont toujours adaptés aux modes de vie de chacun.*

*Pourtant, le Bilan Carbone® réalisé dans le cadre du diagnostic du PCET a mis en exergue plusieurs points :*

- *d'une part, les déplacements de personnes représentent le 1<sup>er</sup> poste émetteur du territoire avec 137 316 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit 24% des émissions totales territoriales ;*
- *parmi ces émissions, 98% sont imputés à l'utilisation de la voiture individuelle ;*
- *une part importante des déplacements effectués en voiture ont une distance de moins de 3 kilomètres et/ou empruntent le même trajet que ceux des transports en commun.*

*Par ailleurs, la typologie du territoire présente une urbanisation « diluée », privilégiant les formes peu denses fortement consommatrices d'espace et d'énergie, et entraînant une intensification des déplacements et une congestion des réseaux. En période estivale, cet effet se trouve décuplé au vu de l'accueil de près de 450 000 personnes, soit environ 6 fois la population à l'année.*

*Par la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et du Plan de Déplacements d'Administration (PDA), la CARA s'engage auprès des usagers du territoire et des agents de la CARA dans la promotion des mobilités alternatives à la voiture.*

***A l'image des ambassadeurs du tri, les ambassadeurs du transport permettraient donc de sensibiliser et d'informer les usagers de la voiture thermique sur d'autres modes de déplacement possibles, et de faire la promotion des transports existants sur le territoire tels que le Cara'bus.***

#### L'ACTION :


##### OBJECTIFS :

- ➊ **Réduire les pollutions liées à l'usage de la voiture**
- ➋ **Réduire les congestions territoriales, notamment en période estivale**
- ➌ **Répondre à terme à la réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre pour 2020 par rapport à 1990**
- ➍ **Informer et sensibiliser les usagers sur des modes de transports plus respectueux de l'environnement**





##### DESCRIPTIF :

1. Organisation en interne pour la mise à disposition d'un ou de plusieurs ambassadeurs du transport, par :
  - ➔ L'élargissement des missions du technicien transports de la CARA
  - ➔ Le recrutement éventuel d'une personne chargée de cette mission
  - ➔ La mise en réseau de la CARA avec le milieu associatif compétent en la matière
2. Réalisation d'une campagne de communication à vocation territoriale dans le cadre de la Semaine de la Mobilité (du 15 au 22 Septembre, selon les années)
3. Communication sur les actions transports en cours :

- Actions inscrites dans le Plan de Déplacements d'Administration
  - Actions inscrites dans le Plan de Déplacements Urbains
  - Actions inscrites dans le PCET, notamment les actions n°512, n°521 et n°522
4. Réalisation d'actions ludiques permettant aux conducteurs de voiture de s'approprier d'autres modes de transports :
- Démonstrations éco-conduite
  - Ateliers « réparations vélos »
  - Promotion des transports en commun Cara'bus par le déplacement du bus info à des manifestations
  - Ateliers grand public « quel itinéraire pour quels modes de vie ? »
  - Interventions éventuelles sur les marchés du territoire ou autres manifestations publiques

 **S'assurer que la communication n'est ni redondante ni trop chargée, de sorte à éviter l'essoufflement de l'action et le désaccord du grand public.**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

-  → Nombre et objectifs des manifestations réalisées
-  → Nombre de personnes présentes aux manifestations
-  → Nombre de personnes sensibilisées par les ambassadeurs des transports
-  → Pour chaque action développée, nombre de tonnes équivalent évitées (se référer notamment aux facteurs d'émissions ADEME)

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

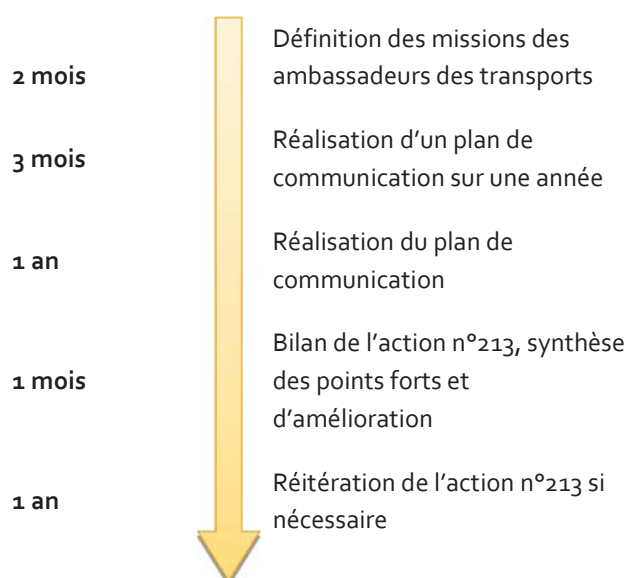
A définir plus précisément lors de la mise en œuvre de l'action, notamment pour :

- la mise en place d'outils et de campagnes de communication
- les travaux réalisés par les ambassadeurs des transports

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Services de la CARA, communes, Veolia Transports, ADEME, Région Poitou-Charentes, Conseil Général 17, milieu associatif

#### ECHEANCIER :





## Enjeu 2.2 – Favoriser la formation à l'énergie-climat

**SERVICE REFERENT :**  
Environnement, Energie et  
Gestion Intégrée des Zones  
Côtières

**ELU REFERENT :**  
M. Yves PEROCHAIN

**CIBLES :**  
Artisans, maîtres-d'œuvre,  
entreprises

### ACTION 221 :

**Favoriser la formation des maîtres-d'œuvre et des entreprises aux savoir-faire durables et à leur mise en valeur**

### CONTEXTE :

Depuis la création de la certification BBC-Effinergie (Bâtiment Basse Consommation) en 2007 et dans le cadre de l'application du Grenelle de l'Environnement, la France s'est engagée dans des procédés de construction plus performants et respectueux de l'environnement. Cet engagement a notamment abouti à la création de la Réglementation Thermique 2012 (RT 2012) plus ambitieuse, effective depuis le 28 octobre 2011 pour les bureaux, les bâtiments d'enseignement, les logements ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), et appliquée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 à tous les autres bâtiments neufs.

Le Bilan Carbone® effectué dans le cadre du diagnostic PCET a permis de mettre en exergue les émissions de gaz à effet de serre du territoire. Ainsi si l'on regarde le bâti, les postes « résidentiel » et « tertiaire » représentent respectivement 21% et 10% des émissions territoriales globales. Avec un total de 31% des émissions du territoire, le bâti représente donc le premier poste créateur de gaz à effet de serre. Principalement en cause, le chauffage (81% des émissions du résidentiel et 38% des émissions du tertiaire) et la climatisation (38% des émissions du tertiaire).






Le Contrat Local Initiatives Climat (CLIC), précurseur du PCET, a permis de développer l'action « Formation du corps artisans quant à l'utilisation et la mise en œuvre de nouveaux matériaux de construction très peu utilisés et/ou diffusés sur le territoire ». Ainsi, en partenariat avec la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), la CARA a apporté son aide logistique pour l'organisation d'une Formation aux Economies d'Energie (FEEBat) à destination des artisans du bâtiment, jusqu'alors dispensée en dehors du territoire. A ce titre, la CARA a accueilli dans ses locaux une vingtaine d'artisans, les 25-26 février et 25-26 mars 2010.

En parallèle, l'affluence des particuliers à l'Espace Info Energie (EIE) démontre un intérêt croissant pour les procédés de rénovation et de construction durables, mais une difficulté à trouver des artisans territoriaux formés à ces pratiques.

**Cette action s'inscrit donc dans une perspective de déploiement des procédés de construction et de rénovation énergétiques et de développement de l'artisanat et du secteur économique sur le territoire.**

### L'ACTION :

#### OBJECTIFS :

-  **Equilibrer l'offre et la demande en termes de rénovation et de construction écologiques**
-  **Assurer aux particuliers un gage de qualité, par l'obtention du label « éco-artisan » pour les entrepreneurs formés**
-  **Permettre aux artisans intéressés de se former directement sur leur territoire**
-  **Anticiper les évolutions réglementaires relatives au bâtiment**
-  **Renforcer le développement de la filière économique des artisans du bâtiment sur le territoire**

#### DESCRIPTIF :

1. Mise en réseau des structures porteuses de formations à destination des artisans du bâtiment et prise de connaissance des formations proposées
2. Synthèse des besoins logistiques liés à la formation
3. Evaluation du nombre d'artisans potentiellement intéressés par la (les) formation(s)
4. Accompagnement administratif et logistique des structures proposant les formations

5. Synthèse des formations et évaluation de l'action : réalisation d'un questionnaire de satisfaction à destination des personnes formées



**Ne pas se substituer aux travaux des partenaires travaillant déjà sur ces problématiques**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



Nombre de structures réunies



Nombre de réunions effectuées pour la définition organisationnelle du projet



Nombre d'artisans formés



TeqCO<sub>2</sub> évitées par artisan formé



Satisfaction des partenaires et des artisans formés

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

L'accompagnement des structures formatrices étant logistique et administratif, aucun coût n'est associé à l'action en dehors des charges salariales des agents.

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

FFB (Fédération française du Bâtiment), CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre du Commerce et de l'Industrie

#### ECHEANCIER :

2<sup>ème</sup> trimestre 2013

Début 2014



Repérage des partenaires et des demandes potentielles

Mise en œuvre de l'action





## Enjeu 2.2 – Favoriser la formation à l'énergie-climat

**SERVICE REFERENT :**  
Environnement, Energie et  
Gestion Intégrée des Zones  
Côtières

**ÉLU REFERENT :**  
M. Yves PEROCHAIN

**CIBLES :**  
Scolaires (corps enseignant  
et élèves)

### ACTION 222 :

**Engager des partenariats avec les milieux scolaires (corps enseignant et élèves) sur les thématiques de l'énergie et du climat**

### CONTEXTE :

*Le changement climatique mis en exergue par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) dans son rapport de 2007, est un fait aujourd'hui connu des grands scientifiques et des décideurs du territoire. Cependant, pour la majorité des citoyens, il est une notion parfois difficile à appréhender de par son évolution temporelle à très long terme.*




*Le travail engagé depuis quelques années par les institutionnels européens, nationaux et locaux a permis d'intégrer progressivement les problématiques du Développement Durable dans les programmes à destination des scolaires. A la CARA par exemple, quelques écoles du territoire bénéficient d'une animation sur les circuits courts, conduite par le service Développement Agricole, Ostréicole et Ruralité.*

*L'intégration des problématiques énergétiques et climatiques sur le territoire passe avant tout par des comportements novateurs qui peuvent être assimilés dès le plus jeune âge.*

*Ainsi, la réalisation d'animations à destination des scolaires, sur la base des programmes existants, permettrait de faciliter la compréhension du changement climatique et des gestes éco-responsables par les générations futures.*

### L'ACTION :


#### OBJECTIFS :

-  **Sensibiliser les plus jeunes aux gestes éco-responsables**
-  **Rendre l'information énergie-climat accessible aux plus jeunes**
-  **Assurer l'assimilation progressive de la lutte contre le changement climatique sur le territoire**

#### DESCRIPTIF :

1. Etat des lieux :
  - Organisation du pilotage de l'action en interne
  - Synthèse des outils pédagogiques à disposition et/ou à développer
  - Mise en réseau avec le milieu associatif travaillant déjà sur les animations auprès des scolaires
  - Repérage des écoles potentiellement intéressées

2. Mise en lien avec l'Education Nationale pour une compatibilité optimale des animations avec le programme de l'année scolaire en cours
3. Animations :
  - Réalisation d'un tableau de bord des animations dans le temps
  - Déplacement de l'agent dans les écoles
  - Bilan des animations, retours sur expériences

 **Veiller à adapter le discours sur l'énergie et le climat en fonction des classes sensibilisées. Vulgariser et rendre les messages ludiques pour une meilleure appropriation.**

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



→ Type et nombre de scolaires sensibilisés



→ Localisation des animations scolaires sur le territoire



→ Outils pédagogiques utilisés par les animateurs



→ Satisfaction des partenaires

## MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

Pour 2013, une ligne budgétaire de 5 000€ (en cours de validation) est prévue pour l'acquisition de matériel pédagogique et un accompagnement extérieur éventuel, notamment issu du milieu associatif.

## PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Bureau Information Jeunesse (BIJ), Education Nationale, communes, milieu associatif

## ECHEANCIER :

**2<sup>ème</sup> trimestre 2013**

Formulation des animations ludiques auprès des scolaires

**A partir de la rentrée scolaire (Septembre 2013)**

Réalisation des animations

**3<sup>ème</sup> trimestre 2014**

Fin des animations – Evaluation et réajustements si nécessaire





## Enjeu 2.2 – Favoriser la formation à l'énergie-climat

**SERVICE REFERENT :**  
Environnement, Energie et  
Gestion Intégrée des Zones  
Côtières

**ÉLU REFERENT :**  
M. Yves PEROCHAIN

**CIBLES :**  
Élus des communes

### ACTION 223 :

**Informers et sensibiliser les élus sur les opportunités énergétiques et climatiques, pour amorcer les projets communaux en ce sens**

#### CONTEXTE :

Le diagnostic du PCET de la CARA a fait ressortir une faible prise en compte des problématiques énergétiques et climatiques dans les choix politiques des communes, liée en majorité aux faibles moyens humains, techniques et financiers associés. Les communes correspondant cependant au premier échelon territorial politique, elles sont un maillon indispensable à la bonne diffusion de la lutte contre le changement climatique pour le territoire de la CARA.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat-Energie Territorial (PCET), la CARA propose ainsi des outils d'accompagnement et de sensibilisation à la lutte contre le changement climatique, notamment :

- l'action n°122 relative à l'optimisation de l'éclairage public des communes, dans le cadre du Conseil en Energie Partagé assuré par l'énergéticien de la CARA
- l'action n°123 relative à l'accompagnement des consommations des communes par l'intermédiaire de la campagne Display®
- l'action n°243 relative à la sensibilisation des communes à la problématique énergie-climat par l'intermédiaire du logiciel Climat Pratic
- l'action n°413 relative à l'accompagnement technique et administratif des communes sur le volet urbanistique et d'aménagement opérationnel

Par ces intermédiaires, l'information énergie-climat se voit décliner à l'échelon public le plus proche des citoyens, le territoire communal.

L'action propose donc de structurer l'information et la sensibilisation auprès des communes par l'intermédiaire des actions déclinées ci-dessus, à travers une information concise, ludique et favorisant le déploiement durable de la lutte contre le changement climatique sur le territoire.

#### L'ACTION :

##### OBJECTIFS :

- ➔ **Apporter aux communes une clarté dans les outils énergie-climat proposés par la CARA**
- ➔ **Accompagner les communes dans leurs démarches énergétiques et climatiques**
- ➔ **Répondre aux objectifs du Paquet Energie-Climat pour 2020 et du Facteur 4 pour 2050 par rapport à 1990**
- ➔ **Favoriser l'exemplarité territoriale dans la lutte contre le changement climatique**

##### DESRIPTIF :

1. Mutualisation des outils proposés par la CARA dans le cadre de la mise en œuvre du PCET :
  - ➔ Conseil en Energie Partagé (CEP), notamment sur le volet éclairage public (voir fiche-action n°122)
  - ➔ Mise en œuvre de la campagne Display® (voir fiche-action n°123)
  - ➔ Outil d'aide à l'élaboration et à la mise en place d'une politique énergie-climat communale **Climat Pratic** (voir fiche-action n°243)
  - ➔ Accompagnement technique et administratif dans les projets urbanistiques et opérationnels des communes

2. Organisation d'une journée consacrée aux retours d'expérience de quelques communes du territoire sur leurs procédés :

- Lors de la Semaine du Développement Durable, visite d'installations communales « exemplaires » à destination des élus



**Garantir une information claire pour une meilleure appropriation du sujet par les communes**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION



Nombre de communes accompagnées



Nombre et type de projets accompagnés



Tonnes équivalent CO<sub>2</sub> évitées globales



Satisfaction des communes

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMES :

Pour 2013, une ligne budgétaire de 2 000 € (en cours de validation) est prévue pour une visite d'installations communales « exemplaires » du territoire.

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Services de la CARA, communes, CEP, ADEME, Région Poitou-Charentes

#### ECHEANCIER :

2<sup>ème</sup> trimestre 2013

Synthèse des outils à disposition – mise en place d'un plan de communication à destination des communes

1<sup>ère</sup> semaine d'avril 2013

Semaine du Développement Durable : visite d'installations communales exemplaires





## Enjeu 2.3 – Optimiser la communication à travers les réseaux existants

### ACTION 231 :

**Promouvoir l'image de la CARA en mettant en avant un ou plusieurs projets énergie-climat du territoire**

#### SERVICES REFERENTS :

Service Environnement, Energie et Gestion Intégrée des Zones Côtières

Direction de la Communication

#### ELU REFERENT :

M. Yves PEROCHAIN  
M. Jean-Pierre TALLIEU

#### CIBLES :

Acteurs de l'énergie et du climat, population : niveaux local et national

### CONTEXTE :

Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) est un projet de Développement Durable axé sur la lutte contre le changement climatique à une échelle locale. Il a donc vocation à établir des modes de développement innovants et répondant au Grenelle de l'Environnement, mais également aux objectifs de long terme tels que le Paquet-Energie Climat pour l'année 2020 et le Facteur 4 pour l'année 2050.




Cependant, le changement climatique est un fait à portée internationale. Par conséquent, les retours d'expériences des différentes structures porteuses d'un PCET et d'autres actions énergie-climat sont précieuses pour une mutualisation générale de l'information et pour envisager des travaux communs sur des sujets proches.

Ainsi, par le biais de son PCET, la CARA souhaite s'inscrire dans cette démarche de mobilisation des acteurs du territoire. Mais au-delà des aspects territoriaux, les actions énergie-climat peuvent trouver un nouveau souffle par l'intermédiaire d'une communication plus large, auprès des populations et des institutionnels.

**L'action s'inscrit donc dans le développement d'une information énergie-climat provenant de la CARA et envers les acteurs territoriaux globaux (nationaux et internationaux).**

### L'ACTION :

#### OBJECTIFS :

-  **Assurer une communication unifiée du PCET de la CARA**
-  **Mobiliser les acteurs du territoire autour de la problématique énergie-climat**
-  **Engager une information du territoire à la portée nationale**

#### DESCRIPTIF :

1. Communication du rapport Développement Durable de la CARA aux EPCI et territoires de projet, à l'échelle nationale par l'outil internet
2. Contribution active de la CARA à des conférences et des colloques nationaux, afin de valoriser ses projets énergie-climat :
  - ➔ Participation aux ateliers des Assises de l'Energie
  - ➔ Participation aux ateliers du Colloque National des PCET
  - ➔ autres

3. Développement de modes promotionnels du territoire en lien étroit avec les services de la CARA, notamment :
  - ➔ Poursuite des bonus énergie délivrés dans le cadre du dispositif régional CORDEE TPE
  - ➔ Journée de l'Entrepreneur
  - ➔ autres
4. Réponse à des appels à projets nationaux et européens (FEDER, LEADER, LIFE+, Intelligent Energy,...)
5. Actualisation régulière de la « fiche d'identité » du PCET de la CARA sur le site internet de l'observatoire des PCET de l'ADEME :  
<http://observatoire.pcet-ademe.fr/>



**Eviter une communication trop redondante, donnant l'impression au lecteur d'un phénomène de « Green Washing » (marketing environnemental mensonger)**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



Nombre de rapports Développement Durable imprimés, distribués aux partenaires extérieurs



Nombre et degré de participation à des manifestations nationales et locales



Appels à projets en lien avec la problématique énergie-climat repérés, appels à projets répondus



Nombre d'actualisations effectuées sur l'Observatoire des PCET de l'ADEME

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

A définir plus dans le détail selon les modes promotionnels effectués

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Services de la CARA, communes, ADEME, organisateurs de manifestations, ...

#### ECHEANCIER :

A définir par rapport aux dates des manifestations, aux exigences des appels à projets



## Enjeu 2.3 – Optimiser la communication à travers les réseaux existants

SERVICE REFERENT :

Direction de la Communication

ELU REFERENT :

M. Jean-Pierre TALLIEU

CIBLES :

Population CARA

### ACTION 232 :

**S'appuyer sur les bulletins municipaux et les supports d'informations de la CARA pour communiquer autour de l'existant territorial, notamment par l'intermédiaire de portraits et de reportages**

### CONTEXTE :




*La mobilisation des acteurs du territoire est un volet déterminant dans la compréhension progressive des problématiques liées à la lutte contre le changement climatique. Par ailleurs et selon le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial, elle est un volet obligatoire à inclure dans les Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET) nationaux : « Le programme d'actions à réaliser [...] comporte un volet consacré à la politique de sensibilisation et de mobilisation de l'ensemble des personnes intéressées à la réalisation du plan ».*

*Lors de la mise en œuvre de son PCET et pour une appropriation optimale du projet par tous les acteurs territoriaux, la CARA s'engage dans une communication ludique et adaptée aux discours de chacun. Cependant, elle a vocation à s'appuyer sur les supports déjà existants et que les citoyens identifient naturellement.*

*Ainsi, la communication autour de la mise en œuvre du PCET s'appuiera en priorité sur les réseaux d'informations existants, permettant à la problématique énergie-climat de s'intégrer dans le paysage territorial.*

### L'ACTION :

#### OBJECTIFS :

-  **Rendre les actions énergie-climat visibles par les administrés**
-  **Mutualiser les informations, faciliter la communication**
-  **Mobiliser les acteurs du territoire autour de la lutte contre le changement climatique**

#### DESCRIPTIF :

1. Recensement des bulletins municipaux existants à la CARA :
  - Nombre de communes réalisant des bulletins
  - Temporalité des parutions
2. Modalités d'insertion d'informations CARA dans les bulletins municipaux :
  - Comment et quand mutualiser les informations ?
3. Utilisation du CARAmag :
  - Réalisation d'encarts énergie-climat lors des parutions du CARAmag

4. Utilisation du site internet institutionnel de la CARA :
  - communication sur les initiatives énergie-climat (se reporter à la fiche-action n°212)
  - visibilité de la CARA vis-à-vis des citoyens



De même que pour l'action n°231, éviter une communication trop redondante, donnant l'impression au lecteur d'un phénomène de « Green Washing » (marketing environnemental mensonger)

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



➔ Nombre d'articles identifiant le PCET en cours, les actions énergies-climat du territoire



➔ Si possible, tonnes équivalent CO<sub>2</sub> évitées pour les actions concrètes de réduction des émissions de gaz à effet de serre



➔ Nombre de bulletins municipaux recensés

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

Aucun coût n'est associé à l'action (réalisation de l'action en interne et partenariat avec les communes)

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Services CARA, communes, population CARA, entreprises, etc.

#### ECHEANCIER :

**1 mois**

Recensement des bulletins municipaux

**continuel**

Communication à destination du grand public, des communes







## Enjeu 2.3 – Optimiser la communication à travers les réseaux existants

SERVICE REFERENT :

Direction de la Communication

ELU REFERENT :

M. Jean-Pierre TALLIEU

CIBLES :

Population CARA

### ACTION 233 :

**Offrir aux nouveaux arrivants une information claire des opportunités liées à l'énergie-climat**

#### CONTEXTE :

De par son statut de communauté d'agglomération, la CARA a pour objectif d'offrir aux citoyens du territoire un cadre de vie agréable tout en restant constamment le garant de l'intérêt général. A travers ses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, elle assure donc une cohésion territoriale dans les services et les équipements qu'elle propose.





Certaines des 34 communes effectuent annuellement une réunion globale relative à l'accueil des nouveaux arrivants, notamment pour faciliter leur intégration progressive dans leur nouvel environnement et présenter les opportunités territoriales offertes.

La participation de la CARA à ces réunions permettrait donc de proposer les services publics que les nouveaux arrivants pourront s'approprier selon leurs choix. Sur le volet énergie-climat, une présentation des aides à l'habitat (mutualisation des aides de l'Espace Info Energie et du service Habitat, Aménagement et Urbanisme), des services déchets et déchetteries, des transports, de l'eau,... pourra être envisagée dans la globalité.

**Cette action propose donc de développer la communication transversale, et notamment de renforcer le volet CARA → administrés par leur rencontre sur place.**

#### L'ACTION :

##### OBJECTIFS :

-  **Mutualiser les informations, faciliter la communication**
-  **Rendre les actions énergie-climat de la CARA visibles par les administrés**
-  **Faire connaître les missions de la CARA aux nouveaux arrivants**
-  **Développer la communication CARA → administrés**

→ En lien étroit avec les communes, intervention de la CARA dans ces manifestations



**Veiller à actualiser et à renouveler si nécessaire les supports de communication pour les administrés tous les ans**

##### DESCRIPTIF :

1. En interne, mutualisation des informations pratiques et des missions de la CARA envers les citoyens, notamment pour chaque Pôle opérationnel
2. Si nécessaire, synthèse des informations dans un document unique (brochure détaillée)
3. Accueil des nouveaux arrivants :
  - Recensement des communes réalisant des manifestations dédiées à l'accueil des nouveaux arrivants

##### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



Nombre d'intervention de la CARA dans les communes et auprès des administrés



Nombre de supports de communication imprimés, nombre de supports de communication délivrés au grand public



Estimation du nombre de nouveaux arrivants dans les communes de la CARA (données INSEE)

### **MOYENS FINANCIERS ESTIMES :**

A définir dans le détail, selon les modes de communication choisis et le nombre d'impression effectuées

### **PARTENAIRES DANS L'ACTION :**

Services de la CARA, communes

### **ECHEANCIER :**

A définir selon le planning des réunions communales pour l'accueil des nouveaux arrivants.

Pour le recensement des missions de la CARA envers les citoyens (point 1. du descriptif de l'action), prévoir 1 à 3 mois.



## Enjeu 2.4 – Mobiliser les acteurs du territoire

**SERVICE REFERENT :**  
Environnement, Energie et  
Gestion Intégrée des Zones  
Côtières

**ELU REFERENT :**  
M. Yves PEROCHAIN

**CIBLES :**  
Acteurs économiques,  
acteurs institutionnels,  
associations, communes,  
CARA

### ACTION 241 :

## Engager les acteurs dans une démarche énergie-climat par la signature d'une charte d'engagement

### CONTEXTE :

La lutte contre le changement climatique est un enjeu collectif majeur. Pour optimiser les chances de réussite de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la CARA, il est nécessaire de se mobiliser par la coordination des actions territoriales, et la mutualisation des expériences.

Dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre régionales, la Région Poitou-Charentes a engagé, en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et l'Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat (AREC), la démarche « Initiatives Climat en Poitou-Charentes », par laquelle la CARA s'est engagée dans un Contrat Local Initiatives Climat (CLIC) pour la période 2007-2010, précurseur du PCET actuel. C'est à ce titre qu'une charte d'engagement a été mise en place et signée par 39 partenaires.




Pourtant, cette charte n'a pas donné suite et depuis sa signature, aucun nouveau partenaire n'est venu se greffer à l'initiative énergie-climat.

Afin d'impulser un nouveau souffle à la démarche participative au sein des collectivités et auprès des citoyens, il est donc indispensable d'actualiser la charte d'engagement et de mutualiser les parties prenantes du territoire autour de ses finalités.

En ce sens, l'action propose à chaque acteur volontaire de formaliser son engagement à lutter contre le changement climatique, par la signature de la charte d'engagement « Climat-Energie 2020 ».

### L'ACTION :

#### OBJECTIFS :

-  **Répondre à l'objectif du Paquet Energie-Climat pour 2020 et du Facteur 4 pour 2050**
-  **Mutualiser les démarches énergie-climat et partager les expériences**
-  **Mobiliser et sensibiliser les acteurs locaux aux problématiques de lutte contre le changement climatique**

#### DESCRIPTIF :

1. Actualisation de la charte d'engagement réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du CLIC 2007-2010 :
  - Par rapport aux engagements de la CARA envers les signataires
  - Par rapport aux engagements des signataires envers la CARA

2. Réalisation d'outils facilitant le respect des engagements de chacun :
  - Tableur de suivi des partenaires
  - Supports de communication et d'information papier, informatique
3. En lien étroit avec la Direction de la Communication, réalisation d'un fascicule papier type « carnet de bord », permettant de résumer les enjeux du PCET, la charte d'engagement et les outils à disposition des signataires
4. Contractualisation avec les signataires volontaires
5. Suivi des actions des signataires, conformément à la charte d'engagement



**Veiller à l'actualisation constante de la charte d'engagement, par l'identification de partenaires tout au long du PCET.**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



→ Evolution du nombre de signataires de la charte d'engagement



→ Nombre d'actions recensées



→ Nombre de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> évitées par action recensée

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

Pour 2013, un budget (en cours de validation) de 1 500€ est prévu, pour l'impression de la charte d'engagement en 1000 exemplaires d'environ 12 pages, sous format de fiches spiralées.

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Services de la CARA (notamment la Direction de la Communication), communes, entreprises, institutionnels, artisans du bâtiment, industriels, ...

#### ECHEANCIER :

L'action est perpétuelle, dans le sens où la recherche de partenaires se fera tout au long de la démarche PCET. La réalisation de la charte d'engagement sera cependant prévue pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2013.



## Enjeu 2.4 – Mobiliser les acteurs du territoire

### SERVICE REFERENT :

Environnement, Energie et  
Gestion Intégrée des Zones  
Côtières

### ÉLU REFERENT :

M. Yves PEROCHAIN

### CIBLES :

Population CARA

### ACTION 242 :

## S'appuyer sur le Conseil de Développement pour mobiliser autour du PCET

### CONTEXTE :

Lancé en avril 2012 à la CARA, le Conseil de développement (CODEV) est un organe consultatif permanent et représentant la société civile locale du territoire de la CARA. Par ses avis, propositions ou recommandations, il contribue à la définition et la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de développement durable du territoire de la CARA.

Ses contributions relèvent de plusieurs natures :

- des réflexions de type prospectif ;
- des expertises sectorielles ;
- des diagnostics ;
- l'évaluation de certaines politiques.

En ce sens, le Président et le Bureau de la CARA peuvent saisir le Conseil de développement pour :

- avis sur un projet ou document précis,
- rédaction d'un rapport sur un sujet de réflexion.




Certaines actions du présent PCET ont vocation à amorcer des réflexions sur des sujets nécessitant une expertise territoriale et/ou un avis de toutes les parties prenantes du territoire, notamment pour une appropriation maximale des sujets traités.

La CARA représentait 75 868 habitants permanents en 2011, et environ 450 000 habitants en période estivale. Les usagers du territoire, qu'ils soient habitants et saisonniers, ont donc un rôle majeur à jouer dans l'intégration des problématiques liées à la lutte contre le changement climatique pour le territoire.

**La CARA s'inscrit donc volontairement dans un processus de concertation des parties civiles par l'intégration du CODEV dans les réflexions relatives à l'énergie-climat qui seront engagées dans le cadre du PCET.**

### L'ACTION :

#### OBJECTIFS :

-  **Prendre en compte les avis des parties civiles du territoire sur les projets énergie-climat**
-  **Assurer la transversalité et la bonne appropriation des projets énergie-climat**
-  **Enrichir l'état des lieux par une vision plus étoffée du territoire**

#### DESCRIPTIF :

1. « Sur quoi le CODEV doit-il être consulté ? »  
→ Evaluation des actions du PCET nécessitant un avis du CODEV
2. « Quand le CODEV doit-il être consulté ? »

→ Temporalisation de l'action PCET concernée et de la saisie du CODEV pour avis


3. « Sous quelle forme le CODEV doit-il être consulté ? »

→ Formalisation de la participation du CODEV pour chaque action PCET concernée





**Assurer le lien entre processus de concertation et conclusions apportées lors de la construction des projets de lutte contre le changement climatique**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

 → Nombre de réunions effectuées par projet

 → Nombre de participants aux réunions

 → Degré de prise en compte des remarques : lors de discussions, nombre de clauses effectivement prises en compte lors de la formulation du projet, justificatifs des clauses non prises en compte

 → Transparence du projet : pour toute clause non prise en compte, justificatifs fournis aux membres du CODEV

 → Degré de satisfaction des participants

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

Le processus étant essentiellement participatif, aucun coût n'est associé à l'action 242.

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

CODEV, services de la CARA

#### ECHEANCIER :

A définir selon les actions du PCET mises en œuvre sur les 5 ans (2013-2018) avant évaluation globale du projet.



## Enjeu 2.4 – Mobiliser les acteurs du territoire

### SERVICE REFERENT :

Environnement, Energie et Gestion intégrée des Zones Côtières (CEP)

### ELU REFERENT :

M. Yves PEROCHAIN

### CIBLES :

Communes de la CARA

### ACTION 243 :

**Engager les communes dans une démarche PCET par l'intermédiaire du logiciel Climat Pratic**

### CONTEXTE :



**CLIMAT PRATIC**  
L'outil de votre politique climat énergie

*Climat Pratic a été réalisé par le Réseau Action Climat-France, l'ADEME, le Centre de ressources du développement territorial (Etd) et le Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER) ont expérimenté pendant 6 mois sur 10 territoires pilotes. Il est inspiré de l'outil « Climate Compass » développé par l'association Climate Alliance.*

*Climat Pratic est un outil d'aide à l'élaboration et à la mise en place d'une politique énergie-climat ou d'un Plan Climat-Energie Territorial (PCET). Il doit permettre aux communes de moins de 50 000 habitants de se situer dans l'action sur des thèmes*

*prédéfinis (par exemple transports, urbanisme, énergies renouvelables, ressources naturelles, etc.) et d'évaluer leurs leviers d'amélioration potentiels.*




*Le diagnostic du PCET de la CARA a fait ressortir une faible prise en compte des problématiques énergétiques et climatiques dans les choix politiques des communes, liée en majorité aux faibles moyens humains, techniques et financiers associés. Les communes correspondant cependant au premier échelon territorial politique, elles sont un maillon indispensable à la bonne diffusion de la lutte contre le changement climatique pour le territoire de la CARA.*

*Par ailleurs, le Conseil en Energie Partagé (CEP) engagé depuis 2009 à la CARA propose une mission d'accompagnement des communes sur les problématiques de l'énergie et du climat.*

***L'outil Climat Pratic sera donc proposé aux communes par le CEP, dans le but de favoriser les initiatives locales sur la problématique énergie-climat et de communiquer en ce sens.***

### L'ACTION :

#### OBJECTIFS :

-  **Accompagner les communes qui le souhaitent à l'intégration de la problématique énergie-climat dans leur politique territoriale**
-  **Rendre le territoire exemplaire**
-  **Favoriser et soutenir les relais d'informations et d'actions contre le changement climatique**

#### DESCRIPTIF :

1. Réalisation d'une campagne de communication sur le logiciel Climat Pratic: information en Commission Environnement, Energie et Développement Durable, réalisation d'une affiche de présentation de l'outil et des garanties d'accompagnement par le CEP à destination des communes
2. Prise de contact avec les communes du territoire :
3. Pour les communes intéressées, proposition d'un accompagnement administratif par le CEP :
  - ➔ entrée et suivi des données énergie-climat
  - ➔ Restitution sous forme de document de synthèse par le CEP et pour les communes
4. Soutien technique et information par le CEP, sur les travaux communaux potentiels à engager pour favoriser une approche énergétique durable.
5. Réalisation d'un lien transversal avec les autres services de la CARA sur les thèmes qui ne sont pas inscrits dans les missions du CEP (transports, urbanisme, gestion des déchets, agriculture, espaces verts et forêts, risques, tourisme)



**Veiller à adapter l'outil aux problématiques de chaque commune souhaitant intégrer la problématique énergie-climat localement. Inscrire Climat Pratic dans les missions plus générales du CEP.**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



→ Nombre de communes engagées dans une politique énergie-climat par l'intermédiaire du logiciel



→ Evolution du plan d'actions annuel des communes engagées dans Climat Pratic



→ Nombre de personnes/services rencontrés



→ Nombre de réunions effectuées par commune



→ Visibilité des actions des communes dans les médias

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

Climat Pratic est un logiciel mis à disposition avec des droits ouverts et téléchargeable gratuitement depuis le site internet [www.climat-pratic.fr](http://www.climat-pratic.fr).

Aucun coût n'est donc associé à la mise en place du logiciel et au soutien par le CEP de la CARA, en dehors des charges salariales de l'agent accompagnateur de la démarche.

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Réseau Action Climat-France –RAC-F), ADEME, Etd « Projet de Territoire », Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER), Convention des Maires, Association Energy Cities, ...

#### ECHEANCIER :

A définir



**Thème n°3 :**

# Production et distribution d'énergie







### Enjeu 3.1 – Initier et accompagner le territoire dans un processus de sobriété énergétique

SERVICE REFERENT :  
Environnement, Energie et  
Gestion Intégrée des Zones  
Côtières

ÉLU REFERENT :  
M. Yves PEROCHAIN

CIBLES :  
--

## ACTION 311 :

### Engager des partenariats avec les acteurs concernés pour l'implantation d'énergies renouvelables sur le territoire

#### CONTEXTE :

En Région Poitou-Charentes, la production d'énergies renouvelables est en progression pour la sixième année consécutive et par rapport à l'année 1990, le mix énergétique en 2011 est nettement plus diversifié. Ainsi, la production annuelle estimée des énergies renouvelables correspond à 9% de l'énergie totale consommée sur la Région en 2009 et s'inscrit dans la dynamique de l'objectif du Paquet Energie-Climat, précisant une intégration de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020.

Cependant, le diagnostic qualitatif du PCET a mis en exergue la faible pénétration des énergies renouvelables sur le territoire de la CARA, dont les origines proviennent notamment d'une communication insuffisante ou erronée envers les acteurs territoriaux.

Pour amorcer une dynamique durable et partagée relative aux énergies renouvelables potentielles pour le territoire et répondant aux objectifs réglementaires du Grenelle de l'Environnement, il est nécessaire d'engager les discussions autour d'une stratégie de déploiement de formes d'énergies dont la consommation ne diminue pas la ressource à l'échelle humaine.

La présente action s'attachera donc à valoriser le discours sur les énergies renouvelables et sur leur légitimité face au changement climatique déjà amorcé.

#### L'ACTION :

##### OBJECTIFS :

- ➔ Engager la concertation tout au long du projet
- ➔ Effectuer un état des lieux des objectifs et des contraintes associés à chaque partenaire potentiel
- ➔ Valoriser l'utilisation d'énergies renouvelables face au changement climatique
- ➔ Répondre à l'objectif du Paquet Energie-Climat, précisant l'intégration de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale pour 2020 et par rapport à 1990

##### DESCRIPTIF :

1. Repérage des partenaires territoriaux et extérieurs potentiels :
  - ➔ contacts directs, téléphoniques et électroniques, ...

2. Lancement d'un groupe de réflexion « énergies renouvelables », intégrant les partenaires du déploiement des énergies renouvelables sur le territoire :
  - ➔ 1<sup>ère</sup> réunion de lancement : rappel du PCET et de ses objectifs, formulation de ce qui est attendu du comité de pilotage, synthèse du travail en cours et perspectives associées
  - ➔ Réunions successives au cours de l'avancement des projets relatifs aux énergies renouvelables territoriales, notamment les actions, 312 et 321 à 325
3. Organisation d'un évènement « énergies renouvelables » :
  - ➔ Dans le cadre d'évènements déjà en place, tels que la semaine du Développement Durable, la Fête de l'Energie, les Journées Européennes du Solaire, etc.
  - ➔ Rencontre-débat-colloque public avec la présence d'experts sur les énergies renouvelables dont l'information est ludique et concise



**S'assurer que l'action 311 s'inscrit dans l'objectif plus général du déploiement des énergies renouvelables sur le territoire. Eviter l'essoufflement de l'action et la redondance du discours.**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



Nombre d'acteurs engagés dans la concertation



Nombre de réunions effectuées



Nombre de participants aux événements organisés sur les énergies renouvelables



Augmentation du pourcentage d'énergies renouvelables implantées sur le territoire de la CARA

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

Le processus étant essentiellement participatif, aucun coût n'est associé à l'action 311.

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Etat ; ADEME ; Région Poitou-Charentes ; Conseil Général ; Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) ; Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ; Espace Info Energie (EIE), Conseil en Energie Partagé (CEP) ; experts énergie-climat ; experts énergies renouvelables ; fournisseurs d'énergie ; entreprises ; ....

#### ECHEANCIER :

A partir du 1<sup>er</sup> trimestre  
2013

Repérage des partenaires potentiels

A partir du 2<sup>ème</sup> trimestre  
2013

Mise en place d'un comité de pilotage « énergies renouvelables »

Jusqu'à 2018

Poursuite de la concertation avant évaluation globale du PCET





### Enjeu 3.1 – Initier et accompagner le territoire dans un processus de sobriété énergétique

SERVICE REFERENT :  
Environnement, Energie et  
Gestion Intégrée des Zones  
Côtières

ÉLU REFERENT :  
M. Yves PEROCHAIN

CIBLES :  
--

#### ACTION 312 :

**Evaluer les espaces disponibles pour l'implantation d'énergies propres sur le territoire, par le recensement des contraintes environnementales et réglementaires inhérentes, afin de réaliser des réserves foncières**

#### CONTEXTE :

L'action 312 rappelle le contexte régional inscrit à l'action 311 :

« En Région Poitou-Charentes, la production d'énergies renouvelables est en progression pour la sixième année consécutive et par rapport à l'année 1990, le mix énergétique en 2011 est nettement plus diversifié. Ainsi, la production annuelle estimée des énergies renouvelables correspond à 9% de l'énergie totale consommée sur la Région en 2009 et s'inscrit dans la dynamique de l'objectif du Paquet Energie-Climat, précisant une intégration de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020. »

En ce sens, l'atteinte des objectifs relatifs à la lutte contre le changement climatique passe par la réalisation d'un état des lieux territorial permettant de posséder une base solide à toute action de développement des énergies renouvelables.

Sur le territoire de la CARA, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale est très faible. Ainsi, pour atteindre l'objectif des 23% dans les délais, il est nécessaire de prendre en considération les espaces disponibles pour permettre :

- d'une part une meilleure intégration paysagère des énergies renouvelables ;
- d'autre part, la réalisation de réserves foncières dédiées à ces énergies.

**L'action 312 constitue donc une base préalable et essentielle à la réalisation des actions 321 à 325 dans le sens où elle permet de localiser les espaces potentiels pour le développement d'énergies propres pour le territoire.**

#### L'ACTION :

##### OBJECTIFS :

- ➔ **Posséder une cartographie des espaces territoriaux pouvant accueillir des énergies renouvelables**
- ➔ **Anticiper les réserves foncières nécessaires à l'implantation d'énergies renouvelables**
- ➔ **Répondre localement à l'objectif national d'intégration de 23% d'énergie renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2020 et par rapport à 1990**

##### DESCRIPTIF :

1. Veille réglementaire inhérente aux différentes énergies renouvelables
2. Etat des lieux :

- ➔ Synthèse des données territoriales et naturelles susceptibles d'interférer avec l'implantation d'énergies renouvelables sur le territoire
- ➔ Recoupement des données avec les documents d'urbanisme de la CARA et des communes du territoire
- ➔ Cartographie des données territoriales

#### 3. Synthèse :

- ➔ Mise à disposition, auprès des communes, des espaces disponibles et potentiellement utilisables pour l'implantation d'énergies renouvelables
- ➔ Recoupement avec les actions 321 à 325



**Inscrire l'action n°312 dans un objectif plus général de déploiement des énergies renouvelables territoriales**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



→ Articulation de l'état des lieux avec la veille réglementaire et les changements éventuels



→ Superficie d'espaces disponibles pour l'implantation d'énergies renouvelables



→ Superficie foncière effectivement « réservée » pour l'implantation d'énergies renouvelables

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

Pour 2013, un budget de 16 000€ TTC (en cours de validation) est prévu, pour la réalisation d'une étude de potentiel pour l'analyse et les possibilités d'implantations des différentes énergies renouvelables existantes.

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Services CARA, communes, Etat

#### ECHEANCIER :

2<sup>ème</sup> trimestre 2013

Synthèse des données territoriales

4<sup>ème</sup> trimestre 2013

Résultats associés et recoupement avec les actions 321 à 325





### Enjeu 3.2 – Proposer un mix énergétique territorial équilibré

SERVICE REFERENT :  
Environnement, Energie et  
Gestion Intégrée des Zones  
Côtières

ÉLU REFERENT :  
M. Yves PEROCHAIN

CIBLES :  
Territoire CARA

#### ACTION 321 :

#### Etablir un plan de gestion du massif forestier pour l'utilisation des ressources bois-énergie potentielles

#### CONTEXTE :

L'action 321 rappelle le contexte régional inscrit à l'action 311 :

« En Région Poitou-Charentes, la production d'énergies renouvelables est en progression pour la sixième année consécutive et par rapport à l'année 1990, le mix énergétique en 2011 est nettement plus diversifié. Ainsi, la production annuelle estimée des énergies renouvelables correspond à 9% de l'énergie totale consommée sur la Région en 2009 et s'inscrit dans la dynamique de l'objectif du Paquet Energie-Climat, précisant une intégration de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020. »

En Région Poitou-Charentes, le bois est le premier contributeur de la production d'énergie renouvelable, avec une part de 77% pour le bois bûche et de 19% pour le bois plaquettes, granulés, écorces, sciures dans la répartition totale de la production d'origine renouvelable à usage thermique en 2011. Le chauffage au bois bûche reste en effet une pratique répandue en milieu rural où plus d'un foyer sur deux y a recours, notamment dans le Sud-Ouest de la Région.

La CARA promeut les modes de chauffage au bois, notamment par l'intermédiaire de l'Espace Info Energie (EIE), offrant aux particuliers une aide financière pour l'installation de chaudières bois. Sur la base de conditions de ressources prédéfinies, elle propose ainsi :

- Une aide financière de 2 000 € pour la pose d'une chaudière bois granulés ;
- Une aide financière de 1 800 € pour la pose d'une chaudière bois déchiqueté.

Cependant en 2012, aucune demande n'a été effectuée par les particuliers pour l'attribution de chaudières bois.

Par ailleurs, le territoire de la CARA est couvert en grand partie par la forêt. A travers la compétence « protection et valorisation des espaces naturels », l'Agglomération participe, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et l'Office National des Forêts, aux actions de préservation, de valorisation, d'aménagement et d'entretien de ces espaces naturels.

L'action s'inscrit ici dans un objectif global de développement et de promotion de la ressource bois en tant qu'énergie thermique, notamment par le déploiement d'un approvisionnement local sur le territoire à travers la gestion du massif forestier environnant.

#### L'ACTION :

##### OBJECTIFS :

- ➔ Répondre à l'objectif d'intégration de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale pour 2020 et par rapport à 1990
- ➔ Répondre à l'objectif de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre du territoire pour 2020 et par rapport à 1990
- ➔ Valoriser l'utilisation d'énergies renouvelables face aux conséquences du changement climatique

- ➔ Engager la CARA dans un processus d'exemplarité
- ➔ Réduire progressivement l'utilisation d'énergies fossiles





### DESCRIPTIF :

1. Mise en place d'un comité technique sur la ressource bois-énergie pour le territoire
2. Etat des lieux :
  - Mutualisation des ressources bois territoriales potentielles : synthèse de l'offre
  - Mutualisation des unités effectives sur le territoire nécessitant un approvisionnement en bois régulier : synthèse de la demande
3. Analyse des résultats :
  - Réalisation d'un plan de gestion pour la mise en place d'un approvisionnement local en bois-énergie



**Pour une appropriation optimale par les parties prenantes, assurer un pilotage solide dès le lancement de l'action**

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

-  → Evaluation des émissions de gaz à effet de serre évitées par la réduction des transports liée à l'approvisionnement local en bois
-  → Nombre d'unités installées bois
-  → Puissance installée par unité, puissance installée totale
-  → Incidence économique : nombre d'emplois créés

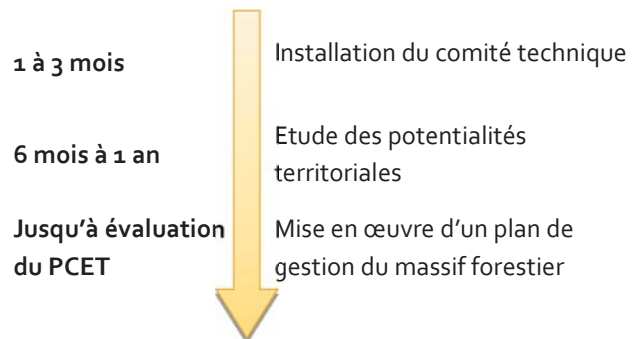
### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

L'étude des potentialités du massif forestier pourra être incluse dans l'étude plus globale prévue pour 2013, présentant une ligne budgétaire de 16 000€ TTC en cours de validation (se reporter à l'action n°312).

### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Services de la CARA, communes, prestataires bois, artisans bois, ONF, Conservatoire du Littoral, Région Poitou-Charentes, Etat

### ECHEANCIER :







### Enjeu 3.2 – Proposer un mix énergétique territorial équilibré

SERVICE REFERENT :  
Environnement, Energie et  
Gestion Intégrée des Zones  
Côtières

ÉLU REFERENT :  
M. Yves PEROCHAIN

CIBLES :  
Territoire CARA

#### ACTION 322 :

#### Engager la réflexion sur le développement des énergies marines comme ressources précieuses pour le territoire

#### CONTEXTE :

L'action 322 rappelle le contexte régional inscrit à l'action 311 :

« En Région Poitou-Charentes, la production d'énergies renouvelables est en progression pour la sixième année consécutive et par rapport à l'année 1990, le mix énergétique en 2011 est nettement plus diversifié. Ainsi, la production annuelle estimée des énergies renouvelables correspond à 9% de l'énergie totale consommée sur la Région en 2009 et s'inscrit dans la dynamique de l'objectif du Paquet Energie-Climat, précisant une intégration de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020. »

Les mers et les océans représentent 71% de la surface du globe.

Les énergies marines sont considérées comme des énergies renouvelables, dans le sens où la consommation énergétique ne diminue pas la ressource « eau ». Les énergies marines sont représentées sous diverses formes, notamment :

- l'énergie marémotrice dûe aux flux et reflux des marées
- l'énergie hydrolienne, dûe aux courants marins
- l'énergie houlomotrice, dûe aux vagues
- l'énergie thermique, dûe au gradient de température entre les eaux profondes et les eaux de surface
- l'énergie osmotique, dûe au mélange des eaux douces et des eaux salées des estuaires
- l'énergie éolienne, dûe aux vents marins dominants

Sur Terre, les mers et océans représentent 71% de la surface du globe. A l'échelle locale, la CARA délimite un territoire où l'identité aquatique est prépondérante ; bordée par l'Estuaire de la Gironde, elle présente ainsi 22 communes littorales sur les 34 communes au total, s'étendant de La Tremblade-Ronce-les-Bains à Saint-Romain-sur-Gironde. La mer est donc aussi bien au niveau mondial que local une ressource potentielle précieuse pour la création d'une énergie propre, pourtant très peu mise en valeur aujourd'hui.

**Au vu du positionnement privilégié de la CARA, il sera intéressant d'évaluer les potentialités s'offrant au territoire pour le développement d'énergies renouvelables axées sur la ressource aquatique marine.**

#### L'ACTION :

##### OBJECTIFS :

- ➔ Répondre à l'objectif d'intégration de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale pour 2020 et par rapport à 1990
- ➔ Répondre à l'objectif de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre du territoire pour 2020 et par rapport à 1990
- ➔ Valoriser l'utilisation d'énergies renouvelables face aux conséquences du changement climatique

- ➔ Engager la CARA dans un processus d'exemplarité
- ➔ Réduire progressivement l'utilisation d'énergies fossiles

#### DESCRIPTIF :

1. S'appuyer sur le comité de réflexion départemental en place sur les énergies marines
2. Référencement des technologies existantes, utilisées par d'autres structures extérieures
3. Etude des potentialités territoriales offertes pour l'implantation d'énergies marines
4. Analyse des résultats associés et mise en œuvre des perspectives



**Veiller à ce que l'action permette d'assurer des perspectives de développement énergétique dans le domaine maritime.**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



→ Nombre de réunions effectuées



→ Nombre d'énergies marines étudiées, nombre d'énergies marines potentielles pour le territoire



→ Tonnes équivalent CO<sub>2</sub> évitées par énergie marine développée

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

L'étude des potentialités des énergies marines pourra être incluse dans l'étude plus globale prévue pour 2013, présentant une ligne budgétaire de 16 000€ TTC en cours de validation (se reporter à l'action n°312).

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Professionnels des technologies marines, universités, ADEME, Etat, Région Poitou-Charentes, Conseil Général 17, communes

#### ECHEANCIER :

1 à 3 mois

Installation – état des lieux des technologies existantes

6 mois à 1 an

Etude des potentialités territoriales





### Enjeu 3.2 – Proposer un mix énergétique territorial équilibré

SERVICE REFERENT :  
Pôle Ecologie Urbaine et  
Développement Durable

ELU REFERENT :  
M. Vincent BARRAUD

CIBLES :  
Territoire CARA

#### ACTION 323 :

**En lien étroit avec les partenaires, engager la réflexion sur l'évaluation du potentiel de méthanisation des déchets du territoire en tant que source d'énergie, et sur la faisabilité du projet**

#### CONTEXTE :

L'action 323 rappelle le contexte régional inscrit à l'action 311 :

« En Région Poitou-Charentes, la production d'énergies renouvelables est en progression pour la sixième année consécutive et par rapport à l'année 1990, le mix énergétique en 2011 est nettement plus diversifié. Ainsi, la production annuelle estimée des énergies renouvelables correspond à 9% de l'énergie totale consommée sur la Région en 2009 et s'inscrit dans la dynamique de l'objectif du Paquet Energie-Climat, précisant une intégration de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020. »

La méthanisation est un procédé biologique naturel permettant de valoriser des matières organiques. Pendant 40 à 60 jours, ces matières sont placées à l'intérieur d'un digesteur chauffé et brassé en l'absence d'oxygène. Elle produit ainsi une énergie renouvelable, le biogaz, et un fertilisant, le digestat.






La CARA est compétente en matière d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés (collecte et traitement). Elle a délégué au Syndicat Intercommunal du Littoral (SIL), créé par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2004, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri sélectif. Le mode de financement principal du service déchets est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

En parallèle en Charente-Maritime, la Chambre d'Agriculture valorise les projets de méthanisation à la ferme en lien étroit avec les agriculteurs.

**La présente action a pour objectif principal de réunir les acteurs présents et potentiels en lien avec la méthanisation, et d'engager une prospective territoriale sur la faisabilité d'un projet de méthanisation sur le territoire de la CARA.**

#### L'ACTION :

##### OBJECTIFS :

-  **Répondre à l'objectif d'intégration de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale pour 2020 et par rapport à 1990**
-  **Répondre à l'objectif de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre du territoire pour 2020 et par rapport à 1990**
-  **Valoriser l'utilisation d'énergies renouvelables face aux conséquences du changement climatique**
-  **Engager la CARA dans un processus d'exemplarité**
-  **Réduire progressivement l'utilisation d'énergies fossiles**

##### DESCRIPTIF :

1. Mise en place d'un Comité de réflexion sur la méthanisation
  - ➔ Evaluation du rôle de la CARA dans le projet par rapport aux partenaires territoriaux
2. Etat des lieux :
  - ➔ Evaluation du volume de déchets territoriaux propices à la méthanisation
  - ➔ Synthèse des unités de méthanisation agricoles régionales et locales si existantes
3. Etude de faisabilité :
  - ➔ Synthèse des perspectives, des objectifs
  - ➔ Prospective territoriale pour la valorisation de matières organiques sur le territoire



**Ne pas se substituer aux travaux des partenaires travaillant déjà sur ces problématiques**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



Nombre de réunions effectuées



Nombre de partenaires réunis



Volume de déchets effectivement valorisable



Tonnes équivalent CO<sub>2</sub> évitées potentielles

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

A définir lors de la mise en œuvre de l'action

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Communes, Syndicat Intercommunal Littoral (SIL),  
Chambre d'Agriculture, prestataires déchets,  
retours d'expériences extérieurs, ADEME, Etat

#### ECHEANCIER :

A préciser lors de la mise en œuvre de l'action



### Enjeu 3.2 – Proposer un mix énergétique territorial équilibré

SERVICE REFERENT :  
Environnement, Energie et  
Gestion Intégrée des Zones  
Côtières

ÉLU REFERENT :  
M. Yves PEROCHAIN

CIBLES :  
Territoire CARA

## ACTION 324 :

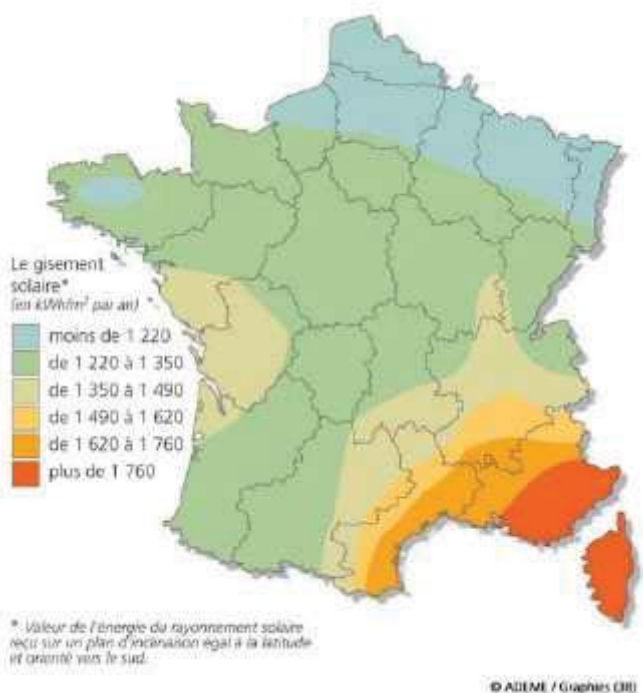
**Evaluer, en partenariat avec les communes, les sites favorables à l'implantation de panneaux solaires**

### CONTEXTE :

L'action 324 rappelle le contexte régional inscrit à l'action 311 :

« En Région Poitou-Charentes, la production d'énergies renouvelables est en progression pour la sixième année consécutive et par rapport à l'année 1990, le mix énergétique en 2011 est nettement plus diversifié. Ainsi, la production annuelle estimée des énergies renouvelables correspond à 9% de l'énergie totale consommée sur la Région en 2009 et s'inscrit dans la dynamique de l'objectif du Paquet Energie-Climat, précisant une intégration de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020. »

- La filière du solaire photovoltaïque en 2011 : représentant 2,1% de la production énergétique d'origine renouvelable en Région Poitou-Charentes, elle a permis de raccorder une puissance de 81,5 MWc (soit 3 937 installations), portant ainsi le parc à 133,7 MWc (soit au total 9 479 installations régionales).
- La filière du solaire thermique en 2011 : représentant 0,5% de la production énergétique d'origine renouvelable en Région Poitou-Charentes, elle a permis l'installation de 6 380 m<sup>2</sup> sur l'année, pour un total régional de 51 960 m<sup>2</sup>.








La CARA présente un gisement solaire variant de 1 350 à 1 490 kWh/m<sup>2</sup> par an, lui permettant de promouvoir le développement des énergies solaires auprès des particuliers et sur les bâtiments publics.

Cependant, il est important de préciser que l'implantation de panneaux solaires est intéressante à partir du moment où elle ne contribue pas au gel des terres ; par conséquent, il est primordial de se focaliser sur l'implantation de panneaux solaires sur les structures existantes (toitures notamment), non pas sur des terres dont l'usage n'est pas approprié.

**L'action propose donc de fournir un plan des espaces pouvant recevoir des panneaux solaires de manière à poursuivre le développement de cette énergie sur le territoire.**


## L'ACTION :

### OBJECTIFS :






-  Répondre à l'objectif d'intégration de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale pour 2020 et par rapport à 1990
-  Répondre à l'objectif de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre du territoire pour 2020 et par rapport à 1990
-  Valoriser l'utilisation d'énergies renouvelables face aux conséquences du changement climatique
-  Engager la CARA dans un processus d'exemplarité
-  Réduire progressivement l'utilisation d'énergies fossiles

### DESCRIPTIF :

1. Mise en place d'un comité de réflexion sur les énergies solaires, en lien étroit avec les communes du territoire
2. Réalisation d'une étude :
  - Spatialisation des sites à privilégier pour l'implantation de panneaux solaires sur l'existant
  - Recherche de technologies favorisant le développement économique local (en France)
  - Prise en considération de la fin de vie des panneaux, par leur récupération et leur recyclage
3. Mise en œuvre :
  - Mise en place d'un « plan solaire » permettant l'implantation mutualisée de panneaux solaires sur le territoire

 **Mutualiser les expériences et les discussions entre les parties prenantes pour garantir la réussite du projet**

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

-  Nombre de m<sup>2</sup> installés pour le solaire thermique
-  Puissance raccordée pour le photovoltaïque
-  Nombre de communes ayant engagé l'installation de panneaux solaires sur leur patrimoine
-  Tonnes équivalent CO<sub>2</sub> évitées
-  Incidence économique du projet : nombre d'emplois créés, nombre d'entreprises sollicitées

### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

Une étude sur le gisement solaire local potentiel pourra être incluse dans l'étude plus globale prévue pour 2013, présentant une ligne budgétaire de 16 000€ TTC en cours de validation (se reporter à l'action n°312).

### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Communes, Région Poitou-Charentes, ADEME, Etat, professionnels du solaire

### ECHEANCIER :

- |            |                                     |
|------------|-------------------------------------|
| 1 à 3 mois | Installation du comité de réflexion |
| 3 à 6 mois | Etude de spatialisation             |
| 1 an       | Mise en œuvre d'un plan solaire     |





### Enjeu 3.2 – Proposer un mix énergétique territorial équilibré

SERVICE REFERENT :  
Environnement, Energie et  
Gestion Intégrée des Zones  
Côtières

ÉLU REFERENT :  
M. Yves PEROCHAIN

CIBLES :  
Territoire CARA

#### ACTION 325 :

**Dans le cadre du Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) et en partenariat avec les communes, s'appuyer sur les Zones de Développement Eolien (ZDE) pour l'implantation d'éoliennes terrestres**

#### CONTEXTE :

L'action 325 rappelle le contexte régional inscrit à l'action 311 :

« En Région Poitou-Charentes, la production d'énergies renouvelables est en progression pour la sixième année consécutive et par rapport à l'année 1990, le mix énergétique en 2011 est nettement plus diversifié. Ainsi, la production annuelle estimée des énergies renouvelables correspond à 9% de l'énergie totale consommée sur la Région en 2009 et s'inscrit dans la dynamique de l'objectif du Paquet Energie-Climat, précisant une intégration de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020. »

Concernant le volet éolien, l'année 2011 a été exceptionnelle avec la mise en service de 11 parcs d'une puissance de 120 MW. Au total en 2011, la Région Poitou-Charentes était donc dotée de 145 éoliennes (puissance totale : 286,5 MW) et de 60 éoliennes des particuliers (puissance totale : 0,22 MW). L'éolien représente ainsi 8,5% de la production régionale d'origine renouvelable.

Sur le territoire de la CARA, le parc éolien n'est pas développé. Cependant, le Schéma Régional Eolien (SRE) approuvé par arrêté du Préfet de Région le 27 Septembre 2012 et ayant reçu un avis favorable des élus de la CARA, identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne. Il établit donc la liste des communes dans lesquelles sont situées ces parties, support potentiel de la définition des Zones de Développement Eolien (ZDE).<sup>1</sup> Sept communes du territoire sont ainsi concernées par le SRE :

- Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benêt sont situées en zone favorable, c'est-à-dire que la majorité des espaces sont peu à non contraints par des dispositions réglementaires ;
- Brie-sous-Mortagne, Le Chay, Corme-Ecluse, Cozes et Epargnes sont les 5 communes dont une partie du territoire est en zone favorable.






Le SRE constitue par ailleurs une annexe du Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE), ayant une portée réglementaire sur les PCET.

**En lien étroit avec les parties prenantes du territoire, la CARA s'appuiera donc sur les conclusions du SRE pour engager une stratégie de développement des éoliennes terrestres sur le territoire.**

<sup>1</sup> D'après le Décret n°2011-678 du 16 Juin 2011 relatif aux SRCAE. Les ZDE ont pour objectif de favoriser le développement cohérent de l'éolien sur nos territoires. Seuls les parcs éoliens situés dans une ZDE peuvent bénéficier de l'obligation d'achat de l'électricité à un tarif garanti.


## L'ACTION :

### OBJECTIFS :







-  Répondre à l'objectif d'intégration de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale pour 2020 et par rapport à 1990
-  Répondre à l'objectif de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre du territoire pour 2020 et par rapport à 1990
-  Valoriser l'utilisation d'énergies renouvelables face aux conséquences du changement climatique
-  Engager la CARA dans un processus d'exemplarité
-  Réduire progressivement l'utilisation d'énergies fossiles

### DESCRIPTIF :

1. Synthèse des conclusions du Schéma Régional Eolien
2. Analyses préliminaires :
  - Cadrage préalable de l'étude d'impact
  - Pré-analyses techniques (vent, raccordement, accès)
  - Contacts avec les parties prenantes (élus, propriétaires, exploitants, ...)
3. Etudes de faisabilité :
  - Expertises spécifiques (naturaliste, acoustique, paysagère,...)
  - Campagnes de mesures de vent
  - Analyse économique
  - Concertation
4. Etudes de conception :
  - Dossier d'étude d'impact
  - Dossier d'incidences Natura 2000
  - Accords fonciers
5. Procédures administratives :
  - Demande de permis de construire, d'autorisation électrique, de raccordement
  - Enquête publique et avis de l'autorité environnementale
6. Construction et mise en service des éoliennes
7. Exploitation, démantèlement

 Un projet éolien est en France très étalé dans le temps (4 à 8 ans). Il est donc nécessaire de s'y préparer au départ du projet, de manière à éviter l'essoufflement général.

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

-  → Nombre d'éoliennes installées
-  → Puissance raccordée par éolienne, puissance totale raccordée
-  → Taux de substitution électrique des éoliennes
-  → Tonnes équivalent CO<sub>2</sub> évitées
-  → kWh consommés, kWh économisés
-  → Incidences économiques du projet : nombre d'emplois créés

### MOYENS FINANCIERS ESTIMES :

A définir plus dans le détail, selon l'ampleur du projet éolien défini par les politiques

### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Services de la CARA, communes, institutionnels économiques (CCI, CMA), Etat (Préfecture, DREAL, DDTM), ADEME, Région Poitou-Charentes, Conseil Général, Etablissement Public Foncier, ...

### ECHEANCIER :

En France, un projet d'implantation d'éoliennes terrestres nécessite un délai de 4 à 8 ans avant exploitation du parc éolien.

L'exploitation peut aller de 20 à 60 ans avant le démantèlement des machines.



**Thème n°4 :**

# **Urbanisme et aménagement du territoire**







### Enjeu 4.1 – Favoriser une approche territoriale intégrant les principes énergétiques et climatiques

SERVICE REFERENT :  
Habitat, Aménagement et Urbanisme

ELU REFERENT :  
M. Jean-Paul CORDONNIER

CIBLES :  
Communes, CARA

#### ACTION 411 :

Dans une perspective de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration continue, développer des outils urbanistiques visant à faciliter la cohérence des aménagements territoriaux et à limiter la surconsommation d'espace

#### CONTEXTE :

Par la formulation du Grenelle de l'Environnement, la France s'est engagée dans une politique nationale de long terme en matière de développement durable. Le Grenelle se construit sur l'application des deux lois suivantes :

- Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, dite loi « Grenelle 1 »
- Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle 2 »

Il définit aujourd'hui le contenu obligatoire des documents d'urbanisme cadres notamment les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), et vient renforcer le principe de développement durable inscrit dans la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU).

Dans un contexte où la lutte contre le changement climatique constitue un des cinq titres du développement durable et dans la mesure où les documents d'urbanisme doivent promouvoir un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », il est déterminant d'y apporter la dimension du développement durable dans toutes les étapes de leur construction.

L'action s'intéresse donc au volet URBANISTIQUE de l'aménagement du territoire (agir dans les documents d'urbanisme).

#### L'ACTION :

##### OBJECTIFS :

- Répondre aux objectifs du Paquet Energie-Climat pour 2020 et du Facteur 4 pour 2050 par rapport à 1990
- Intégrer la lutte contre le changement climatique dans les outils urbanistiques du territoire
- Assurer le principe d'exemplarité et le respect des engagements du Grenelle de l'Environnement
- Réaliser des investissements durables et raisonnés pour le territoire

##### DESCRIPTIF :

1. Agir en amont : pour la mise en place d'outils urbanistiques tels que PLU et SCoT, intégrer dans les cahiers des charges :
  - ➔ des éléments relatifs à la problématique énergie-climat
  - ➔ des éléments plus généraux relatifs au Grenelle de l'Environnement
  - ➔ un raisonnement en coût global
2. Agir au cours des projets : lors de la réalisation des outils urbanistiques tels que PLU et SCoT, intégrer dans ces documents :
  - ➔ des éléments relatifs à la problématique énergie-climat
  - ➔ des éléments plus généraux relatifs au Grenelle de l'Environnement
  - ➔ le principe de la gouvernance à cinq, regroupant des instances de l'Etat, des élus,

des syndicats représentatifs des salariés, des entreprises et des associations notamment environnementales



**Promouvoir l'intégration des problématiques liées à la lutte contre le changement climatique en amont du projet pour une meilleure efficacité.**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION



→ Nombre de documents urbanistiques intégrant les problématiques énergie-climat et du Grenelle de l'Environnement



→ Synthèse des critères énergétiques et climatiques intégrés



→ Articulation entre conclusions du Grenelle et critères intégrés dans les documents

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMES :

Aucun coût n'est associé à l'action dans le sens où le travail est effectué tout au long de la formulation des outils urbanistiques en lien étroit avec les services de la CARA et bureaux d'études mandatés.

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Services de la CARA, communes, Etat, ADEME, Personnes Publiques Associées

#### ECHEANCIER :

A définir pour chaque projet, selon les deux étapes précisées, à savoir :

- lors de la formulation du cahier des charges
- lors de la construction de l'outil urbanistique



### Enjeu 4.1 – Favoriser une approche territoriale intégrant les principes énergétiques et climatiques

SERVICE REFERENT :  
Habitat, Aménagement et Urbanisme

ELU REFERENT :  
M. Jean-Paul CORDONNIER

CIBLES :  
Communes, CARA

#### ACTION 412 :

**Associer aux opérations d'aménagement une approche globale type Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU®), permettant de minimiser leurs impacts sur l'environnement**

#### CONTEXTE :

Proposée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU®) est un outil destiné à favoriser la recherche d'une plus-value environnementale dans les pratiques urbanistiques. Elle permet ainsi d'intégrer la dimension environnementale à chaque étape d'un projet urbain et constitue une démarche conduisant à des arbitrages dans lesquels l'environnement intervient non pas comme une contrainte secondaire, mais comme un élément fondateur.

Par ailleurs, l'AEU® s'appuie sur 7 thématiques environnementales traitées séparément puis croisées pour aboutir à un ensemble de solutions possibles : l'énergie et le climat, l'eau, les déplacements, la biodiversité et les paysages, les déchets, les sites et sols pollués, le bruit.

En tant que Communauté d'Agglomération, la CARA possède la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire » à travers laquelle elle valorise les outils urbanistiques du territoire (notamment le Schéma de Cohérence Territoriale) et les outils d'aménagements opérationnels (notamment les Zones d'Aménagement Concertées).





L'intégration de critères énergétiques et climatiques et plus globalement de critères durables dans les projets urbains opérationnels sont ainsi un levier d'application du Grenelle de l'Environnement à une échelle locale.

L'action précise donc la nécessité d'engager des aménagements territoriaux favorisant la vision globale d'un projet, en s'appuyant sur une méthode nationale reconnue qu'est l'AEU®.

Elle s'intéresse donc au volet OPERATIONNEL de l'aménagement du territoire (agir dans les projets urbains).

#### L'ACTION :

##### OBJECTIFS :

-  **Répondre aux objectifs du Paquet Energie-Climat pour 2020 et du Facteur 4 pour 2050 par rapport à 1990**
-  **Intégrer la lutte contre le changement climatique dans les projets urbains du territoire**
-  **Assurer le principe d'exemplarité et le respect des engagements du Grenelle de l'Environnement**
-  **Réaliser des investissements durables et raisonnés pour le territoire**

##### DESCRIPTIF :

1. Sensibilisation des parties prenantes : analyse des enjeux environnementaux :
  - ➔ Mise en place d'ateliers réunissant élus, experts techniques, représentants associatifs, ... sur les 7 thématiques
  - ➔ Emergence d'une culture environnementale commune
2. Prise de décisions : objectifs environnementaux et principes d'aménagement :
  - ➔ Hiérarchisation des objectifs environnementaux
  - ➔ Définition d'orientations et de principes d'aménagement
  - ➔ Si nécessaire, réalisation d'investigations complémentaires sur des solutions opérationnelles

3. Conception du projet : transcription des propositions retenues :
  - ➔ Traduction des orientations retenues sous forme de recommandations à inclure dans le projet urbain
4. Suivi et animation du projet :
  - ➔ Suivi des préconisations environnementales lors des travaux d'aménagement et de construction



**Assurer une concertation solide tout au long du projet pour éviter toute forme d'essoufflement.**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



➔ Nombre et type d'orientations retenues par projet



➔ Nombre de kWh économisés



➔ Tonnes équivalent CO<sub>2</sub> évitées



➔ Conformité des travaux effectués par rapport aux orientations fixées

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

L'AEU® fait partie intégrante d'un projet d'aménagement opérationnel. Par conséquent, elle s'inscrit dans le coût général du projet dont une partie peut être prise en charge par l'ADEME.

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Prestataires AEU®, communes, services CARA, ADEME, milieu associatif, acteurs économiques du territoire,...

#### ECHEANCIER :

La réalisation de l'AEU® est effective tout au long du projet d'aménagement, par conséquent l'échéancier sera à articuler avec chaque projet en cours.



### **Enjeu 4.1 – Favoriser une approche territoriale intégrant les principes énergétiques et climatiques**

**SERVICE REFERENT :**  
Habitat, Aménagement et Urbanisme

**ELU REFERENT :**  
M. Jean-Paul CORDONNIER

**CIBLES :**  
communes

#### **ACTION 413 :**

### **Accompagner les communes dans leurs démarches pour favoriser l'émergence de projets intégrant les problématiques énergie-climat**

#### **CONTEXTE :**

Les actions n°411 et n°412 se réfèrent à l'intégration du développement durable dans les projets initiés par la CARA. Or, à travers son statut de communauté d'agglomération, elle a également pour rôle d'accompagner les communes du territoire dans la déclinaison de démarches favorisant l'émergence de projets durables et raisonnés à une échelle encore plus locale.




A ce titre, l'urbanisme est également une compétence communale, pour l'essentiel dans l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ainsi que pour les opérations d'aménagements spécifiques.

Le diagnostic qualitatif du Plan Climat-Energie Territorial (PCET) de la CARA a pu mettre en exergue le nombre de communes prenant en compte l'intégration de la problématique énergie-climat dans leurs projets urbanistiques et d'aménagement. A l'heure actuelle, 15 communes sur 31 effectuent donc cette démarche, pour l'essentiel dans la rénovation énergétique du bâti et répondant à la Réglementation Thermique 2012 (RT 2012) en vigueur depuis le 28 octobre 2011 pour les bâtiments publics.

**Ainsi, Dans un objectif d'émergence de projets durables et selon les prérogatives du Grenelle de l'Environnement, l'action s'attachera à présenter aux élus du territoire les outils nécessaires à l'application concrète de la problématique énergie-climat à une échelle locale, et notamment une adaptation des actions n°411 et n°412 pour les communes.**

#### **L'ACTION :**


##### **OBJECTIFS :**

-  **Intégrer la lutte contre le changement climatique dans les démarches d'aménagement du territoire et d'urbanisme des communes**
-  **Réaliser des investissements durables et raisonnés pour le territoire**
-  **Favoriser et soutenir les relais d'actions contre le changement climatique**

##### **DESCRIPTIF :**

1. Promouvoir l'AEU® auprès des communes pour son intégration dans les outils urbanistiques et opérationnels :
  - Réunion d'information en Commission Environnement, Energie et Développement Durable
  - Si nécessaire, déplacement d'un agent dans les communes pour rappeler le fonctionnement, les enjeux et les bénéfices de l'AEU®

2. Réalisation d'un support de communication :
  - Fascicule résumant les enjeux urbanistiques sur lesquels les communes peuvent agir
3. Accompagnement personnalisé technique et administratif des communes par la CARA

 **Assurer un accompagnement régulier des communes par l'apport de moyens techniques et humains permettant une intégration optimale des problématiques énergie-climat dans les projets urbains locaux.**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



→ Nombre de communes rencontrées



→ Nombre de communes accompagnées



→ Nombre et type de projets communaux intégrant les problématiques énergie-climat



→ Estimation des tonnes équivalent CO<sub>2</sub> évitées par projet

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

L'action étant essentiellement axée sur la sensibilisation et l'accompagnement des communes et celle-ci étant assurée en interne, aucun coût n'est associé à l'action en dehors des charges salariales des agents

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Services de la CARA, CEP, communes, retours d'expériences extérieurs, ADEME

#### ECHEANCIER :

De même que pour l'action n°412, l'accompagnement proposé sera effectif sur toute la durée d'un projet d'urbanisme et/ou d'aménagement urbain. Par conséquent, l'échéancier sera à articuler avec chaque projet en cours.





## Enjeu 4.2 – Anticiper les impacts du changement climatique et adapter le territoire

SERVICE REFERENT :  
Environnement, Energie et  
Gestion Intégrée des Zones  
Côtières

ÉLU REFERENT :  
M. Yves PEROCHAIN

CIBLES :  
Communes, CARA

### ACTION 421 :

**En lien étroit avec l'expertise locale, analyser les impacts potentiels du territoire face au changement climatique**

#### CONTEXTE :

*Aujourd'hui, le changement climatique fait partie intégrante de la compréhension de phénomènes naturels évolutifs, pouvant porter une atteinte plus ou moins grave aux modes de vie terrestres, incluant la population humaine.*

*D'après le rapport de synthèse du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), « le réchauffement du système climatique est sans équivoque ». Créé en 1988 par l'organisation Météorologique Mondiale et par le Programme pour l'Environnement des Nations Unies, il a pour rôle d'expertiser l'information scientifique, technique et socio-économique des laboratoires internationaux sur les problématiques de changement climatique liées aux activités humaines. Les travaux issus du Groupement ont ainsi permis de mettre en exergue une augmentation de la concentration des émissions de GES dans l'atmosphère liée aux activités humaines de près de 70% entre 1970 et 2004. Plus particulièrement et selon des analyses effectuées sur des carottes glaciaires, l'augmentation des concentrations atmosphériques de CO<sub>2</sub>, de NH<sub>4</sub> et de N<sub>2</sub>O sont observées depuis 1750, début de la période pré-industrielle.*

*En France, le plan national d'adaptation au changement climatique 2011-2015 est l'aboutissement d'une série de travaux menés depuis l'adoption de la Loi n°2001-153 du 19 février 2001 tendant à conférer à la lutte contre l'effet de serre et à la prévention des risques liés au réchauffement climatique la qualité de priorité nationale et portant création d'un Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer.*

*Par ailleurs, le Grenelle de l'Environnement donne l'opportunité aux PCET de questionner le changement climatique à une échelle plus locale et de considérer la problématique énergie-climat selon deux approches :*

- l'atténuation du changement climatique, par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et plus globalement l'atteinte des objectifs des 3x20% pour 2020 et du Facteur 4 pour 2050*
- l'adaptation au changement climatique, décrite par le GIEC comme « l'ajustement des systèmes naturels ou humains face à des stimuli climatiques ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques »*

*Le PCET, par l'inclusion d'une stratégie d'adaptation au changement climatique, a vocation à intégrer le territoire dans une dynamique politique d'évolution de développement axé sur la localisation optimale des activités et des humains. L'objectif de cette stratégie est donc de prévenir plutôt que de guérir, par la réduction de l'exposition et de la vulnérabilité aux aléas climatiques.*

*A la CARA, l'étude des risques à moyen et long terme n'a pas été explicitement étudiée. Cependant les forts enjeux identitaires du territoire liés à l'eau et notamment au littoral, au développement économique et notamment touristique, à la préservation de l'environnement, à l'agriculture méritent une réflexion sur le long terme, dont la donnée d'entrée est celle de l'évolution du climat.*

#### L'ACTION :



##### OBJECTIFS :



**Engager la CARA dans un processus de prospective territoriale innovant**



**Posséder un état des lieux des risques, directement corrélés à l'évaluation de la vulnérabilité territoriale aux changements climatiques et aux aléas climatiques**

-  **Etablir un socle pour les choix politiques futurs, notamment en termes d'urbanisme, de prévention des risques et de développement économique**
-  **Assurer à la population une bonne qualité de vie sur le moyen et long terme**

#### DESCRIPTIF :

L'étude se basera sur les travaux existants ainsi que sur les données mises à disposition, notamment :

- *Etude prospective sur les impacts potentiels économiques et sociaux des changements climatiques sur le territoire Poitou-Charentes, Août 2009, Région Poitou-Charentes*
- *Evaluation des impacts du changement climatique sur l'Estuaire de la Gironde et prospective à moyen terme,, Décembre 2008, SMIDDEST, SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés*
- *Stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique dans le Grand-Ouest, Septembre 2011, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) Midi-Pyrénées, DATAR*
- Sites internet disponibles :  
<http://www.universcience.fr/climobs/>  
<http://www.drias-climat.fr/>  
[http://climat.meteofrance.com/chgt\\_climat/rech\\_auffement](http://climat.meteofrance.com/chgt_climat/rech_auffement)

1. Organisation des modalités de pilotage en interne :
  - Cellule de projet/comité technique : chargée de mission PCET, chef de service, élu référent, pouvant être élargie si nécessaire
  - Comité de pilotage : assuré par des élus et si nécessaire des agents de la CARA, dans le but de suivre et de valider les étapes successives de l'action
2. Préparation de l'analyse du changement climatique sur le territoire :
  - Identification et mobilisation de l'expertise locale
  - Mobilisation des travaux existants et accessibles
3. Réalisation d'un état des lieux du changement climatique du territoire :
  - Synthèse du climat envisagé à moyen et long terme
  - Bilan des évolutions climatiques moyennes et des événements climatiques passés

- Evaluation des secteurs climato-dépendants
4. Synthèse des perspectives climatiques et territoriales : analyse des impacts et des risques potentiels pour le territoire, notamment des scénarii à ne pas atteindre absolument
  5. Synthèse de la prospective socio-économique du territoire
  6. Réalisation de la synthèse globale des résultats et diffusion auprès des parties prenantes du territoire
  7. Inclusion des conclusions de l'étude dans les politiques de la CARA (voir fiche-action 422)



**Etablir l'action en mode projet, pour garantir une avancée étape par étape et assurer la transversalité de la démarche.**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



Temps consacré à la réalisation de l'étude complète, par tranches



Nombre d'acteurs engagés dans l'action



Nombre de réunions effectuées

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

L'étude étant réalisée en interne, aucun coût n'est associé à l'action en dehors des charges salariales des agents en charge du projet.

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

ADEME, DREAL Poitou-Charentes, Région Poitou-Charentes, CAUE, Chambres Consulaires, Agence de l'eau, CCAS, Météo France, SMIDDEST,...

#### ECHEANCIER :

L'étude présentée ici nécessite de visualiser l'action en mode projet. Les différents retours d'expérience attestent d'une durée d'études allant de 8 mois à 4 ans. Au vu des premiers outils à disposition du territoire et du niveau de conscience des parties prenantes et partenaires du territoire, prévoir une durée d'environ 2 ans pour la réalisation de l'étude paraît réaliste. Les étapes de l'étude resteront cependant à définir dans le détail.



## Enjeu 4.2 – Anticiper les impacts du changement climatique et adapter le territoire

### SERVICES REFERENTS :

Environnement, Energie et Gestion Intégrée des Zones Côtières

Habitat, Aménagement et Urbanisme

### ELUS REFERENTS :

M. Yves PEROCHAIN

M. Jean-Paul CORDONNIER

### CIBLES :

Communes, CARA, population de la CARA

### ACTION 422 :

**Anticiper les impacts du changement climatique sur le territoire à travers l'intégration d'une stratégie d'adaptation dans les documents d'urbanisme, notamment dans le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT)**

### CONTEXTE :

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme prospectif qui doit identifier les objectifs de développement de la CARA à l'horizon de 20 ans et formuler les orientations et mesures à prendre pour les atteindre.

Les articles L.110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme annoncent l'intégration de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la maîtrise de la demande d'énergie dans les SCoT. Par ailleurs, la nouvelle loi Grenelle 2 'verdit' et renforce les documents d'urbanisme : elle réaffirme les principes qui s'appliquent à l'ensemble des documents ». Par ailleurs, elle introduit la formulation obligatoire des PCET pour les communautés d'agglomération de plus de 50 000 habitants, et impose qu'ils soient **pris en compte dans les SCoT**.

*Prendre en compte (définition réglementaire) : obligation de ne pas ignorer. Possibilité de déroger pour un motif justifié.*

Par délibérations en date des 25 Septembre 2007 et du 27 Juin 2011, la CARA a lancé la procédure de révision de son SCoT. Il est donc opportun de procéder à la bonne articulation des documents SCoT et PCET. Cela permettrait en outre de conforter les procédés réglementaires en vigueur, notamment :

- Article 14 de la loi portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2), article L121-1 du Code de l'Urbanisme
- Article 17 de la loi portant engagement national pour l'environnement
- Article L.110 du Code de l'Urbanisme
- Article L.122-1-3 du Code de l'Urbanisme

Comme citée précédemment dans la fiche-action 421, l'adaptation au changement climatique est un procédé aujourd'hui indispensable au développement territorial équilibré de l'agglomération à moyen et long terme, en partant du principe que le changement climatique est inéluctable et doit être considéré comme une des données d'entrée territoriales.

**Les conclusions amenées par les travaux de la fiche-action 421 peuvent donc servir de base stratégique territoriale d'adaptation au changement climatique, par leur inclusion dans les documents d'urbanisme et notamment dans le SCoT, en cours de révision.**

### L'ACTION :

#### OBJECTIFS :



**Lutter contre les effets néfastes du changement climatique**



**Prévenir les risques liés au changement climatique à moyen et long termes**



**Assurer la rentabilité financière de l'urbanisme par l'investissement à long terme plutôt que les réparations ponctuelles et successives**



**Comprendre et intégrer le changement climatique dans les futurs objectifs urbanistiques**

#### DESCRIPTIF :

1. Extrapolation des conclusions de l'étude effectuée dans le cadre de la fiche-action 421
2. Intégration dans le SCoT si possible (notamment si les échéances correspondent)
3. Intégration dans les PLU :
  - Réunions d'information auprès des communes : commission Environnement, Energie et Développement Durable, déplacements de la chargée de mission dans les communes du territoire
  - Accompagnement administratif pour l'inclusion de la stratégie d'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme



**Pour une intégration complète de l'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme et pour une meilleure appropriation du sujet par les parties prenantes, assurer une communication régulière sur le sujet**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION



→ Nombre de communes rencontrées et intéressées par le projet



→ Nombre de communes ayant intégré la stratégie d'adaptation au changement climatique dans leur document d'urbanisme



→ Nombre de réunions effectuées

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMES :

L'étude étant réalisée en interne, aucun coût n'est associé à l'action en dehors des charges salariales des agents en charge du projet.

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Communes, DREAL Poitou-Charentes, ADEME, Région Poitou-Charentes, bureaux d'études en charge du SCoT,...

#### ECHEANCIER :

A définir selon les avancées respectives des projets d'urbanisme.

**Thème n°5 :**

# **Transports et mobilités durables**







### **Enjeu 5.1 – Elaborer une stratégie d'organisation des mobilités du territoire**

**SERVICE REFERENT :**

Transports

**ELUS REFERENTS :**

M. Claude BAUDIN (Vice-président), M. Gérard CUZIN

**CIBLES :**

Communes, population  
CARA, secteur économique,  
CARA

#### **ACTION 511 :**

**Favoriser l'intermodalité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre territoriales à travers la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU)**

#### **CONTEXTE :**

Le cœur de l'agglomération concentre la majorité de la population et des emplois mais les phénomènes de périurbanisation observés depuis les années 80 ont fortement contribué à l'allongement des distances des déplacements domicile-travail et à l'augmentation des déplacements en véhicules particuliers. Par ailleurs, la CARA connaît un fort afflux de population touristique en saison estivale qui porte la population à près de 450 000 habitants, cet apport se localisant principalement sur la façade estuaire et atlantique et au nord du territoire.

Le système de déplacements actuel est principalement basé sur l'utilisation de la voiture particulière, engendrant 98% des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements de personnes et dont plus des 3/4 sont dues à la consommation de carburants fossiles. Par ailleurs, les transports (fret routier et déplacements de personnes) représentent 27% des émissions de GES totales, soit le premier poste d'émissions du territoire.

Face à ces problématiques, la CARA s'est engagée depuis 2010 dans un PDU, démarche volontariste pour son territoire ; en effet, ce type de projet n'est obligatoire que pour les communautés d'agglomérations de plus de 100 000 habitants (la CARA possédait 75 868 habitants en 2011).

Par délibération du 26 mars 2010, neuf orientations générales pour le PDU ont ainsi été adoptées :

- développer les transports collectifs et les transports en mode doux ;
- organiser le stationnement ;
- améliorer la fluidité du trafic et moderniser les principales voies routières ;
- réguler le trafic automobile ;
- améliorer la sécurité de tous les déplacements ;
- faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite ou handicapées ;
- rendre les centres villes aux piétons et aux cyclistes ;
- réduire les nuisances générées par la circulation et notamment les nuisances sonores ;
- mettre en œuvre un observatoire des déplacements et des accidents.

Le Grenelle de l'Environnement a renforcé l'inclusion de la problématique énergétique et climatique dans les documents stratégiques. Ainsi pour le secteur des transports, les documents et les actions s'y rapportant doivent permettre d'atteindre l'objectif de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre pour 2020 par rapport à 1990.

Remarque : les gaz à effet de serre (GES) liés aux transports sont principalement le CO<sub>2</sub>, le N<sub>2</sub>O (protoxyde d'azote) et l'O<sub>3</sub> (ozone troposphérique).

#### **L'ACTION :**

##### **OBJECTIFS :**



**Diminuer les congestions par la gestion dynamique du trafic et des infrastructures**



**Encourager le report modal vers des modes moins consommateurs d'énergie et moins polluants**



**Répondre à l'objectif de réduction des émissions de GES de 20% pour 2020 par rapport à 1990**

#### DESCRIPTIF :

Se reporter directement aux fiches actions du PDU, précisant la stratégie territoriale de la CARA à l'horizon de 15 ans.



**Assurer la transversalité des démarches PDU et PCET**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



Se reporter directement au document « évaluation environnementale du PDU », effectuée dans le but de suivre et d'évaluer le projet.

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

Les moyens financiers sont imputés directement au service Transports, en charge de réalisation et de la mise en œuvre du PDU.

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Se reporter directement au document PDU pour l'évaluation des partenaires pour chaque action engagée.

#### ECHEANCIER :

Se reporter directement au document PDU pour l'estimation des échéances pour chaque action engagée.





## Enjeu 5.1 – Elaborer une stratégie d'organisation des mobilités du territoire

SERVICE RÉFÉRENT :  
Transports  
ELU RÉFÉRENT :  
M. Claude BAUDIN  
CIBLES :  
Agents de la CARA

### ACTION 512 :

**Rendre la CARA exemplaire en termes de mobilités durables à travers la mise en place du Plan de Déplacement de l'Administration (PDA)**

### CONTEXTE :

Article 13, loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement dite « loi Grenelle 1 » : dans les zones urbaines et périurbaines, la politique durable des transports vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, les pollutions et les nuisances. A cet effet, l'Etat encouragera, dans le cadre des plans de déplacements urbains, la mise en place de plans de déplacement d'entreprises, d'administrations, d'écoles ou de zones d'activité [...] »








Le Bilan Carbone® effectué dans le cadre du diagnostic PCET a mis en exergue les émissions de gaz à effet associées aux déplacements des agents de la CARA. Ainsi, 67% des émissions de gaz à effet de serre représentent les déplacements domicile-travail des agents, dont certains sont effectués dans un rayon de moins de 3 kilomètres. Par ailleurs, la quasi-totalité des émissions est imputée à l'utilisation de véhicules automobiles, dont 90% de l'énergie combustible dédiée au trajet sert à déplacer le véhicule seul. Enfin, plus 80% des agents utilisent leur véhicule pour aller déjeuner.

Le Contrat Local Initiatives Climat (CLIC) pour la période 2007-2010 est le précurseur du PCET. Initié par la Région Poitou-Charentes et en partenariat avec l'ADEME, il a permis de mettre en place un programme d'actions devant engager la réduction de 38 600 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> sur le territoire. Parmi ces actions, la mise en œuvre d'un Plan de Déplacements de l'Administration (PDA) pour la structure CARA a été effective dès juin 2010.


Actuellement en cours de formulation, il devra permettre à la CARA de réduire son empreinte carbone sur la thématique des transports. Il doit ainsi être un bon levier d'utilisation de modes de déplacements plus respectueux de l'environnement par les agents, en tenant compte des besoins et des compatibilités professionnelles et personnelles.

### L'ACTION :

#### OBJECTIFS :

-  **Valoriser l'image citoyenne et responsable de la CARA**
-  **Répondre à l'objectif de réduction de 20% des émissions de GES pour 2020, par rapport à 1990.**
-  **Améliorer la qualité des déplacements sur le territoire de la CARA et de l'air, par la réduction des pollutions atmosphériques**
-  **Promouvoir les modes doux et les transports en commun auprès des agents**
-  **Evaluer les coûts de transport et réduire les charges liées aux déplacements**
-  **Adapter le parc de véhicule aux besoins**
-  **Améliorer l'accessibilité aux sites**

#### DESRIPTIF :

1. Réalisation du diagnostic : effectué
  2. Formulation du programme d'actions en cours, se reporter au PDA définitif pour la description de la stratégie de la CARA à court et moyen termes
-  **Faciliter l'appropriation progressive du projet par les agents par une communication attractive et adaptée aux modes de vie de chacun**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



Se reporter directement à l'évaluation environnementale du PDA, effectuée dans le but de suivre et d'évaluer le projet.

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

Les moyens financiers sont imputés directement au service Transports, en charge de réalisation et de la mise en œuvre du PDA.

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Agents et services de la CARA, Région Poitou-Charentes, ADEME, prestataire de transports, partenaires du Plan de Déplacements Urbains (PDU), autres

#### ECHEANCIER :

Se reporter directement au document PDA pour l'estimation des échéances pour chaque action engagée.



## Enjeu 5.2 – réduire l’empreinte carbone des transports

SERVICE REFERENT :  
Transports  
ELU REFERENT :  
M. Claude BAUDIN

### ACTION 521 :

#### Inciter les pratiques du pédibus pour les déplacements domicile-école

CIBLES :  
Scolaires, usagers de véhicules personnels, population CARA

#### CONTEXTE :

L'autobus pédestre, représenté par son mot-valise « pédibus », est un système proposant de reconsidérer nos déplacements de courte distance et d'agir pour le désengorgement des abords des écoles, et par conséquent de la préservation de l'environnement.

On constate en effet que la proportion de parents emmenant leurs enfants en voiture à l'école ne cesse d'augmenter (de 10 % en 1983 à 40 % en 2003 en France), la plupart du temps pour un trajet inférieur à 1 kilomètre à pieds, soit environ 12 minutes de marche. Par ailleurs, le Bilan Carbone® du PCET a mis en exergue la forte responsabilité des déplacements de personnes sur la proportion d'émissions de gaz à effet de serre : pour le poste « déplacements de personnes », 98% des émissions sont liées à la voiture individuelle et parmi celles-ci, les ¾ sont dûs à la consommation de carburant fossile.

Le pédibus entre donc dans une dynamique plus globale de développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture et dont les principes se basent sur la préservation de l'environnement, la convivialité, et la sécurité des transports. Il consiste à convoier les enfants sur le trajet domicile-école par la marche à pied. Ce système nécessite donc :

- d'une part, un encadrement par des parentes et/ou accompagnateurs assurant la sécurité des enfants tout au long du trajet ;
- d'autre part et à l'image du transport en commun « bus », la réalisation d'un planning décrivant les arrêts et les horaires de passage du pédibus.

Dans le cadre de la problématique de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire, la CARA proposera donc de se mettre en lien avec les communes et les structures partenaires potentielles pour le développement de telles démarches, à une échelle intercommunale.

#### L'ACTION :


##### OBJECTIFS :

- ➔ Développer les projets pédagogiques pour l'environnement
- ➔ Diminuer les flux de déplacements automobiles autour des écoles
- ➔ Sécuriser le trajet domicile-école et les abords des écoles
- ➔ Favoriser la sensibilisation des scolaires et des accompagnateurs aux gestes éco-responsables
- ➔ Répondre à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% pour 2020 et par rapport à 1990






##### DESCRIPTIF :

1. Récolte et synthèse des retours d'expériences extérieurs
2. Synthèse des partenaires potentiels dans l'action (notamment issus du milieu associatif)
3. Si nécessaire, définition d'une structure accompagnatrice du ou des futurs pédibus
4. Réunion d'information auprès de communes sur la mise en place du programme :  
➔ Présentation du dispositif en Commission Environnement, Energie et Développement Durable

- Intervention éventuelle d'un organisme extérieur ayant déjà mis en œuvre un pédibus sur son territoire
- 5. Etat des lieux des écoles du territoire et synthèse des atouts et faiblesses liés aux déplacements actuels en voiture, et aux déplacements potentiels à pied :
  - Réalisation d'un questionnaire support, servant de base commune
  - Prise de contact avec les écoles du territoire
  - Rencontre des écoles intéressées par le projet
- 6. Mise en œuvre de pédibus :
  - Formation des accompagnateurs à la prévention routière pour un accompagnement optimal du groupe
  - Mise en réseau de l'initiative CARA avec des structures extérieures de sorte à fédérer les initiatives
  - Fourniture d'équipements de sécurité pour les accompagnateurs et les scolaires
  - Accompagnement continue des initiatives pour une pérennisation de l'action
- 7. Réalisation d'outils de communication :
  - Plaque succincte présentant les principes du pédibus et leur portée territoriale
- 8. Suivi et évaluation du pédibus :
  - Réunions semestrielles d'échanges et de retours d'expériences, de réajustements nécessaires

 **Apporter dès le départ les outils (humains, financiers, techniques) indispensables à l'inscription pérenne de l'action dans le temps.**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

-  → Nombre de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> évitées
-  → Nombre de lignes de pédibus ouvertes
-  → Nombre d'accompagnateurs, nombre de scolaires accompagnés
-  → Equipements fournis aux scolaires (nombre et type)
-  → Satisfaction des usagers du pédibus

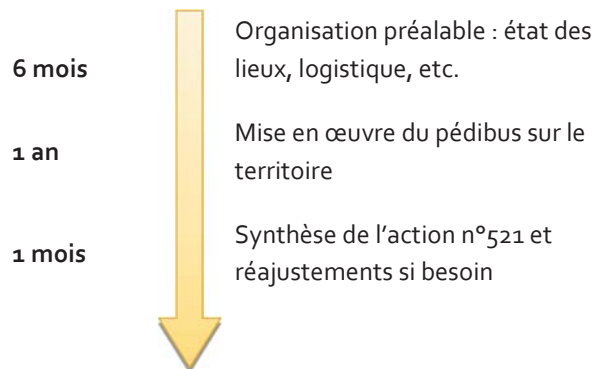
#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

A définir lors de la mise en œuvre de l'action.

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Milieu associatif, structures extérieures, Région Poitou-Charentes, ADEME, services de la CARA, communes, grand public

#### ECHEANCIER :





## Enjeu 5.2 – réduire l'empreinte carbone des transports

SERVICE RÉFÉRENT :  
Transports  
ELU RÉFÉRENT :  
M. Claude BAUDIN

CIBLES :  
Usagers de véhicules  
personnels (territoire CARA  
et au-delà)

### ACTION 522 :

**Adhérer à une plateforme de covoiturage existante et la rendre visible auprès des administrés, notamment sur le site internet de la CARA**

### CONTEXTE :

Par le biais de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace communautaire », la CARA exerce en lieu et place des communes membres l'« organisation des transports urbains ». La réalisation des deux projets Plan de Déplacements d'Administration (PDA) et Plan de de Déplacements Urbains (PDU) (voir fiches actions 511 et 512) permettent à l'Agglomération de déployer des modes de déplacements alternatifs à la voiture, actuellement responsable de 98% des émissions de gaz à effet de serre du poste « déplacements de personnes ». Cette dynamique s'inscrit donc dans le champ plus global du respect de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique.

Le covoiturage est une alternative à la voiture de plus en plus développée. Par ailleurs, il est une des cibles du PDU, qui présente le thème 5 « encourager un autre usage de la voiture individuelle », parmi lequel figure la fiche n°5 : « soutenir le développement de l'autopartage et du covoiturage ».

Ce mode de déplacements consiste prioritairement à optimiser le transport en voiture, permettant ainsi pour les usagers :

- de diminuer le nombre de voitures en circulation pour un déplacement identique ;
- de partager les frais de déplacement liés à la voiture ;
- de rendre le trajet convivial
- de réduire l'impact environnemental de la voiture, et plus particulièrement de réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique.

L'utilisation progressive et systématique passe cependant par des changements d'usages et de comportements qui ne sont pas toujours faciles à appréhender. Pour faciliter le report modal des conducteurs vers le covoiturage, ce dernier doit donc être facilement accessible.

**De manière à développer les pratiques du covoiturage pour le territoire et pour inscrire l'Agglomération dans une dynamique plus globale d'exemplarité des mobilités, il est donc proposé de rendre la CARA visible par les usagers d'internet, par son inscription sur une ou plusieurs plateformes de covoiturage existantes.**

### L'ACTION :

#### OBJECTIFS :

- ➊ Répondre à l'objectif de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports pour 2020 et par rapport à 1990
- ➋ Désengorger les routes du territoire, notamment en période estivale
- ➌ Développer les pratiques du covoiturage sur le territoire
- ➍ Rendre la CARA visible auprès des usagers

#### DESCRIPTIF :

1. Etat des lieux :
  - ➔ Synthèse des sites internet auxquels la CARA pourrait s'inscrire (notamment <http://covoiturage.poitou-charentes.fr/>, <http://www.covoiturage.fr/>, autres, ...)
2. Inscription de la CARA à un ou plusieurs sites internet de covoiturage
3. Développement d'un plan de communication pour une utilisation optimale de l'outil

« covoiturage » par les agents et les usagers du territoire :

- Information dans le CARAmag, dans les bulletins municipaux, ...
- Insertion d'un avatar « covoiturage » sur le(s) site(s) internet de la CARA
- Réalisation d'une communication interne par le technicien mobilités envers des agents de la CARA



**Déployer des outils de communication efficaces et ludiques pour assurer un report modal efficace de la voiture individuelle vers le covoiturage.**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



→ Nombre de parutions (bulletins d'informations, magazines,...)



→ Nombre d'utilisateurs utilisant l'avatar internet



→ Evolution approximative du report modal, en termes d'émissions de gaz à effet de serre évitées



→ Evolution de la qualité de l'air

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

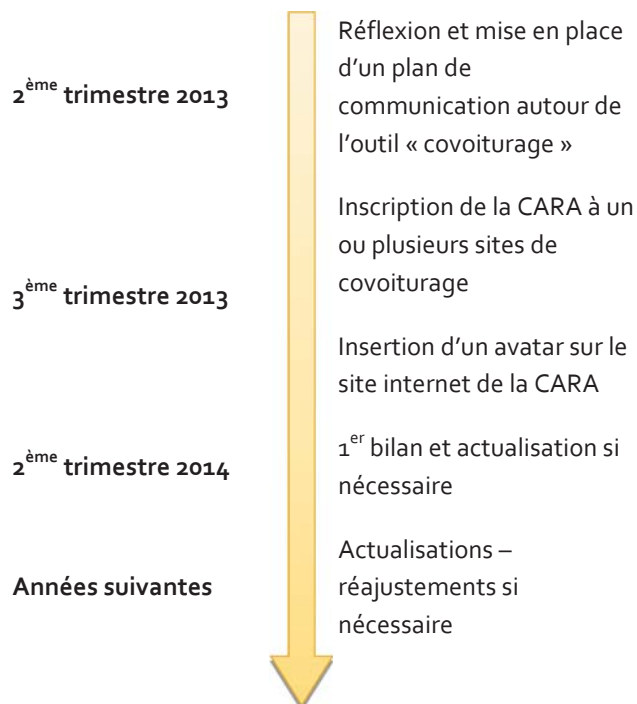
A définir lors de la mise en œuvre de l'action, notamment :

- coût d'abonnement à un site internet covoiturage
- hébergement d'un avatar sur le site internet de la CARA
- mise à disposition d'outils d'information et de communication

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Communes, Services de la CARA, Conseil Général 17, Région Poitou-Charentes, ADEME

#### ECHEANCIER :





## Enjeu 5.2 – réduire l'empreinte carbone des transports

SERVICE REFERENT :  
Pôle Ecologie Urbaine et Développement Durable

ELU REFERENT :  
M. Vincent BARRAUD

CIBLES :  
Communes, population  
CARA, estivaux, acteurs économiques

### ACTION 523 :

**Engager une réflexion sur la limitation des transports liés à la collecte et au traitement des déchets du territoire**

#### CONTEXTE :

La CARA possède la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » parmi lesquels figure l'« élimination et la valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés ». Par cet intermédiaire, elle gère ainsi les conteneurs, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets (ordures ménagères, déchets verts, emballages ménagers, le verre), les redevances (spéciales, de déchetterie artisanale, hôtellerie de plein air), les six déchetteries des particuliers et la déchetterie artisanale.

Le Bilan Carbone® effectué dans le cadre du diagnostic du PCET présente les émissions de gaz à effet de serre associées au poste « déchets directs », mais n'y synthétise pas les émissions liées au transport des déchets.

Cependant, le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets fait état des activités liées à la collecte et au traitement des déchets. Parmi les activités exposées, celles sur le transport des déchets précisent que :

- la collecte des ordures ménagères implique que 496 105 kilomètres soient parcourus ;
- la collecte des emballages ménagers recyclables implique que 193 431 kilomètres soient parcourus ;
- la collecte des déchets verts en porte-à-porte implique que 98 311 kilomètres soient parcourus (contre 103 434 km en 2010)

Or le poste « transports » est à l'échelle régionale et de la CARA le premier émetteur de gaz à effet de serre du territoire. En Région, il présente une augmentation de 18% entre 1990 et 2007, ce qui amène à poser les bases d'une réflexion vers des transports moins polluants pour l'environnement.

**Dans un souci de rentabilité, les circuits de collecte effectués par la COVED sont déjà optimisés. Par contre, un travail important de révision et d'optimisation des fréquences de collecte pourra être réalisé, en lien étroit avec les communes du territoire.**

#### L'ACTION :


##### OBJECTIFS :

- ➔ **Optimiser la collecte des déchets du territoire**
- ➔ **Réduire les coûts associés au service public de récolte des ordures ménagères**
- ➔ **Réduire les émissions de GES du territoire associées aux transports de 20% en 2020, par rapport à 1990**

##### DESCRIPTIF :

1. Mise en place de la réflexion :
  - ➔ Mise en place d'un Comité technique composé des parties prenantes du sujet
  - ➔ Présentation du projet en Commission Déchets pour récolter les premiers avis et les discussions

2. Synthèse des objectifs de l'action :
  - ➔ Etude territorialisée sur la recherche d'optimisation des fréquences de collecte, (réduction des kilomètres associés et efficacité temporelle des collectes)
3. Stratégie de collecte :
  - ➔ Présentation des résultats de l'étude
  - ➔ Choix des fréquences de collecte les mieux optimisées
  - ➔ Concrétisation de la stratégie de transports des déchets retenue

 **Faire valoir l'opportunité de l'action lors du renouvellement des marchés de collecte, pour une bonne appropriation du sujet par les parties prenantes.**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION



Nombre de réunions effectuées



Evolution des kilométrages avant et après optimisation des fréquences de collectes



Tonnes équivalent CO<sub>2</sub> associées / tonnes équivalent CO<sub>2</sub> évitées

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

A définir lors de la mise en œuvre de l'action

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Prestataire déchets (COVED, autre selon les marchés en cours), communes, Conseil Général 17

#### ECHEANCIER :

A définir plus dans le détail lors de la mise en œuvre de l'action. Cependant, un échéancier de 12 mois incluant état des lieux et mise en place d'une stratégie globale paraîtrait adapté.





### **Enjeu 5.3 – Suivre et évaluer les actions relatives aux transports et aux mobilités durables**

**SERVICE REFERENT :**  
Environnement, Energie et Gestion Intégrée des Zones Côtières

**ÉLU REFERENT :**  
M. Yves PEROCHAIN

**CIBLES :**  
--

#### **ACTION 531 :**

**En lien étroit avec le service Transports, mettre en place une stratégie d'évaluation des actions relatives aux mobilités territoriales en termes d'émissions de gaz à effet de serre évitées**

#### **CONTEXTE :**

*La lutte contre le changement climatique est une problématique dont la prise de conscience est mondiale. Les différentes négociations internationales, européennes et nationales engagées ont ainsi permis de mettre en lumière des objectifs partagés de réduction de gaz à effet de serre, renforcés en France par l'adoption et l'application du Grenelle de l'Environnement.*

*Le secteur des transports présente ainsi un objectif majeur lié à la lutte contre le changement climatique, celui de la réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre pour 2020 par rapport à 1990. A l'échelle de la CARA, l'appréciation de cet enjeu nécessite dès le départ la mise en place d'une stratégie d'évaluation des actions relatives aux transports et exercées à la CARA dans le cadre de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace communautaire », intégrant notamment l'« organisation des transports urbains ».*

*Deux projets plus spécifiques sont portés par le service Transports :*

- *le Plan de Déplacements Urbains (PDU), à destination des usagers du territoire et dont les objectifs ont vocation à optimiser les réseaux de transports quels qu'ils soient, dans le respect des enjeux du Grenelle de l'Environnement*
- *le Plan de Déplacements d'Administration (PDA), à destination des agents de la CARA et dont les objectifs sont de faire évoluer les modes de déplacements vers des pratiques dont l'empreinte carbone est moindre.*

*Tous deux présentent des actions dont les impacts territoriaux seront directement et indirectement liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.*

**Par conséquent, la mise en réseau des projets de la CARA est indispensable pour une évaluation de la politique des transports par rapport aux objectifs du Grenelle de l'Environnement.**

#### **L'ACTION :**


##### **OBJECTIFS :**

- ➊ **Répondre à l'objectif du Paquet Energie-Climat de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre pour 2020 et par rapport à 1990, dans le secteur des transports**
- ➋ **Evaluer l'efficacité des actions engagées par la CARA par l'entrée énergie-climat**
- ➌ **Réajuster les actions en cas de non atteinte des objectifs fixés**
- ➍ **Assurer une cohésion dans les actions relatives à la thématique des transports**




##### **DESCRIPTIF :**

1. Réalisation d'un référentiel présentant l'impact CO<sub>2</sub> des actions relatives aux mobilités et dont l'unité de mesure est la tonne équivalent CO<sub>2</sub> évitée :  
➔ Travaux de l'ADEME, de l'AREC Poitou-Charentes, recherche d'autres « référentiels carbone »
2. Intégration, dans l'évaluation du PCET, des éléments décrits dans les évaluations environnementales des projets PDU et PDA
3. Evaluation des actions au vu de la problématique énergie-climat et réajustements si nécessaire :

- Pour chaque action achevée, extrapolation des résultats des évaluations environnementales des PDU et PDA en termes d'émissions de gaz à effet de serre évitées

 **Organiser dès le départ les principes de la transversalité de l'évaluation, pour une optimisation du travail effectué**

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

-  → Temps passé lors de l'entrée des données dans le référentiel
-  → Nombre de données disponibles, nombre de données manquantes pour une évaluation optimale des actions
-  → Efficacité de l'action engagée (principe de Pareto): pour chaque action, calcul du nombre de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> évitées par rapport au nombre d'actions engagées

#### Principe de Pareto, également appelé principe des 20-80 :

Il doit son nom à l'économiste italien *Vilfredo Pareto* et est le nom donné à un phénomène empirique constaté dans certains domaines : environ 20% des causes créent 80% des conséquences. Dans le cas présent, il s'agira de vérifier si 20% des actions sont effectivement (ou non) responsables de 80% des émissions de gaz à effet de serre évitées.

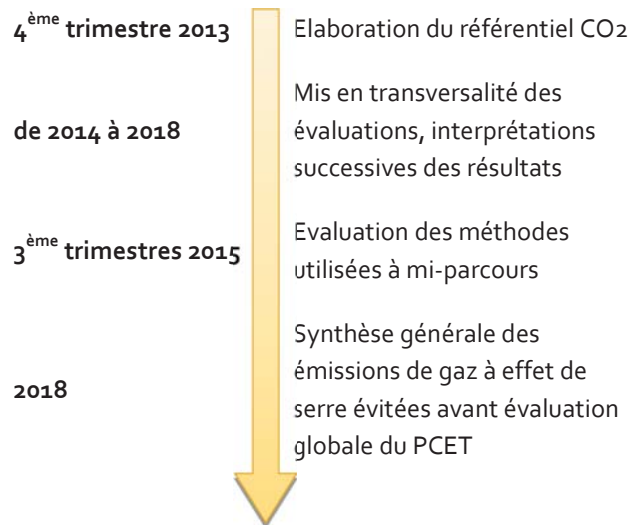
#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

L'action étant réalisée en interne, aucun coût n'est associé à la mise en œuvre de l'action 531.

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Service Transports, Direction des Services d'Information, ADEME, AREC Poitou-Charentes, Région Poitou-Charentes

#### ECHEANCIER :





### **Enjeu 5.3 – Suivre et évaluer les actions relatives aux transports et aux mobilités durables**

**SERVICE REFERENT :**  
Environnement, Energie et Gestion Intégrée des Zones Côtières

**ELU REFERENT :**  
M. Yves PEROCHAIN

**CIBLES :**  
Communes, CARA, population CARA

#### **ACTION 532 :**

**Solliciter une veille sur la qualité de l'air du territoire de la CARA et de son évolution dans le temps**

#### **CONTEXTE :**

La qualité de l'air est une problématique directement liée aux questions de lutte contre le changement climatique, car corrélée aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre des territoires local, national et européen. Le Paquet Energie-Climat impose en effet une réduction de ces émissions de 20% pour 2020 par rapport à l'année de référence 1990. A la CARA, la qualité de l'air est également une composante transversale puisqu'elle est déterminante pour les questions liées aux transports et à l'urbanisme.

Sur le territoire, ATMO Poitou-Charentes est l'une des 32 associations de surveillance de la qualité de l'air. Elle fait partie du réseau national ATMO et participe au programme national de surveillance de la qualité de l'air. En 2004, une campagne de mesures a été effectuée pour la ville de Royan et a été publiée dans le magazine « Vent d'Ouest, hors-série Décembre 2005 ». Celle-ci a permis d'établir les taux d'oxydes d'azote, de poussières en suspension et d'ozone dans l'atmosphère grâce à un capteur placé Place du Général de Gaulle à Royan.

Cependant les données nécessitent aujourd'hui d'être actualisées et étendues au territoire de la CARA, soit 34 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Elles permettraient de posséder une base à un instant  $t=0$  et d'être utiles à plusieurs services de la CARA, à savoir :

- le service Transports, notamment pour l'évaluation environnementale du PDU ;
- le service Habitat, Aménagement et Urbanisme, notamment pour le SCoT en cours de révision ;
- le service Environnement, Energie et Gestion Intégrée des Zones Côtières, pour le PCET et l'évaluation globale des évolutions des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Par ailleurs et au-delà d'un simple état des lieux, la veille sur la qualité de l'air du territoire doit permettre d'engager la CARA dans des actions de réajustements à court et moyen terme permettant de minimiser les émissions atmosphériques polluantes, notamment en cas de grande affluence de trafic.

#### **L'ACTION :**

##### **OBJECTIFS :**








- ➔ **Posséder un état des lieux actualisé de la qualité de l'air sur le territoire**
- ➔ **Répondre à terme à la réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre pour 2020 par rapport à 1990**
- ➔ **Amorcer les actions d'ajustements à court terme en cas de dépassement des seuils de pollution**
- ➔ **Assurer une transversalité de la démarche**

##### **DESCRIPTIF :**

1. Recensement du besoin, partage d'informations : réunions internes avec les services concernés par la veille sur la qualité de l'air
2. Mise en réseau avec l'ATMO, en charge de la qualité de l'air en Région Poitou-Charentes.
3. Caractérisation de la qualité de l'air pour les 34 communes de la CARA :
  - ➔ Inventaire des émissions atmosphériques : estimations, à partir de données statistiques, des émissions naturelles et anthropiques de 43 polluants inventoriés

- ➔ Mise à disposition d'un capteur sur le territoire pour la mesure de la qualité de l'air (emplacement à définir)
- ➔ Modélisation de la qualité de l'air sur la CARA : un seul point de mesures sur le territoire ne permettant pas de posséder un aperçu global de la qualité de l'air territorial, il est nécessaire de compléter le dispositif de surveillance par des outils de simulation des dispersions des polluants dans l'air.

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

-  ➔ Nombre de réunions effectuées
-  ➔ Synthèse de l'échéancier prévisionnel et effectif
-  ➔ Pour la campagne de mesures, nombre de jours de fonctionnement du capteur
-  ➔ Nombre de jours de dépassement des seuils réglementaires pour la qualité de l'air
-  ➔ En cas de dépassement des seuils, nombre et nature des actions de réajustements engagées par la CARA
-  ➔ Visibilité de l'action : articles, médias, communication
-  ➔ lien entre évolution de la qualité de l'air et actions mises en œuvre par la CARA (PDU, PDA, PCET, SCoT, autres)

#### MOYENS FINANCIERS ESTIMÉS :

Pour l'année 2013, une ligne budgétaire de 15 500 € est attribuée pour la réalisation des études et la mise à disposition de matériel de mesures de la qualité de l'air.

#### PARTENAIRES DANS L'ACTION :

ATMO Poitou-Charentes, services de la CARA notamment service Transports ; service Habitat, Aménagement et Urbanisme ; service Communication (pour la diffusion des informations)

#### ECHEANCIER :

L'action est en cours.



# ANNEXES

---

1. Compte-rendu du Comité de Pilotage du 11 Décembre 2012
2. Délibération du 21 Décembre 2012 en Conseil Communautaire, portant arrêt du PCET de la CARA
3. Délibération du 24 Mai 2013 en Conseil Communautaire, portant adoption définitive du PCET de la CARA pour la période 2013-2018